ANNÉE — T. 13

N° 285 — 11 AVRIL 1925

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat R gnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
Abonnements : Six mois, 13 fr.; un an, 25 fr. Étranger, 16 et 30 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

DEUX LETTRES AU « LIVRE D'OR »

ARCHEVÊCHÉ
DE
QUÉBEC

Québec, le 14 mars 1925.

MONSIEUR,

Son Éminence le Cardinal Bégin, archevêque de Québec, a reçu un exemplaire du 1er vol. de *Livre d'Or du Clergé et des Congrégations* que vous avez bien voulu lui adresser comme un témoignage de reconnaissance de la France envers le Canada catholique et son Cardinal.

Il vous prie d'agréer ses sincères remerciements pour cet envoi gracieux et l'assurance de son admiration pour le si noble dévouement du clergé français à Dieu et à la patrie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre bien humble serviteur.

B. PH. GARNEAU,
chanoine.

ARCHEVÊCHÉ
DE
MALINES

Le 4 avril 1925.

CHER MONSIEUR L'ABBÉ,

Plusieurs fois, il m'a été donné depuis la guerre d'exprimer hautement en public mon admiration sans bornes pour les soldats de la grande guerre. Je le fis chaque fois avec une joie intime et dans le sentiment d'accomplir un devoir de justice.

Vous devinerez sans peine combien votre *Livre d'Or*, chronique émouvante dans sa simplicité, m'a rempli l'âme de légitime fierté.

Plus de 6 000 prêtres morts, plus de 17 000 cités et décorés ! Quels chiffres éloquents, et qui ne souffrent pas de commentaires.

Votre livre vient à son heure. Au moment où la persécution religieuse a une tendance à sévir, il est réconfortant de se retrouver en présence des vertus héroïques des braves qui sont au premier chef les soldats du Christ.

Je vous remercie de m'avoir envoyé la *Preuve du Sang* : elle aura une place d'honneur dans ma bibliothèque.

Agréez, je vous prie, Cher Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

† D.-J., card. MERCIER,
arch. de Malines.

Lettre collective de l'Épiscopat belge

PAIX ET FRATERNITÉ

Charitate fraternitatis invicem diligentes.
Aimons-nous les uns les autres comme des frères.
Rom. XII, 10.

NOS BIEN CHERS FRÈRES,

Ire PARTIE

La situation sociale de l'heure présente

Coup d'œil sur le relèvement économique de notre pays (1)

Est-il vrai, comme vous le dites ou le laissez dire tous les jours, que notre pays se ruine et court à l'abîme ? Dans les conversations journalières, dans la presse quotidienne, dans les revendications formulées à l'adresse des pouvoirs publics, dans les programmes que les partis élaborent pour rallier leurs troupes, le thème est toujours, à peu de chose près, identique : « La vie est chère » ; Les choses vont mal »; « La misère s'est abattue sur le monde »; « A quand la prochaine guerre ? »

Les braves dont nous avons tant admiré l'héroïsme lorsque, dans la boue des tranchées, sous la pluie des obus, la poitrine ouverte aux gaz asphyxiants, ils sauvaient notre indépendance, il n'est pas rare de les entendre aujourd'hui proférer, avec un soupir de regret, ce paradoxe : « Ah ! c'était le beau temps ! » « Aujourd'hui on nous gâche la victoire. » Ces murmures sont communicatifs. Des anciens combattants ils passent aux civils, qui les grossissent et en augmentent la virulence.

Assurément, il y a de malheureuses victimes de l'après-guerre en Belgique ; ceux qui n'ont que des rentes très réduites ou une maigre pension de retraite comme moyens de subsistance sont fort à plaindre et vraiment dignes d'intérêt, d'autant qu'ils s'enveloppent le plus volontiers d'un silence discret. Mais, en thèse générale, il n'est pas vrai que la Belgique soit malheureuse.

Regardez donc la réalité bien en face. Détournez l'oreille des déclamations des hommes de parti ; laissez là les excitations factices de la presse qui vise les gros tirages ; froidement, observez les faits et réfléchissez.

En novembre 1918, Nieuport, Pervyse, Dixmude, Langemarck, Ypres, Termonde, Louvain, Aerschot, Lierre, Visé, Andenne, Dinant et quantité d'autres bourgades et villages n'étaient plus que des décombres ; après six années de paix, elles sont partout relevées.

Plus de cent églises de la Flandre et de la Wallonie étaient démolies : à bien peu d'exceptions près, elles sont restituées au culte.

La population des usines, avant 1914, était souvent logée dans des taudis sans lumière et sans air ; aujourd'hui, des cités ouvrières coquettes surgissen[t] partout, et nombreux sont les travailleurs devenu[s] propriétaires de leur foyer.

Les ouvriers travaillaient dix heures et douze heur[es] par jour : la durée de leur travail a été abrégée [et] mise en rapport avec leurs besoins personnels [et] familiaux.

Il y a cinq ans, deux cent dix mille ouvriers, c'es[t-]à-dire le tiers environ des travailleurs affiliés au[x] caisses de chômage, ont été sans travail ; en ce mo[-]ment, le chômage a presque partout disparu.

La production industrielle moyenne des deux de[r-]nières années est étonnante : l'industrie métallu[r-]gique, l'industrie charbonnière et, en général, l[es] industries essentielles de la Belgique donnent d[es] chiffres supérieurs à ceux de 1913 ; de plus, il e[st] notoire que partout l'industrie n'a pas seuleme[nt] reconstitué, elle a perfectionné son outillage.

Au port d'Anvers, le tonnage total a passé de qu[a-]torze millions, en 1913, à plus de dix-sept millio[ns] en 1923 ; il a dépassé les dix-neuf millions en 192[4.] Anvers est, à l'heure qu'il est, le port le plus pr[os-]père du continent.

La guerre avait chargé d'obus et de débris la ter[re] de Flandre, au point que l'on se demandait quan[d] elle redeviendrait cultivable : toute la Flandre [est] cultivée, vivace, plus fertile qu'avant la catastroph[e.]

Le taux de la vie est élevé, oui ; mais les salai[res] des ouvriers et des employés ont été portés, [en] moyenne, au quadruple et au quintuple.

L'enseignement à tous les degrés, écoles primai[res] officielles et libres, collèges et athénées, les quatre U[ni-]versités belges, sont en pleine activité scientifiqu[e.]

Les écoles professionnelles se sont multipliées [et] considérablement développées.

Il est difficile de donner des chiffres sur les co[n-]ditions économiques des foyers : mais se trompera[it-]on en disant que les deux tiers des Belges ont, [en] fait d'habitation, d'habillement, d'alimentation, pl[us] de confort qu'avant la catastrophe de 1914 ?

Il est entendu que, parmi ceux-là mêmes dont [les] conditions matérielles sont améliorées, beaucoup [se] plaignent. Pourquoi ? Est-ce à dire qu'ils soient a[p-]pauvris ? Non, mais ils ont accru leurs désirs. [Ils] ont fait entrer le luxe dans la catégorie des besoi[ns.] A ce compte, il serait impossible qu'ils fussent jam[ais] satisfaits. Pour s'enrichir, il ne suffit pas de gag[ner] davantage, il faut aussi savoir dépenser moins.

Et notre dette publique ? Qui eût osé espérer, [en] 1918, qu'après six ans nos budgets seraient en éq[ui-]libre ? Ils le sont, ou bien près de l'être.

La réparation des dommages de guerre sera achev[ée] avant deux ans d'ici. Dès lors, nos budgets ne p[or-]teront plus, comme conséquence directe de la guer[re,] que les lourdes charges des emprunts contractés p[ar] nous à défaut de payements de l'Allemagne et d[ont] actuellement déjà nous assurons le service par [nos] propres ressources.

Belges, chers compatriotes, il serait peut-être tr[op] dur de vous accuser d'ingratitude, encore que v[ous] sembliez parfois faire bien peu de cas de la reco[m-]mandation de saint Paul : « *Grati estote :* Ne so[yez] pas des ingrats » ; mais, certes, ce n'est pas sa[ns] raison que l'on vous reproche souvent de médire [de] vous-mêmes. Vous faites pis que cela : vous v[ous] calomniez, vous vous diffamez.

(1) Les sous-titres appartiennent au document.

Dès que l'on sort de nos frontières, on est frappé du contraste entre les jérémiades de ceux du dedans et le lyrisme de nos amis de l'étranger. A l'intérieur, vous n'entendez que doléances et murmures ; au dehors, ce sont les compliments enthousiastes. Les Américains viennent chez nous en curieux, avec l'idée de contempler les dévastations produites par la guerre mondiale ; ils cherchent des ruines et n'en trouvent plus que le souvenir. La rapidité de notre réveil les stupéfie. En France, en Angleterre, en Italie, le thème devenu banal, le voici : « Merveilleuse, cette petite Belgique ! Héroïque dans sa résistance à l'envahisseur, elle est plus belle encore, peut-être, dans l'élan de sa résurrection. Son agriculture, son industrie, son commerce, son activité sur tous les chantiers et dans tous les domaines, sont un exemple pour le monde. » En vérité, il faut sortir de chez soi pour goûter la fierté d'être Belge.

Quittons donc, une bonne fois, cette légende sotte que la Belgique va à la ruine. C'est une contre-vérité flagrante. Economiquement, elle a retrouvé la voie de la prospérité : il ne faut pas être prophète pour saluer avec confiance son avenir.

Richesse et Moralité.

En va-t-il de même dans l'ordre moral et religieux ?

Nous n'oserions l'affirmer.

Les indices de recul dans ce double domaine sont, au contraire, douloureusement significatifs.

Avant la guerre mondiale, nous étions habitués à entendre exalter le développement économique des nations protestantes (1) : en face de la puissante Allemagne, en admiration devant les peuples anglo-saxons, les adversaires du catholicisme n'avaient pour les peuples latins, pour l'Italie et l'Espagne par exemple, que de la pitié. Timidement, les apologistes de la vieille civilisation citaient en sens contraire l'essor du peuple belge, traditionnellement catholique et se rangeant néanmoins en belle place, à la cinquième, dans la série des peuples prospères. Les tenants des deux partis semblaient implicitement d'accord sur ce principe que la prospérité économique donne la mesure de l'ascension des peuples dans la voie du progrès.

Ils confondaient, observe finement l'historien philosophe Ferrero, la quantité et la qualité, le matériel et le spirituel.

Il n'est pas vrai que l'enrichissement soit toujours un indice ou un facteur de progrès. Nous avons vu, pendant les années d'oppression, des gens habiles s'enrichir au milieu de la détresse commune et à son détriment ; nous avons vu, au lendemain de la guerre, des profiteurs se faire un jeu de la misère d'autrui, exploiter le désarroi universel, y pousser pour attirer à eux des fortunes dont la soudaineté et l'origine furent un défi insolent à l'honnêteté publique.

« L'argent n'a pas d'odeur » est un brocard immoral. La vérité est que, par le travail surtout, travail de la tête ou travail des bras, se crée et s'accroît légitimement la fortune. Acquise, cette fortune n'est pas destinée à la jouissance égoïste de son possesseur, elle a une destinée sociale, qui lui confère son caractère moral : elle doit servir à l'entretien, au développement de la famille, seconder et promouvoir les intérêts généraux de la société.

L'Evangile, par les lèvres divines de Notre-Seigneur Jésus-Christ, maudit les riches dont le cœur ne monte pas plus haut que la richesse : « *Vae vobis divitibus* », dit-il. Et la première formule où il condense le secret du bonheur est cette sentence qui illumine tout le sermon sur la Montagne : « Bienheureux ceux qui ont l'esprit de pauvreté, c'est-à-dire l'âme détachée de la convoitise des richesses : ils s'assurent la conquête du Royaume des Cieux : *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum caelorum.* »

Libéralisme économique et socialisme matérialiste.

Malheureusement, tandis que la science découvrait journellement des moyens nouveaux de s'assujettir la matière et de la faire servir davantage au bien-être de l'humanité, la foi à l'Evangile baissait parallèlement. Les générations nouvelles s'enivraient de leurs succès, et les philosophes du XVIII[e] siècle, précurseurs de la Révolution française, les arrachaient à l'Eglise, au Christ, à la charité fraternelle dont parle saint Paul lorsqu'il dit aux Romains : « Aimez-vous les uns les autres comme des frères : *Charitate fraternitatis invicem diligentes* » (1) ; et encore, dans sa Lettre aux Thessaloniciens : « Il n'est pas besoin que je vous entretienne de la charité fraternelle : car Dieu lui-même vous met au cœur de vous aimer en frères les uns les autres : *De charitate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis. Ipsi enim vos a Deo didicistis ut diligatis invicem.* » (2)

Au lieu de faire bénéficier de la richesse accrue par la grande industrie tous ceux qui, soit par leurs bras, soit par leur direction intelligente et l'apport de leur fortune, coopéraient à sa production, les forts écrasèrent les faibles, et l'on vit trop souvent des capitalistes sans entrailles exploiter comme des machines dont on ne mesure que le rendement d'humbles ouvriers enchaînés, par le besoin de vivre, à leur usine, embaucher les femmes, les enfants, et réduire impitoyablement les familles à cet état de « misère imméritée » contre laquelle a si éloquemment protesté l'illustre pape Léon XIII dans son Encyclique *Rerum Novarum.* Une réaction devait se produire, et, Dieu merci, elle se produisit. Il fallait que fût mise en lumière l'importance du facteur travail dans la production de la richesse industrielle. Il fallait que fût reconnue dans l'ouvrier sa dignité d'homme, à laquelle le travail manuel et le capital qui le sollicite sont essentiellement subordonnés. Il fallait que l'homme apparût comme le chef naturel d'un foyer familial qu'il a le droit de fonder, le devoir consécutif d'entretenir et de régir. Et parce que, faute de l'entente fraternelle qu'impose au prolétaire et à celui qui l'emploie la morale chrétienne, le plus faible, l'ouvrier isolé, est nécessairement, dans un monde industriel paganisé, exposé à devenir la proie du plus fort, la charité évangélique demande que les ouvriers s'unissent pour la sauvegarde de leurs intérêts, et que les pasteurs d'âmes, protecteurs-nés des déshérités de ce monde, se mettent à leur service, se dévouent à eux, à leur bien-être et à leur sécurité, oui, mais aussi à la sauvegarde de leur dignité d'hommes et de chrétiens ; à leur bonheur temporel, oui, mais aussi et surtout à leur moralité, à leur foi, à leur éternité. Le clergé et les catholiques belges accomplissent chez nous cette noble tâche, et il n'est plus aujourd'hui un homme de cœur qui ne soit avec eux.

Malheureusement, il n'en fut pas ainsi dès l'origine. Le mal social déchaîné par le libéralisme économique, et dont nous subissons encore les conséquences, suscita une réaction outrancière qui fit

---

(1) Cf. Yves de La Brière, *Questions Actuelles*, t. 82, pp. 50-74. (Note de la *D. C.*)

(1) *Rom.* XII, 10. (Sauf indication contraire, les notes appartiennent à la Lettre.)

(2) *I Thess.* IV, 1.

tomber la société industrielle de Charybde en Scylla.

Karl Marx, inspirateur de cette réaction, ne connaît pas la grandeur morale de la nature humaine. Pour lui, le but de la vie ne dépasse pas la prospérité matérielle. Les intérêts économiques et les lois fatales de leur évolution sont à la base de l'histoire. Celle-ci se condense en une lutte âpre, implacable, entre les intérêts du prolétaire et ceux du capitaliste. Dès lors, il ne faut pas chercher à harmoniser, dans un intérêt général et dans une pensée de paix et de fraternité, le capital et le travail, les deux facteurs de l'industrie ; il faut les voir essentiellement en lutte l'un contre l'autre, aviver leur antagonisme, jusqu'au jour où, par l'abolition du capital privé, soit assurée la domination universelle du travail et du prolétariat. L'organisation de ces luttes et des révolutions qu'elles entraînent est l'idée inspiratrice du socialisme marxiste.

Communisme bolchéviste issu du marxisme.

Sans doute, les socialistes n'avaient pas jusqu'à présent appliqué dans toutes ses brutales conséquences cette conception matérialiste de la vie, de l'humanité, de l'histoire. Oublieux de la morale et de la religion, ils tenaient néanmoins à honneur de respecter la science, d'encourager l'art. Les Bolchéviks de Moscou, qui se proclament les fidèles disciples de Marx et les logiciens du matérialisme historique, bannissent la science et l'art, aussi bien que la religion et la morale chrétienne, massacrent les « intellectuels » tout comme les prêtres et les évêques.

Pour eux, l'école unique du travail doit opérer le nivellement des intelligences (1), ce qui fatalement aboutira à généraliser l'ignorance.

Karl Marx avait dit : « La religion est l'opium du peuple. »

Le parti communiste déclare qu'il a le devoir de faire comprendre cette vérité aux masses les plus profondes du peuple travailleur. Il ajoute : « Certains communistes médiocres estiment qu'ils peuvent croire à la fois en Dieu et au communisme. Ils se trompent. La religion et le communisme sont incompatibles, aussi bien théoriquement que pratiquement.

» Théoriquement, tout communiste doit considérer les phénomènes sociaux (relations entre les individus...) comme s'accomplissant suivant des lois déterminées, conformément à la théorie du matérialisme historique créée par nos grands maîtres K. Marx et Engels.

» En pratique non plus, le communisme n'est pas compatible avec la foi religieuse : un communiste qui rejette les commandements de la religion et agit d'après les directives du parti cesse d'être croyant. Par contre, un croyant qui se prétend communiste, mais qui enfreint les directives du parti au nom des commandements de la religion, cesse d'être communiste. » (1)

Et parce que les influences de la famille pourraient neutraliser l'effort d'irréligion générale, le pouvoir soviétique déclare que « c'est un devoir important de l'Etat prolétarien de soustraire les enfants à l'influence rétrograde de leurs parents. Le seul moyen radical, dit-il, c'est l'éducation complète des enfants par la société. Aussi faut-il agir immédiatement et arriver rapidement... à faire en sorte que l'école puisse passer à l'offensive contre la propagande religieuse de la famille » (2).

Ces doctrines monstrueuses vous épouvantent, Nos bien chers Frères, et la droiture de vos consciences les abhorre. Elles sont, cependant, la conséquence inéluctable de la théorie générale d'après laquelle l'homme n'aurait pas d'autre destinée que la conquête du maximum de jouissance dans la vie présente et ne devrait rendre compte de ses actes à aucune autorité souveraine, juge suprême de nos vertus ou de nos méfaits.

Sans doute, tous les socialistes ne sont pas des communistes, tous les communistes ne sont pas des anarchistes ; mais le socialisme matérialiste n'a pas qualité pour barrer la voie au communisme et à l'anarchie. Dans tout mouvement d'ensemble, il y a les entraîneurs et les entraînés. Autant nous avons de sympathie et de regret pour ceux-ci qui, de bonne foi, s'égarent et vont à leur perte, c'est-à-dire à la souffrance morale aujourd'hui et peut-être au malheur éternel dès demain ; autant nous répudions et condamnons ceux-là qui, par une ambition politique de mauvais aloi, exploitent les instincts mauvais, organisent la haine, attisent les révoltes. Nous ne jugeons pas les hommes, nous apprécions leurs doctrines. Or, les doctrines sont ce qu'elles sont, indépendamment de la bonne ou de la mauvaise foi de ceux qui les professent. La vérité est incoercible, et la voici : Si je ne suis qu'un minuscule fragment d'une matière qui va sans cesse se composant et se décomposant sur la surface de notre humble planète ; si je ne suis pas un être libre, responsable de mes actes, soumis tout le temps de ma vie à des devoirs qui lient ma conscience, rien ne m'oblige à me soucier des intérêts d'autrui, nul n'a le droit de m'interdire de suivre à mon gré mes caprices et d'user des moyens à ma disposition pour les satisfaire. Tous les moyens sont bons dans un monde d'où l'on a exclu la loi morale et la majesté de l'autorité!

Et dire que cette supposition extrémiste n'est plus une chimère! Les Soviets bolchévistes en ont fait une réalité atroce. Des milliers de vies humaines ont été massacrées, des millions de créatures innocentes ont été affamées ; le vol, le sacrilège ont été érigés en lois ; la morale familiale a été vilipendée, la liberté de l'éducation confisquée ; bref, une nation immense a été, est encore livrée à la barbarie. Peu s'en est fallu que l'Europe, par la voie de la Pologne, de la Hongrie, de l'Italie, ne subît à son tour l'invasion de la peste bolchéviste. Hommage soit rendu à notre Gouvernement, qui s'est refusé à installer en Belgique, dans un palais d'ambassade, un foyer de propagande au profit de ces destructeurs de toute civilisation. Il serait vraiment trop naïf de croire que, après avoir laissé les gaz asphyxiants vicier l'atmosphère, il serait toujours temps d'arrêter l'asphyxie.

---

(1) « Tout citoyen de la société communiste doit connaître, au moins élémentairement, toutes les professions... Même le savant le plus génial doit être en même temps un ouvrier manuel adroit. A l'élève quittant l'école communiste du travail, la société déclare : « Tu n'es pas forcé » d'être un savant, mais tu as le devoir d'être un pro- » ducteur. » L'enseignement doit naturellement être égal pour tous : ainsi seront abolis les privilèges de certains groupes de la population en fait d'éducation et d'enseignement. L'enseignement universel, égal pour tous et obligatoire, doit s'appliquer à toute la jeunesse entre huit et dix-sept ans... L'école unique doit constituer une échelle unique que tout élève de la République socialiste peut et doit gravir, en commençant par l'échelon le plus bas, le jardin d'enfants, et en terminant par le plus haut, l'Université. » (N. Boukharine et E. Préobrajenski, *A. B. C. du Communisme*, dans la Bibliothèque communiste, pp. 234-236. Ces deux écrivains font autorité dans le monde soviétique.)

(1) N. Boukharine et E. Préobrajenski, *ouv. cité*, pp. 247-248.

(2) *Ibid.*, p. 252.

Il est urgent que les consciences honnêtes se ressaisissent, qu'à la puissance de démolition et de mort le monde civilisé oppose la puissance de vérité et de vie.

Il n'y a de salut que dans le Christ et son Évangile.

Cette puissance de vérité est unique, c'est l'Evangile.

L'Auteur de la vie, il n'y en a qu'un, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Regardez autour de vous, Nos bien chers Frères, et parlez.

Où apercevez-vous une aurore de paix, une espérance de salut ?

Laissons là les pays encore sauvages de l'Afrique ou de l'Asie, que nous nous flattons d'aller civiliser.

Laissons là les grandes nations de l'Extrême-Orient, le Japon et la Chine, qui tournent les regards vers l'Europe et y envoient se former leurs élites.

Les Etats-Unis d'Amérique sont matériellement prospères, mais ils constituent une fédération d'intérêts, plutôt qu'une unité morale ; ils n'ont pas une âme spirituelle commune.

En Europe, où discernez-vous un principe vital d'unité ? Au temps des rêves creux forgés par le philosophisme de Voltaire et des Encyclopédistes, sous l'influence du déisme anticlérical de la Révolution française, on se berça longtemps de l'illusion que la science — nous entendons la science positive et ses méthodes expérimentales — suppléerait avec avantage la religion et la morale évangélique. Qui oserait aujourd'hui parler encore du rôle moralisateur de la science, après avoir été le témoin du drame gigantesque où toutes les ressources combinées de la science et de la pensée furent mises au service d'un fol orgueil de domination, dont le premier acte fut un attentat inique et sacrilège à l'indépendance de notre pays ? Il ne fallait pas être grand clerc, d'ailleurs, pour prédire la banqueroute non pas de la science, mais des prétentions à l'hégémonie morale de la science. La science observe ce qui est. La morale intime ce qui doit se faire. La première parle à l'indicatif. La seconde à l'impératif. Les deux peuvent marcher l'une à la suite de l'autre. Il est intrinsèquement impossible de les identifier.

On remplirait une salle de musée d'antiquités rien qu'à juxtaposer les systèmes de morale sans religion inventés par des philosophes soucieux de combler, au cœur de l'homme, dans la famille, dans la société, le vide causé par la disparition des croyances dont ils avaient cru à la légère pouvoir se passer.

Restent les religions.

Les religions orthodoxes ne furent jamais conquérantes ; elles le sont moins que jamais. Pétrograd, Athènes, Constantinople sont sans rayonnement.

Les religions issues du protestantisme sont agissantes, oui, mais elles souffrent terriblement de leur manque d'unité dans la foi, la discipline, la hiérarchie. Rappelez-vous le pressant appel des 252 archevêques et évêques dissidents réunis au Palais de Lambeth à Londres, du 5 juillet au 7 août 1920 (1), pour amener toutes les communions religieuses de l'Orient et de l'Occident aux concessions nécessaires à la reconstitution d'une apparente unité. Seule, l'Eglise de Rome était absente, et le Comité de la Conférence se voyait contraint de déclarer que « le dessein divin de l'unité catholique serait irréalisable tant que celle-ci ne comprendrait pas la grande Eglise latine de l'Occident, à laquelle les Eglises épiscopaliennes d'Angleterre furent si étroitement unies dans le passé et avec laquelle, aujourd'hui encore, elles ont tant de liens créés par la Foi et par la Tradition. » (1)

(1) Cf. *D. C.*, t. 9, col. 269-270 ; t. 11, col. 136. (Note de la *D. C.*)

Depuis lors, à trois reprises, nous fûmes à Malines les témoins émus de la piété ardente, de l'humilité, de la charité avec lesquelles des personnalités de premier plan de l'Eglise anglicane tiennent les regards tournés avec confiance vers Rome et appellent de leurs vœux et de leurs prières le retour de leurs coreligionnaires à l'unité catholique (2).

Visiblement donc, Rome, l'Eglise de Rome, l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique et romaine, fondée par le Christ et assise sur le rocher inébranlable du successeur de Pierre, est la base unique sur laquelle se reconstituera l'ordre chrétien. Seul le Christ redonnera au monde la paix, l'unité dans la charité fraternelle ou, selon l'expression de saint Paul, « dans la charité de la fraternité ».

IIe PARTIE
Paix et fraternité

Besoin spontané de justice et de fraternité au cœur de l'homme.

Nos bien chers Frères,

Malgré les pronostics révolutionnaires affirmant l'inéluctabilité des luttes fratricides au cœur de l'humanité, n'est-il pas vrai qu'au plus intime de vous-mêmes proteste une voix qui réclame obstinément l'unité et la paix ?

Ceux-là mêmes qui fomentent avec le plus de violence, à certaines heures, les divisions et la révolte, se font illusion sur ce qui se cache de noblesse et d'amour dans leur conscience profonde.

Ne l'avons-nous pas vu le 2 août 1914 ?

A cette heure solennelle où se jouait notre indépendance ; tandis que, devant l'imagination de tout citoyen belge, se dressait un idéal unique, l'existence nationale à sauver, le droit à défendre, l'honneur de la patrie à sauvegarder ; à cette heure, disons-nous, l'esprit de parti disparut de l'horizon des consciences ; un moment, il n'y eut plus que des Belges en Belgique et des frères d'armes, fiers de lutter côte à côte, prêts à souffrir, à mourir peut-être ensemble, afin de conquérir ensemble les lauriers de la victoire.

Ce fut une heure tragique, mais révélatrice de la noblesse des âmes. Et l'on comprend que ceux qui s'en souviennent, oubliant la boue des tranchées, faisant peu de cas des souffrances physiques de quatre années de sacrifices, se laissent aller à dire : « Ah ! c'était le beau temps ! »

Oui, en un sens, c'était le beau temps, parce qu'en vérité l'or, le plaisir, qui passionnent les foules lorsqu'elles se laissent emporter par les courants superficiels de la vie, ne sont ni le but de l'existence ni les facteurs essentiels de la paix véritable.

L'orage de 1914 est dissipé, mais la vérité qui, à la lueur des éclairs, vous est alors apparue reste la vérité.

Recueille-toi, mon bien cher Frère, rends-toi sourd aux bruits de la rue, aux échos de la presse, de la Bourse, du marché ; accorde-toi le loisir d'une forte

(1) *Report of the Committee appointed to consider relation to and reunion with other Churches. Part. III, The Latin Communion.*

(2) Sur les « Entretiens de Malines », cf. *D. C.*, t. 11, col. 131-143, 451-461. (Note de la *D. C.*)

réflexion solitaire, et tu reconnaîtras au dedans de toi-même la loi fondamentale de la vie, de l'éducation, de la société.

Un jour viendra, si le bon Dieu t'épargne une mort subite ; un jour viendra où tu te trouveras seul sur ton lit d'agonie. Grosse ou mince, ta fortune, à cette heure décisive, t'échappera, tu la verras t'échapper ; tu n'en emporteras rien par delà la tombe. Tu devras quitter ton foyer, tes meubles, tes travaux, tes souvenirs. Tes proches viendront te dire un dernier adieu. Tu te retourneras anxieux, peut-être, sur ta couche, et, si tu as le bonheur d'avoir gardé ta présence d'esprit, tu te sentiras en face de ton heure suprême, l'heure de la vérité ; alors, les choses et les satisfactions éphémères ne compteront plus pour toi ; ton âme seule, en présence de Dieu seul, se demandera une chose, une seule chose : Ai-je obéi à ma conscience ? Ai-je fait mon devoir ? Ai-je aimé mon Dieu ? Ai-je aimé mes frères ? Si la voix te répond *oui*, tu mourras en paix et la félicité te sera assurée pour l'éternité. Si elle devait te répondre *non*, tu aurais encore la ressource de recourir à l'infinie miséricorde de ton Dieu : mais si, par malheur, tu n'avais pas vécu dans la pensée habituelle de Dieu et de son amour pour nous, tu aurais tout à redouter, mon Frère bien-aimé, pour l'heure du trépas et pour l'éternité, dont elle sonnera pour toi le signal désormais inéluctable.

Nos bien chers Frères, le temps du Carême qui approche est, dans l'esprit de l'Eglise, le temps de la réflexion et de la pénitence. L'année présente, appelée « l'Année Sainte », est par excellence l'année du pardon.

Faites un effort viril : soyez actifs au travail, ayez le souci du nécessaire de la vie pour vous et pour vos enfants, mais ne vous laissez pas aller à la soif de l'or et de l'argent, comme si l'or et l'argent étaient un but, le but de l'existence. Organisez votre travail, unissez-vous à vos frères pour la protection, le développement et, au besoin, la défense de vos intérêts ; mais faites-le en esprit de progrès, avec des désirs positifs d'amélioration de votre condition sociale ; ne le faites pas dans des pensées de haine, sous la poussée d'instincts mauvais de rébellion et de ruine.

Au-dessus de vous, par delà votre bien-être personnel, sachez voir la communauté, et, tout d'abord, la famille, l'époux et l'épouse, le père et la mère, et les enfants dont ils ont l'honneur et la joie d'assurer l'instruction et l'éducation; par delà la famille, voyez l'union des familles qui vivent pour leur aide mutuelle sur un même sol qu'elles cultivent et font prospérer ; plus au large encore, ayez égard à la grande famille humaine issue d'une même origine et soumise à une loi identique de progrès, que l'on appelle la civilisation.

La fraternité chrétienne selon l'Évangile.

Un même besoin d'expansion et d'union anime tous ces organismes : l'Evangile l'appelle charité et fraternité ou, d'un mot unique comprenant dans la langue de saint Paul ce double sentiment, la « philadelphie », « la fraternité dans la charité ». D'autres qui respirent, sans s'en douter, une atmosphère que vingt siècles de christianisme ont formée, l'appellent d'un mot plus froid « altruisme » ou, parfois, « camaraderie » ; le langage est d'importance secondaire ; l'essentiel est le fait que, sous l'empire de l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de traditions vingt fois séculaires, il y a au cœur de nos sociétés civilisées une tendance profonde, incoercible, toujours prête à éclater aux grandes heures, la tendance de l'âme vers le bien de la communauté, bref, un besoin de justice que protège la charité.

Un jour, dans une discussion contradictoire fameuse, un des chefs du socialisme français (1), opposant son altruisme à la charité des disciples du Christ, lançait à un prêtre cette apostrophe émouvante :

« Vous êtes, Monsieur l'Abbé, je le crois, un chrétien sincère. Vous devez être absorbé par la contemplation du Christ couronné d'épines, qui a versé son sang pour vous ; ne détournez pas votre regard sur la créature.

» Pour moi, ce n'est point un Christ que j'aime, mais des milliers. Chaque fois que, sur le calvaire de la vie, je vois des malheureux chargés de leur croix et couronnés d'épines, ce sont mes christs à moi, ce sont ceux-là que j'aime, que j'honore et que je sers ! »

L'auditoire éclata en applaudissements.

Mais la réplique ne se fit pas attendre. Elle porta un coup droit à l'adversaire. Pour tous, elle est riche d'enseignements.

« On voit bien, répliqua le prêtre (2), que mon contradicteur a été élevé sur les genoux de l'Eglise et n'a pas oublié toutes ses leçons.

» Mais la belle image qu'il vient de développer et qui soulève encore l'enthousiasme de la foule n'a son sens plénier que pour nous ; sur ses lèvres, elle est sans réalité substantielle et sans portée.

» Pour qui ne voit dans la vie que des intérêts matériels qui s'entre-choquent, des hostilités qui s'affrontent, qu'est-ce que l'amour ? qu'est-ce que la fraternité ? Tout au plus la solidarité d'un esprit de parti.

» Nous, au contraire, disciples fidèles du Christ, chaque fois que sur le calvaire de la vie nous rencontrons des malheureux chargés de la lourde croix des tyrannies et des haines, le front encerclé de la couronne d'épines des angoisses et des terreurs, nous devons les considérer comme d'autres Christs, et c'est Jésus lui-même qui nous donne ce commandement formel.

» J'ouvre l'Evangile à cette page admirable où se trouve racontée par anticipation la scène du Jugement dernier. Le Christ, ayant placé les méchants à sa gauche, dira aux bons, assemblés à sa droite : « Venez, les bénis de mon Père, car j'ai eu faim » et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et » vous m'avez donné à boire ; j'étais nu et vous » m'avez donné un vêtement ; j'étais prisonnier et » vous m'avez visité. »

» Et quand les élus étonnés se récrieront et diront : « Quand donc, ô Christ, est-ce que nous vous avons » vu ayant faim, ayant soif, nu ou prisonnier ? », le Christ leur répondra : « Toutes les fois que vous » avez fait cela aux plus petits d'entre les miens, » c'est à moi-même que vous l'avez fait ! » (3)

Est-il possible, Nos bien chers Frères, d'établir une identité plus parfaite entre la personne du Christ et celle de tous les déshérités de ce monde ?

Assurément, l'amour de nos frères ne va pas chez nous sans l'amour de Dieu et de son Christ : il en sort comme le rayon de son foyer. Mais ce foyer est toujours en activité dans l'âme du chrétien sincère.

Origine divine de la charité.

L'amour chrétien, dont le vrai nom est la charité, est une vertu d'origine divine ; elle ne peut être en nous qu'avec la grâce sanctifiante, dont le

(1) Sébastien Faure.
(2) L'abbé Jean Desgranges.
(3) Abbé Jean Desgranges, *Catholicisme et Progrès*, pp. 77-88.

caractère propre est de diviniser l'âme, d'en faire, non pas seulement de nom et par métaphore, mais dans la réalité vibrante de l'expression, un enfant de Dieu.

Vous l'entendez lire dans l'Evangile de saint Jean, chaque fois que vous assistez à la messe : « Tous ceux qui par la foi consentent à recevoir le Verbe fait chair deviennent les enfants de Dieu. » Le Christ est Fils de Dieu par une génération naturelle, nous le devenons par une grâce d'adoption. Mais il reste que cette grâce fait de nous, en réalité, et aussi longtemps que nous ne la répudions pas méchamment par un péché mortel, les frères du Christ et, en union avec lui, les enfants de Dieu.

Or, de cette grâce sanctifiante, divinisante, que le baptême nous confère et que la Sainte Eucharistie alimente, découle, immédiatement et par une loi nécessaire de l'ordre surnaturel, la charité : divin amour de Dieu, par-dessus toutes choses, divin amour de nous-mêmes et de nos frères, de tous nos frères, par amour pour Dieu.

Charité divine et fraternité universelle.

Le lien entre cet amour que nous devons à Dieu et celui que nous portons à nos frères est tellement étroit que, dans le langage des Saintes Ecritures et de la tradition catholique, le même terme qui exprime l'un comprend l'autre, et réciproquement.

Lisez saint Jean, le témoin par excellence de la charité fraternelle : « Le signe auquel on reconnaîtra si vous êtes enfant de Dieu, c'est l'amour que vous porterez à vos frères ; car la prescription promulguée dès le principe, c'est que vous vous aimiez les uns les autres : *Omnis qui non est ex Deo... non diligit fratrem suum quoniam haec est annuntiatio, quam audistis ab initio, ut diligatis alterutrum.* » (1)

Ecoutez saint Paul s'adressant aux chrétiens de Rome. Il leur rappelle leurs obligations de justice, de chasteté, de loyauté ; puis il continue : « Ces commandements et tous les autres sont contenus en ces deux mots : « Aime ton prochain comme toi-» même. » Qui aime son prochain ne pèche pas. Aimer, c'est accomplir toute la loi... : *Et si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur : Diliges proximum tuum sicut teipsum... Dilectio proximi malum non operatur. Plenitudo legis est dilectio.* » (2)

Quatre fois, au cours d'une même journée, l'Eglise met sur les lèvres de son clergé et des grandes Communautés religieuses la même exhortation, qu'elle emprunte sous des formes variées aux Livres inspirés.

Dès l'aurore, elle leur fait dire la prière de saint Paul aux Thessaloniciens : « Que le Seigeur nous fasse marcher droit en soumettant nos cœurs à l'amour de Dieu et à la patience constante du Christ : *Dominus autem dirigat corda et corpora nostra in charitate Dei et patientia Christi.* » (3) Trois heures plus tard, elle leur rappelle le mot de saint Jean : « Dieu est charité. Qui est fidèle à la charité demeure établi en Dieu et Dieu demeure en lui : *Deus charitas est : et qui manet in charitate, in Deo manet et Deus in eo.* » (4) Vers midi, elle reporte l'attention vers nos frères : « Chacun, nous dit-elle, est chargé d'un fardeau. Aidez-vous les uns les autres à le porter : ce sera pour vous tous le moyen de remplir la loi du Christ : *Alter alterius onera portate et sic adimplebitis legem Christi.* » (4) Ou encore, à d'autres jours : « Fussiez-vous quittes

(1) *I Ioan.* III, 10-11.
(2) *Rom.* XIII, 9-10.
(3) *II Thess.* III, 5.
(4) *I Ioan.* IV, 16.
(5) *Gal.* VI, 2.

de toutes vos autres dettes envers autrui ; il y en a une qui persistera toujours, c'est que vous vous aimiez les uns les autres : *Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis.* » (1) Enfin, avant la tombée du soir, elle nous rappelle le fondement de cette estime et de cette affection que nous nous devons les uns aux autres : c'est la valeur infinie d'une âme dont la rédemption a coûté le sang d'un Dieu ; c'est son privilège incomparable d'être le sanctuaire de l'Esprit-Saint, de porter Dieu en elle : « *Empti enim estis pretio magno, glorificate et portate Deum in corpore vestro.* » (2)

C'est à ces hauteurs qu'il faut vous placer, Nos bien chers Frères, si vous voulez comprendre la gravité de la situation qui se dresse aujourd'hui devant nous et les obligations que vous impose le grand honneur de bénéficier de la foi catholique.

Le spectacle dont nous sommes les témoins émus n'est pas nouveau.

Au IVe siècle déjà, lorsque la société se dégageait des liens du paganisme et naissait à la liberté spirituelle, mère de notre civilisation occidentale, le génie de saint Augustin, embrassant du regard les deux versants du passé et de l'avenir, rangeait le monde en deux cités, l'une terrestre, l'autre céleste, l'une à base d'orgueil et d'égoïsme jouisseur, l'autre à base de charité, d'humilité, de dévouement fraternel ; d'une part, ceux qui poussent la recherche d'eux-mêmes jusqu'au mépris de Dieu ; d'autre part, ceux qui aiment Dieu et le prochain jusqu'à s'oublier, se renoncer, se sacrifier eux-mêmes : « *Fecerunt itaque civitates duas amores duo, terrenam scilicet amor sui usque ad contemptum Dei, caelestem vero amor Dei usque ad contemptum sui.* » (3)

Alors, comme aujourd'hui, la ligne de faîte entre le paganisme et le christianisme, entre la révolution et l'ordre chrétien, entre la barbarie et la civilisation, entre la guerre et la paix, entre la mort et la vie, c'est toujours la charité.

Mais, vous l'avez compris, la charité n'est ni la sensiblerie qui frissonne à la vue d'un bistouri ni la pitié de l'indifférent qui jette un sou dans la sébile de l'aveugle ; elle n'est pas la philanthropie des hommes d'un clan, d'une classe, d'un parti, d'une secte, pour leurs camarades, leurs partisans, leurs coreligionnaires ; car, ainsi que le déclare Notre-Seigneur, si vous n'aimez que ceux qui vous veulent ou vous font du bien, quelle récompense méritez-vous ? Les païens sont capables d'en faire autant. Non, la charité n'est aucune des formes de l'altruisme humain, si élevé qu'il puisse vous apparaître ; elle est une vertu surhumaine, une effusion en nous de l'Amour Infini, elle n'est ni plus ni moins que l'effet premier de la communication de la vie même de Dieu à l'humanité. L'apôtre saint Paul est très formel à cet égard : « La charité, dit-il, est l'écoulement en nos cœurs de la vertu de l'Esprit-Saint, qui s'est donné à nous : *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis.* » (4)

Oui, Nos bien chers Frères, c'est jusque-là que le bon Dieu a poussé son amour pour nous : il ne s'est pas contenté de nous prodiguer ses dons, il s'est Lui-même donné à nous.

En vérité, nous ne savons pas ou nous ne savons plus combien notre Dieu nous aime. Nous ne savons pas ou ne savons plus de quelle race nous sommes. Nous vivons au dehors, nous ne rentrons

(1) *Rom.* XIII, 8.
(2) *I Cor.* VI, 20.
(3) Saint AUGUSTIN, *De Civitate Dei*, *Lib.* XIV, *Cap.* XXVIII.
(4) *Rom.* V, 5.

plus en nous-mêmes pour contempler, admirer, aimer le divin trésor dont nous sommes les heureux dépositaires. Saint Ignace, le martyr, écrivait à ses fidèles : « Vous portez le Christ en vous », « vous portez Dieu », vous êtes des « Christophores », des « Théophores ».

Ah ! disait notre divin Sauveur à la Samaritaine, si vous pouviez comprendre « ce qu'est le don de Dieu » !

Le don de Dieu, c'est Dieu qui se donne lui-même à nous, nous ouvre la source de la vraie vie qu'est la vie surnaturelle de la grâce, la vie de la Foi, de l'Espérance, de la Charité, des vertus morales que la charité inspire et alimente, la vie des conseils évangéliques, la vie du renoncement, de l'immolation de soi, du dévouement fraternel, de l'apostolat catholique ; oui, le don de Dieu, c'est Dieu en nous et nous en Dieu ; c'est le Christ-Dieu, vainqueur du péché et de la mort, qui par son Saint-Esprit se communique à nous, s'établit en nous, vient mendier notre amour, nous promet sa félicité et nous donne sa parole indéfectible qu'il ne nous quittera plus aussi longtemps que nous ne nous laisserons pas aller au geste impie et sacrilège de répudier son amitié.

Rayonnement de la charité par l'intensification de la vie intérieure.

Voilà, Nos bien chers Frères, la vérité essentielle qu'il faut restaurer tout d'abord dans les esprits et rendre agissante dans les consciences, si nous voulons que, de la lutte engagée entre le laïcisme et le catholicisme, entre la cité terrestre et la cité des cieux, l'ordre sorte triomphant.

Aussi, au moment de tirer de cette lettre pastorale les applications auxquelles elle doit vous conduire, nous n'hésitons pas à proclamer que la première tâche incombe aux croyants et aux pratiquants, laïcs, religieux, prêtres, qui, ayant longtemps respiré une atmosphère viciée par le naturalisme, se sont laissé anémier jusqu'à ne plus guère supporter que les exhortations philosophiques au devoir, à la vertu, à l'honnêteté, et à ne plus se sentir l'énergie d'appliquer leur foi et leur amour à la Personne adorable et toujours vivante de Celui qui, non seulement dans le secret des tabernacles, mais dans le temple même de chacune de nos âmes en état de grâce, se donne à nous, nous appartient.

Le premier réveil que nous sonnons, c'est le réveil de la vie intérieure, de la vie d'oraison, du don total de soi à la Personne divine de Celui qui daigne se donner à nous. Dieu merci, nombreuses sont aujourd'hui les âmes chrétiennes qui, dans l'obscurité de leur néant, dans le silence de leur humilité, se livrent à Dieu, au Christ, à son Eglise, pour faire contrepoids aux iniquités du monde en mettant dans l'autre plateau de la balance leurs mérites et leurs sacrifices. Jéhovah ne demandait que dix justes pour épargner Sodome et Gomorrhe ; ces dix justes, il les trouvera partout où le blasphème résonne, où l'impudicité s'étale, où la justice est méconnue. Et nous qui croyons à la communion des saints, nous savons que, cette fois encore, partout où a abondé l'iniquité, surabonderont la grâce et la charité.

Notre Saint Père le pape Pie XI fait appel, coup sur coup, à l'action catholique. Le premier bataillon de l'armée catholique, le voilà : il se formera de l'élite des âmes qui puiseront dans une recrudescence de vie intérieure une soif plus intense de sacrifice, une passion plus ardente de se donner, de travailler, de souffrir, et, si le bon Dieu le veut, de mourir pour notre société désemparée.

Rayonnement de la charité dans les foyers.

Cet esprit de sacrifice ranimera le courant surna turel qui doit imprégner toutes les sphères de la vi extérieure, privée ou publique, l'enseignement, l bienfaisance, les relations sociales.

Vous combattez la neutralité, Nos très cher Frères, et vous faites bien. Vous admirez l'acte cou rageux de ceux qui, en pays catholique, replacen l'image du divin Crucifié dans les écoles, les hôpi taux, le prétoire ; nous les admirons avec vous. Mai avez-vous fait la réflexion que, peut-être, chez vous dans vos foyers, dans vos salons, à votre table, l matin et le soir, avant et après vos repas, le Chris est oublié ? Nous déplorons l'absence d'enseignemen religieux dans les écoles publiques, qui devraient êtr accessibles à tous les enfants, à tous les adolescents aux croyants, qui sont majorité, aussi bien et plu qu'aux incroyants, qui sont le moindre nombre Mais avons-nous assez songé que, même chez nous en certains milieux, les signes de la religion son lettre morte ; que le catéchisme lui-même est parfoi un enseignement traité avec la froideur que l'on me à expliquer une carte de géographie ou les règle de l'arithmétique, au lieu d'être une leçon de foi, d confiance et d'amour ? A combien d'écoles, d classes, de collèges, de chaires d'Université, n s'appliquerait pas en toute justice la parole du Pré curseur du Messie : « Il y a au milieu de vous quel qu'un que vous ne connaissez pas : *Medius vestrum stetit quem vos nescitis.* » (1)

La seconde résolution que Nous vous demandons c'est donc de faire revivre, par votre exemple et pa l'influence de votre autorité, la connaissance d Christ, le culte et l'amour de sa Personne troi fois sainte, dans tous les milieux où vous êtes, che vous, maîtres de l'enseignement, de l'action, de l direction. « La vie éternelle, la seule qui finalemen importe, consiste, dit Notre-Seigneur, à connaître — entendez connaître et aimer — le seul vrai Dieu, e le Christ Jésus qui est venu nous le révéler : *Hae est autem vita aeterna ut cognoscant te, solum Deum verum, et quem misisti Iesum Christum.* » (2

Cela fait, vous aurez davantage qualité pou demander que le même esprit trouve accueil là d'où hélas ! les usages mondains, certaines convention officielles, plus encore qu'une hostilité voulue, l'on tristement banni.

L'esprit du Christ est charité, avons-nous dit.

Le rayonnement de la charité doit avant tou pénétrer le foyer familial.

Le mariage chrétien.

Jeunes gens et jeunes filles qui songez à votr avenir, faites vôtre la parole de Tobie : « Nos âm appartiennent à Dieu avant d'appartenir à la cré ture. » Il est légitime que vous demandiez au ma riage la satisfaction de votre besoin d'aimer. Mai l'union que vous entrevoyez ne peut être ni u commerce passionnel ni un marché. C'est de vo âmes que doit monter votre amour, et il doit êtr unique et infrangible.

Le mariage est l'association de deux âmes q veulent se compléter, se soutenir, s'entr'aider pou gravir ensemble, avec plus de cœur et plus de vai lance, les âpres sentiers de la vie.

Issu du consentement mutuel des deux époux, l mariage a été élevé par Notre-Seigneur Jésus-Chris à la dignité d'un sacrement.

Jamais un mariage valide et consommé ne peu

(1) *Ioan.* I, 26.
(2) *Ioan.* XVII, 3.

pour aucun motif ni par aucune autorité au monde, pas même par l'autorité du Souverain Pontife, être invalidé. S'il vous est arrivé d'entendre dire qu'un mariage légitime a été « annulé », un langage imprécis vous a induits en erreur. Il est possible qu'une union ait été reconnue nulle, faute, par exemple, de libre consentement mutuel, et alors jugée et déclarée telle par l'autorité ecclésiastique ; ou que, pour des raisons graves dont le Souverain Pontife est seul juge, un mariage légitimement contracté ait été dissous avant d'avoir été consommé : mais il reste immuablement vrai qu'une union valide et consommée par l'accord des deux époux est indissoluble. Tant que les deux époux sont vivants, toute tentative de remariage est concubinaire, adultère, et le concubinage, pour être légalisé par la formalité extérieure que l'on appelle très improprement un « mariage civil », n'en reste pas moins un concubinage, excluant la participation du chrétien à la communion eucharistique.

Epoux et épouses, respectez la loi naturelle de l'union conjugale. Vous vous unissez pour coopérer sous le regard de la divine Providence à la transmission de la vie. Ayez confiance en sa paternelle Bonté. Même au plus fort de l'épreuve, ne doutez pas de son aide. Une assurance qui ne reposerait que sur des appuis humains serait du calcul apparemment habile, peut-être ; ce ne serait ni de la foi ni de l'espérance chrétienne. Malheur à vous si, par des moyens anticonceptionnels, vous empêchiez la propagation de la vie ou si, par des procédés subséquents, vous en arrêtiez l'évolution (1).

Soyez fiers de donner à Dieu et à l'Eglise des fils, qui prolongent les traditions de foi et d'honneur de vos familles.

Ayez pour principal souci de mettre en commun vos lumières, vos affections, votre expérience, pour faire d'eux des chrétiens convaincus et fervents et de loyaux serviteurs de leur pays. Dès leur âge le plus tendre, surveillez leurs habitudes naissantes. Tout enfant a des propensions au mal comme des inclinations au bien : encouragez celles-ci, mais combattez celles-là. Le plus grand service que vous puissiez rendre à votre enfant, c'est de prendre autorité sur lui. Le plus grand malheur qui puisse lui arriver, c'est d'avoir été abandonné, sans contrôle, à ses caprices ou aux instincts mauvais de compagnons de rencontre.

Mais rendez votre autorité aimable. En cette heure d'universelle dissipation, faites un effort sur vous-mêmes pour créer dans votre intérieur une chaude et douce atmosphère d'intimité familiale. Heureux, profondément heureux les enfants qui, selon la belle et forte expression de jadis, trouvent à « se récréer » chez eux. Ce spectacle est peut-être la joie la plus délicate qu'accorde la divine Providence aux familles nombreuses. Celles qui ont peiné et même pâti ensemble ne sont pas celles qui trouvent le moins de charme à commémorer leur passé.

Contrôlez les relations, les lectures, les aspirations des adolescents. Habituez-les au renoncement, au travail, à l'oubli d'eux-mêmes pour mieux être au service d'autrui. Interdisez-leur les spectacles dangereux, les toilettes provocantes, les danses lascives. Protégez-les contre les écueils que le vice multiplie sous leurs pas, et faites, comme citoyens, tout ce qui est en votre pouvoir pour assainir la moralité publique.

(1) Cf. *Q. A.*, t. 100, pp. 290-303, lettre pastorale du cardinal MERCIER sur les devoirs de la vie conjugale. (Note de la *D. C.*)

Rayonnement de la Charité dans nos relations sociales

La famille élargie, c'est, du point de vue spirituel, l'Eglise comprenant dans son sein le diocèse ; dans le diocèse, la paroisse ; du point de vue civil et politique, c'est la commune et, du fait de l'agglomération des communes et d'autres organes intermédiaires auxquels préside une même autorité publique, l'Etat, c'est la Patrie.

La nature ne connaît pas d'individus autonomes. Tous, nous naissons frères, enfants d'une même mère, la patrie belge ; dès notre baptême, nous appartenons dans l'ordre chrétien à une même Mère, d'origine surnaturelle, notre Mère la sainte Eglise.

Il serait trop long de nous étendre sur les devoirs multiples que nous crée ce double titre d'enfants de l'Eglise, d'enfants de la même patrie.

Mais ne répondons-nous pas au désir profond de la très grande majorité de nos compatriotes en leur demandant à tous, même en cette année d'inévitables agitations électorales, le respect mutuel, la loyauté, le souci du bien général ? En vérité, nous sommes tous faibles et avons souvent besoin d'indulgence. Mais, à mesure que l'on voit les hommes de plus près, il semble bien que la perversité soit plutôt l'exception.

Il se dit communément : Nous avons gagné la guerre, nous n'avons pas encore gagné la paix. La gagnerons-nous jamais, cette paix, sans l'accord de tous les partis sur certaines données, au moins, qui sont essentielles à notre vie commune, parmi lesquelles nous n'hésitons pas à placer au premier rang l'égalité de droits de tous les Belges devant les pouvoirs publics ?

Les parents chrétiens ont le droit d'élever chrétiennement leurs enfants. Les pouvoirs publics n'ont pas le droit de leur imposer un enseignement que leur conscience réprouve, nous entendons un enseignement d'où la religion chrétienne est exclue, où elle est méconnue, sinon combattue.

Dès lors, quand nous réclamons la participation des écoles libres et des écoles officielles aux subsides publics, ce n'est ni un privilège ni une aumône que nous sollicitons, c'est la consécration d'une liberté, un droit que nous revendiquons.

Il serait inique, en vérité, d'exploiter la soumission généreuse des catholiques à l'ordre public pour exiger d'eux qu'ils payent deux fois leur tribut à l'enseignement : une première fois en contribuant à un enseignement neutre, dont en conscience il leur est interdit d'user, et, une seconde fois, pour s'accorder les moyens d'élever leurs enfants dans les conditions exigées par leur conscience chrétienne.

Il serait si simple d'écarter à jamais de l'enjeu de nos luttes politiques cette troublante question scolaire, qui a déjà si douloureusement déchiré la patrie belge, et sur laquelle, d'ailleurs, nous ne pourrons jamais transiger ! Ce serait d'appliquer à la Belgique la législation scolaire de liberté effective et d'égalité, votée et loyalement appliquée, par les protestants aussi bien que par les catholiques, chez nos voisins hollandais (1).

Et que nos adversaires politiques ne disent pas : Mais ce serait favoriser le progrès des écoles libres et aider au dépeuplement des écoles officielles. Car, dire cela, ce serait proclamer que le succès des

(1) Cf. *D. C.*, t. 5, pp. 182-185. — Sur le régime de l'enseignement populaire en Belgique, cf. *D. C.*, t. 1[er], pp. 543-544 ; t. 9, col. 333-338 ; t. 11, col. 906. (Note de la *D. C.*)

écoles officielles ne s'obtient aujourd'hui qu'en violentant les consciences.

Oui, nul n'en peut douter, la liberté scolaire bien comprise serait un grand moyen, le principal, pensons-nous, de la pacification sociale en Belgique.

Il en est un second, à la portée aussi de tous les hommes de bonne volonté.

La question flamande nous divise. Au lendemain de la guerre surtout, la division a pris un caractère spécial d'acuité, qui persiste et s'accentue, peut-être, parmi la jeunesse universitaire. Où gît la cause de la division? Celle-ci tient-elle à certains griefs particuliers dont les populations flamandes demandent, en matière d'enseignement, de justice, de service à l'armée, le redressement? Peut-être, dans une certaine mesure encore, en ce sens qu'elles ont gardé un souvenir amer des lenteurs que l'on a mises souvent à reconnaître leurs droits dans le passé; mais, de l'avis de ceux qui sont à même d'interroger plus profondément l'âme flamande, le vrai grief est ailleurs, il est d'ordre plus général. Déjà, dans une lettre collective publiée en 1906, les évêques belges étaient unanimes à proclamer qu'il s'agit, avant tout, d'estimer et de faire estimer davantage en Belgique la langue flamande; nous ajouterions volontiers, aujourd'hui, qu'il s'agit au premier chef d'estimer et de faire estimer davantage le peuple flamand, ou, si vous le voulez, ce que l'on est convenu d'appeler « l'âme flamande ».

L'unité de la patrie belge n'est pas faite seulement de législation, de discipline, d'échanges extérieurs ou de travail côte à côte; elle est faite, ou, mieux, elle se fera de compréhension mutuelle, sympathique, du désir senti de part et d'autre de vouloir à titre égal participer à une même vie commune, à une même ascension vers un idéal supérieur. Les Flamands ne demandent pas que l'on ravisse aux Wallons leur influence ou leurs droits. Ils ne cessent de le redire, même parfois avec outrance: leur attention ne se porte pas sur autrui, elle se concentre sur eux-mêmes. Mais ils entendent aussi n'être pas traités comme des Belges de qualité inférieure, comme des parents pauvres chez des parvenus. Au fait, leur passé ne vaut-il pas celui de la Wallonie? N'ont-ils pas, eux aussi, leurs gloires commerciales, littéraires, artistiques, leur indéfectible fidélité surtout à la tradition catholique? Hier encore, sous la puissance oppressive de l'étranger, n'ont-ils pas presque unanimement fait preuve d'un désintéressement admirable dans le respect de l'unique autorité légitime du pays? Et n'est-ce pas de leurs rangs que sont sortis les plus forts contingents de notre armée?

Nous ne pouvons croire que ces sentiments soient éteints chez la jeunesse flamande d'aujourd'hui. Il y a, des deux côtés de la barrière, des préventions, oui; des manques d'intelligence mutuelle, des défiances qui en sont nées, oui; mais nous ne pouvons croire que le désir dominant ne soit pas chez tous celui de la fraternité sociale et chrétienne.

A l'état de choses que nous venons d'esquisser, il n'y a pas de remède spécifique à opposer. Aussi, notre intention n'est-elle pas d'en appliquer ni même d'en indiquer un. Mais nous appuyons sur ce conseil général: Wallons et Flamands, apprenez à vous mieux connaître, à vous comprendre plus fraternellement, à respecter et à favoriser vos aspirations légitimes mutuelles. Vous êtes des frères: ne vous traitez pas en ennemis; non, c'est beaucoup trop peu dire, ne vous traitez pas en étrangers. La paix de la Belgique est à ce prix. La véritable prospérité nationale en dépend.

Le droit naturel ne connaît pas de classes sociales (1); il ne connaît que la collaboration de membres, inégaux peut-être en nombre ou en valeur, à une même profession ou à une même entreprise agricole, industrielle ou commerciale.

Le vœu de Léon XIII eût été de voir revivre, sous des modalités nouvelles, les corporations chrétiennes du moyen âge, dans lesquelles patrons et ouvriers se rencontrent pour discuter leurs préoccupations respectives, sans doute, mais aussi et surtout pour les considérer en rapport avec une même organisation professionnelle.

Cette directive si sage, où le souci de la justice s'alliait à celui de la fraternité, fut longtemps méconnue.

Aujourd'hui, cependant, sous la pression des événements, des groupements professionnels ouvriers et des groupements professionnels patronaux se rencontrent occasionnellement pour traiter les questions diverses qui intéressent la profession. Les grandes industries du pays ont leurs commissions nationales officiellement instituées, où délégués des patrons et délégués des ouvriers élaborent des conventions, préparent une charte du travail.

Il faudrait pouvoir stabiliser ces rencontres occasionnelles; établir, entre les organisations patronales et les organisations ouvrières, des rapports permanents, réglés, qui assurent la convergence pacifique de tous les efforts mis au service d'une même œuvre productive.

---

(1) Le droit naturel absolu ne connaît pas plus des classes sociales distinctes et hiérarchisées qu'un droit de propriété privée en exercice. La nature ne réclame pas absolument qu'un champ soit possédé par un particulier plutôt que par la multitude; elle ne réclame pas davantage d'une façon absolue l'institution de classes sociales. La propriété collective reste ainsi légitime; et on peut supposer sans difficulté, chez les peuples primitifs, des groupements sociaux — du reste peu étendus — où toutes les familles jouissent théoriquement des mêmes droits et du même rang social.

Mais des raisons d'intérêt général viennent universellement imposer à toutes les sociétés développées l'institution de la propriété privée et l'organisation des classes sociales: aussi dit-on que celles-ci relèvent du droit naturel relatif, utilitaire, celui que les scolastiques appellent — dans un sens différent de l'acception moderne — le « droit des gens ».

En notre siècle individualiste les Souverains Pontifes ont dû insister sur cette vérité trop oubliée qu'il y a et qu'il y aura toujours dans les sociétés organisées — et cela pour le bien commun — des classes sociales, que cette diversité des classes est le propre des cités bien constituées et que poursuivre leur suppression et le nivellement général est aller à l'encontre de l'idéal et du plan divins.

Du reste, l'inégalité des conditions n'est pas contraire à la nature. S'il est vrai que tous les hommes sont de même race et de même nature, qu'ils sont tous appelés à la même fin et soumis à la même loi morale, il ne l'est pas moins que, sur tout le reste, des inégalités, voulues par la Providence, les distinguent les uns des autres. Ces inégalités personnelles existent naturellement, même dans les sociétés inorganisées; vouloir supprimer l'inégalité humaine est une chimère. Les partisans de la suppression des classes sociales sont habituellement des fanatiques de l'égalitarisme.

En fin de compte, la diversité des classes sociales concourt au bien général dans la mesure même où sont variés les organismes de la vie sociale. Mais, quelle que soit cette diversité et antérieurement à elle, le droit naturel absolu impose à tous les membres de la société de collaborer entre eux, de pratiquer la charité mutuelle.

L'Église reconnaît comme une condition providentielle de la société humaine la distinction des classes; mais elle enseigne, en même temps, que, loin d'être opposées les unes aux autres, et tout en restant chacune dans ses fonctions respectives, les classes sociales sont destinées à s'unir harmonieusement, se tenir mutuellement en équilibre, et vivre dans la concorde fraternelle. (Note de la *D. C.*)

Seule la justice ne pourrait ni opérer ni maintenir cette convergence. Une charte durable du travail doit reposer sur l'affection mutuelle des patrons et des ouvriers. Or, pour s'affectionner, il faut se connaître, s'estimer, s'habituer à des égards réciproques ; en un mot, il faut se soumettre à la loi suave et forte de la fraternité chrétienne que nous prêche l'Evangile.

Est-ce tout ? Fraternité patriotique entre citoyens d'un même pays libre ; fraternité entre compatriotes de langue différente ; fraternité entre membres d'une même organisation professionnelle, est-ce tout ce que demande de nous la charité ?

Non ; entre hommes d'œuvres, aussi, au service des intérêts généraux de la patrie, au service de l'Eglise, il faut raviver la fraternité chrétienne. La division du travail est, dans les œuvres de bienfaisance comme dans les professions et les métiers, nécessaire et précieuse ; encore faut-il qu'elle ne devienne pas une occasion de division chez les travailleurs. L'Eglise demande des serviteurs affranchis de tous les particularismes, à l'âme « catholique », c'est-à-dire universelle et universalisatrice.

Aussi les papes Pie X, Benoît XV, Pie XI, encouragent-ils avec insistance « l'action catholique », où, selon une expression heureuse du savant et zélé recteur de l'Université catholique de Louvain, Mgr Ladeuze, « l'apostolat laïque prépare, aide et prolonge l'apostolat sacerdotal au sein des masses pour les ramener au Christ ».

A côté de sujets d'inquiétude et de chagrin de l'heure présente, il y a pour vos évêques et il doit y avoir pour vous, Nos bien chers Frères, de puissantes raisons d'espérer.

Grâce au saint pape Pie X, dont toute la vie se mouvait dans le surnaturel, les chrétiens ont retrouvé en plus grand nombre le chemin de la communion quotidienne ; et, grâce à l'action bienfaisante et communicative des monastères bénédictins, le banc de communion est plus proche de l'autel, le culte liturgique est remis en honneur, les fidèles se voient davantage autour de leur curé dans la paroisse, autour de leur évêque dans sa cathédrale, autour du Vicaire du Christ et autour du Christ lui-même dans sa grande fonction sacerdotale qu'est la célébration du très saint Sacrifice de la Messe. Là est, par excellence, le foyer de l'unité. Nul ne l'a affirmé avec plus d'énergie que saint Paul : « Le calice de bénédiction, que nous bénissons, dit-il, ne nous fait-il pas communier tous au sang du Christ ? Le pain que nous rompons, ne nous fait-il pas communiquer tous au même corps du Christ ? Oui, un seul et même pain devient un seul et même corps, dont tous nous sommes les membres, parce que tous nous nous nourrissons du même pain. » (1) La sainte liturgie ne prend toute sa grandeur que sous cet aspect de l'unité catholique, selon l'esprit de saint Paul et celui de saint Augustin, qui s'écrie : « O le sacrement par excellence de la piété, symbole suprême de l'unité ! *O sacramentum pietatis ! O signum unitatis !* » (2) « La sainte Eucharistie est notre pain quotidien, dit encore le grand évêque, mais à la condition qu'elle soit pour nous une alimentation spirituelle, réalisatrice de l'unité ; elle nous incorpore au Christ, fait de nous les membres du Christ, afin que nous soyons en vérité ce que nous recevons. » (1)

Et parce que notre chère jeunesse s'est habituée à recourir avec plus de foi et plus d'ardeur à la source de la vie surnaturelle, nous la voyons monter vers les sommets. A Gembloux, il y a quatre ans, ils étaient dix mille ; ils étaient trente mille, en 1924, à Charleroi ; tout fait prévoir qu'ils seront, pour la Wallonie seule, au moins soixante mille à Liége en 1927, non pas pour s'engager dans une bagarre électorale ou pour saluer un drapeau politique, mais pour acclamer le nom trois fois saint de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ces jeunes gens ont appris à connaître leur religion dans le labeur patient de leurs cercles d'études ; à mesure qu'ils connaissent mieux le Christ, ils se sont pris davantage à l'aimer ; et voici qu'à l'individualisme laïc, qui a engendré le crime de l'apostasie officielle des nations, ils se préparent à opposer la revanche de la royauté d'amour de notre divin Sauveur.

Rayonnement de la charité dans les relations entre les peuples.

La charité du Christ et de ses disciples franchit toutes les frontières ; elle déborde les familles, les organisations nationales, elle s'étend aux relations internationales pour former l'âme de la vraie société des nations que doit constituer la grande famille humaine.

Chaque nation forme un tout, complet en son genre. On l'appelait autrefois la cité, on l'appelle aujourd'hui Etat. L'Etat a une existence juridiquement autonome. Il ne relève d'aucun autre Etat. Dans son encyclique *Immortale Dei*, le pape Léon XIII le proclame : « La puissance civile, dit-il, est chez elle souveraine... Elle a sa sphère d'action, dans laquelle elle est de droit indépendante. » (2)

Tous les citoyens doivent coopérer, pour leur part, aux intérêts généraux pour lesquels la nation s'est constituée, sous une autorité souveraine commune, en Etat ; ils doivent avoir ces intérêts à cœur, les promouvoir et, au besoin, les défendre. Cette disposition d'âme est l'amour de la patrie, le patriotisme, qui, pour les chrétiens, est une vertu, « la piété patriotique ».

Mais, pour être indépendants chez eux, les Etats et ceux qui les représentent vis-à-vis d'autres Etats n'en sont pas moins tributaires de la loi morale. Pour les nations et pour les Etats, aussi bien que pour les individus, il y a des devoirs de justice et de fraternité. Aux uns comme aux autres, il est interdit de manquer à la parole donnée, de violer le droit d'autrui, de commettre un larcin ou un homicide. Les uns et les autres doivent positivement s'entr'aider, les forts protégeant les faibles, et propager l'esprit de confraternité de la grande famille humaine, l'humanité (3).

Déjà, en 1864, dans ce *Syllabus* alors tant décrié

(1) « *Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est ? Et panis quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est ? Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes, qui de uno pane participamus.* » (*I Cor.* x, 16-17.)

(2) Saint Augustin, *In Ioann. tract.* xxvi, n. 13.

(1) « *Eucharistia panis noster quotidianus est, sed sic accipiamus illum, ut et mente reficiamur. Virtus enim ipsa, quae ibi intelligitur, unitas est, ut redacti in corpus eius, effecti membra eius simus quod accipimus.* » (Serm. lvii, n. 7.)

(2) « *Potestas civilis est in suo genere maxima... Habet suos terminos, eosque sua natura causaque proxima definitos : unde aliquis velut orbis circumscribitur in quo sua actio iure proprio versetur.* » (Encycl. *Immortale Dei*, 1. xi. 1885.)

(3) Voir à ce sujet une belle et forte étude du R. P. Hugon, O. P., *Etudes sociales et psychologiques*, ch. I. Nous nous en inspirons dans les quelques pages qui suivent.

et qui, à la lumière des événements, s'avère une œuvre de haute prévoyance, le pape Pie IX avait dénoncé le caractère antisocial de ce qu'une politique d'indifférentisme avait appelé « le principe de non-intervention » (1).

Plus tard, en 1888, dans son encyclique *In plurimis* adressée aux évêques du Brésil et relative à l'émancipation des esclaves, Léon XIII traçait au monde le but et le fondement de ce qu'il appelait déjà la « Société des Nations » ou « Société des Etats »: *Societas civitatum.*

« Oui, disait-il, grâce au nouvel Adam, qui est le Christ, le monde doit former une communauté fraternelle d'homme à homme et de nation à nation. De même que tous les hommes, du point de vue naturel, ont une seule et même origine, de même aussi, du point de vue surnaturel, ils puisent dans la Rédemption et dans la foi une origine identique ; tous sont également appelés à devenir les enfants d'adoption d'un même Dieu, d'un même Père: tous ont été rachetés au même prix, le sang précieux du Rédempteur ; tous sont membres d'un même corps ; tous sont admis au même divin banquet de la communion eucharistique ; à tous sont offerts les bienfaits de la grâce et les espérances d'une bienheureuse immortalité (2).

L'amour de la nation, que l'on est convenu d'appeler *nationalisme*, a donc ses limites. Non seulement il est tenu de respecter les droits des autres nations, mais il doit se subordonner aux intérêts supérieurs de l'humanité (3).

Ainsi compris, le nationalisme se confond avec le patriotisme, et n'est digne que d'encouragements et d'éloges. Mais, poussé à outrance, dans l'oubli voulu ou même au détriment des intérêts des nations voisines et de l'intérêt général de la famille humaine, il devient un péril et une nuisance.

La « Société des Nations », qui s'est constituée depuis l'armistice, a assumé la noble tâche de seconder et de faciliter les relations d'entente et d'entr'aide entre les peuples, de promouvoir les intérêts généraux de l'humanité. Aussi, bien qu'elle se soit volontairement privée du prestige et de l'influence permanente de la plus haute autorité morale qui soit au monde ; bien que, de par un manque d'accord formel sur les principes fondamentaux du christianisme, elle voie inévitablement très limitées l'étendue et l'efficacité de son action, néanmoins elle constitue une œuvre de haute bienfaisance internationale, et, pourvu qu'elle se montre fidèle à ses devoirs de bienveillance impartiale et désintéressée, tous les hommes d'ordre et de progrès devront sincèrement y applaudir.

L'hygiène, le commerce, l'industrie, les intérêts supérieurs de l'instruction et de la moralité n'ont qu'à gagner à cet effort général de secours mutuels que favorisera un contact plus étroit et plus assidu entre les Etats.

Nos espérances peuvent-elles porter plus loin ?

Qui ne voudrait pouvoir saluer, dans un engagement réciproque et solennel entre les nations, l'aurore d'une paix universelle et définitive ?

Des âmes, que l'on veut croire généreuses, caressent cette illusion et se donnent le beau nom de « pacifistes ».

Les socialistes nous promettent que, lorsqu'ils auront réussi à réaliser partout la socialisation du capital, ils feront la guerre à la guerre, et que les peuples ne se battront plus.

Guerre pour guerre, la guerre civile généralisée ne vaudrait pas mieux que les guerres occasionnelles de peuple à peuple. Les détenteurs du capital privé, d'ailleurs, ne se laisseraient pas déposséder sans résistance. Et alors, bon gré mal gré, l'on en viendrait toujours à substituer la violence à l'union de tous les citoyens au cœur d'une même patrie.

La guerre, nous aussi nous l'avons en horreur. Il y a longtemps que l'Eglise l'a assimilée à la famine et à la peste et que, dans ses prières publiques, elle demande à Dieu de nous en délivrer: *A peste, fame et bello, libera nos, Domine.*

Mais il y a guerre et guerre. Il y a la guerre d'attaque, dictée par l'ambition, l'envie, l'orgueil, et qui se déchaîne au détriment du droit d'autrui : cette guerre est criminelle, et ce n'est pas à la génération d'aujourd'hui qu'il faut en décrire la malfaisance. Mais il y a aussi la guerre de résistance à la force brutale et à la violation du droit ; il y a l'héroïsme d'un peuple qui se redresse devant l'injustice, et qui, la sachant toujours possible, toujours tôt ou tard menaçante, se prépare, dans le calme et dans un sentiment de respect pour le droit et l'honneur national, à la repousser, fût-ce au prix de ses intérêts privés et même de sa vie: cette guerre et les sacrifices en hommes et en argent qu'elle nécessite, pour pouvoir sortir ses effets utiles à l'heure éventuelle où le danger menacerait l'existence et l'indépendance de la patrie, sont commandés par le patriotisme et par l'amour de la justice.

Rêveurs de pacifisme, trouvez-nous le moyen de supprimer de la surface du globe le besoin de domination, l'orgueil et les autres péchés capitaux ; fournissez-nous la garantie qu'il n'y aura plus, dans l'avenir, ni individus, ni peuples, ni Gouvernements capables de faire fi de l'intérêt d'autrui et de la parole donnée, et nous vous tendrons la main. Mais, tant que l'humanité restera ce que nous révèle l'histoire et ce que chacun de nous sent bien ce qu'elle est quand elle n'est pas refrénée, enchaînée par la conscience morale et par la loi de fraternité dans la charité du Christ, nous repoussons votre pacifisme, car il n'est qu'une chimère.

Voilà un siècle et demi que notre société a répudié le divin Fondateur de l'ordre chrétien et proclamé les droits de l'homme.

Et pourquoi ? Pour se mettre à la remorque de rêveurs, dont elle a pris les romans pour de l'histoire.

Jean-Jacques Rousseau imagina que l'homme ne pouvait être que bon par nature et que seule la société l'a pu pervertir. A la suite des théoriciens protestants du libre examen, il est devenu le plus puissant initiateur de l'individualisme et de l'hérésie sociale de la souveraineté du nombre. Il fut le précurseur du déisme anticlérical et des idées de nivellement égalitaire des révolutionnaires français et de leurs héritiers. Robespierre en avait fait son dieu.

---

(1) La proposition condamnée par Pie IX est conçue en ces termes : « *Proclamandum est et observandum principium quod vocant de* non-interventu. » (Prop. 62.)

(2) « *Christi et apostolorum doctrina est iam nunc per Adamum novum, qui est Christus, communionem fraternam et hominis cum homine et gentis cum gente intercedere : ipsis, sicut unam eamdemque, intra naturae fines, originem, sic, supra naturam, originem unam eamdemque esse salutis et fidei : omnes aequaliter in adoptionem unius Dei et Patris accitos, quippe quos eodem ipse pretio magno una redemerit : eiusdem corporis membra omnes, omnesque eiusdem participes mensae divinae ; omnibus gratiae munera, omnibus item munera vitae immortalis patere.* » (Encycl. *In plurimis*, 5. 5. 1888.)

(3) Sur le nationalisme, consulter les réponses à l'enquête ouverte par M. MAURICE VAUSSARD dans les *Lettres*, 1923 ; on en trouvera de longs extraits dans la *D. C.*, t. 11, col. 327-380, avec (col. 415-442) les commentaires de la presse sur cette enquête. (Note de la *D. C.*)

Et voici que Tolstoï, lui aussi admirateur et fervent disciple de Jean-Jacques, a greffé un roman sur le roman du maître. S'imaginant, à son tour, que le mal n'est pas le fait de l'individu, mais de la société, il professe que ce n'est pas au criminel qu'il faut s'en prendre, mais aux institutions sociales, qui sont supposées l'avoir déformé : au mariage, à la propriété privée, à la justice répressive, à l'armée. Appuyé sur une interprétation arbitraire de quelques fragments détachés de nos saints Evangiles, il prône, sous prétexte d'humanité, la passivité devant le mal. Sa littérature empoisonne la société russe, la livre quasi sans résistance à la violence bolchéviste, à une bande de brigands, la plupart étrangers à la grande nation qu'ils exploitent. Et nous voyons les Lénine et les Trotzky essayer de perpétuer ce beau régime, ravir les enfants à l'autorité familiale et instituer des soviets jusque dans les écoles primaires, afin d'assurer aux enfants et aux adolescents la liberté entière de leurs caprices. Il semble que la Providence se joue de l'orgueil de ceux qui ont la prétention de se passer d'elle et de sa loi.

Non, tant que s'affronteront les deux cités, l'une céleste, l'autre terrestre, dont parle saint Augustin, la paix du monde ne sera jamais que relative. Et elles s'affronteront toujours, parce que, malheureusement, chaque fois que le long du jour l'Eglise a passé et semé le bon grain de l'Evangile, l'ennemi, *inimicus homo*, survient la nuit et jette l'ivraie dans le champ du père de famille (1). Aussi notre divin Sauveur nous en avertit, la lutte entre les enfants de la lumière et les enfants des ténèbres durera jusqu'à la fin du monde, à telle enseigne qu'une recrudescence des guerres entre les peuples en sera l'un des signes précurseurs.

Que la Société des Nations s'emploie à retarder les échéances de guerre ; qu'elle soumette, tant qu'elle le peut, les conflits à un arbitrage international ; qu'elle travaille à contenir les excès du militarisme, à réduire les armements, fort bien : les horreurs des guerres inévitables, de celles de demain autant et plus peut-être que de celles d'hier, justifient et commandent ces multiples et patients efforts de pacification.

Mais travaillons tous à la paix sans nous laisser aller aux illusions du pacifisme. A la simplicité de la colombe unissons la prudence du serpent.

Et que l'on ne nous dise pas qu'en tenant ce langage nous péchons contre la charité fraternelle et nous infligeons à nous-mêmes un démenti. Non, car l'amour du bien et la haine de son contraire ne se séparent pas. Qui dit cela ? Le plus autorisé des théologiens, saint Thomas d'Aquin : « Lorsque j'aime mon frère, dit-il, je hais en lui le péché et ses défaillances morales. Un même principe d'amour, en effet, me fait aimer chez lui le bien et haïr le mal, son contraire. » (2)

La Charité envers nos frères dissidents.

Le vœu suprême de notre divin Sauveur, dans son discours après l'institution de la sainte Eucharistie, est dans ces trois mots qui jaillirent de son Cœur adorable à l'adresse de la grande famille humaine : « Qu'ils soient un : *Ut sint unum* » ; « Qu'ils soient consommés dans l'unité : *Sint consummati in unum.* » (3) Ce souhait d'unité trouva, ces dernières années, un vif écho en de nombreuses âmes religieuses qui, séparées du Pontife de Rome, voudraient pouvoir se joindre à nous pour donner au monde, si tourmenté par des divisions de tous genres, l'attrait puissant de l'unité catholique.

Des événements qui semblent providentiels ont amené à nos côtés, en France et en Belgique, une élite d'orthodoxes de Russie, nos alliés d'hier dans la mêlée mondiale ; ils sont très proches de nous par leur foi et par leur piété liturgique, mais ne reconnaissent pas notre unité hiérarchique.

Ainsi que nous l'avons rappelé plus haut, un groupe d'anglicans ardemment attachés au Christ, soucieux de renouer les traditions que leurs ancêtres, depuis saint Grégoire le Grand jusqu'aux tristes temps de la Réforme, avaient fidèlement gardées, sont venus nous dire leur espoir de voir se rétablir l'unité catholique. S'il plaît à Dieu, ils nous reviendront pour la quatrième fois, en mai prochain, animés comme nous d'un commun désir d'union, de fraternité.

Nous n'en pouvons douter, aux uns et aux autres s'applique spécialement la parole de notre Divin Sauveur. « Je suis le bon Pasteur. Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent... Et pour elles je donne ma vie... Mais j'ai d'autres brebis encore, qui ne sont pas de ce bercail. Celles-là aussi, il faut que je les conduise à mon Père, et elles entendront ma voix et il se fera alors qu'il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul Pasteur. » (1)

Les trois intentions de Notre Saint Père le Pape pour l'Année Sainte.

S'inspirant de ce vœu suprême du Cœur de Notre-Seigneur, Notre Saint Père le pape Pie XI demande au clergé et aux fidèles de s'unir à lui au cours de cette « Année Sainte » à trois intentions qui lui sont particulièrement chères : le rétablissement et l'affermissement de la paix entre les peuples, le retour des dissidents à la véritable Eglise, et le respect des droits sacrés du catholicisme aux Lieux Saints qui gardent le souvenir de la Rédemption (2).

Nous exhortons nos fidèles à répondre nombreux à l'appel paternel du Souverain Pontife, qui voudrait voir tous ses fils dans ses bras en cette année de bénédiction. Mais, forcément, plus nombreux encore seront les chrétiens de bonne volonté qui seront privés de ce délicieux réconfort. Tous obéiront de cœur au désir de notre Père commun. L'année entière sera consacrée à la réalisation de ses grandes intentions. Nous nous inspirons d'un vœu auguste du Saint Père en y ajoutant une intention d'apostolat pour la conversion des infidèles et spécialement pour la prospérité des missions dans notre colonie africaine.

Nous appellerons aussi, avec plus d'ardeur que jamais, la protection divine sur notre chère patrie.

Et, afin de donner à nos exhortations une forme concrète pour tous, nous vous proposons de célébrer, dans toutes les paroisses, dans les maisons d'enseignement, écoles et collèges, dans les communautés religieuses des six diocèses de Belgique, avec un redoublement de ferveur, aux intentions susdites, le mois de mars, en l'honneur de saint Joseph, Patron de la Belgique ; le mois de mai, en l'honneur de Marie, Médiatrice universelle de toutes les grâces ; le mois de juin, en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus.

---

(1) *Matth.* XXII, 24 et suiv.

(2) « *Hoc ipsum quod in fratre odimus culpam et defectum boni, pertinet ad fratris amorem : eiusdem enim rationis est quod velimus bonum alicuius et quod odimus malum ipsius.* » (*S. Theol.*, 2ᵃ 2ᵃᵉ, q. 34, a. 3.)

(3) *Ioan.* XVII, 11, 23.

(1) « *Et alias oves habeo, quae non sunt ex hoc ovili : et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile et unus pastor.* » (*Ioan.* X, 14-16.)

(2) Cf. Constitution apostolique *Apostolico muneri*, 30. 7. 24 : *D. C.*, t. 12, col. 1235-1238, spécialement col. 1237. (Note de la *D. C.*)

Que le 19 mars, fête de saint Joseph, et le 3 mai, jour de sa Solennité ; le 31 mai, grand jour de Pentecôte et fête de Marie Médiatrice ; le 19 juin, fête du Sacré Cœur de Jésus, soient, dans la Belgique entière, des jours de triomphe pour le Ciel, des jours de joie et d'ardente piété pour vous.

Si vous ne pouvez aller à Saint-Jean de Latran, à Saint-Pierre de Rome, à Sainte-Marie-Majeure et à Saint-Paul hors les murs, allez en pèlerinage à nos sanctuaires nationaux de piété mariale ; venez honorer le saint Patron de votre diocèse dans votre première église paroissiale, la cathédrale, où votre évêque célèbre pontificalement la Messe à votre intention.

Au clergé nous recommandons d'encourager partout, du mois d'avril au mois de décembre, la communion des neuf premiers vendredis du mois aux intentions du Souverain Pontife et de l'Episcopat belge.

Pendant les mois de mars, d'avril et de mai, nous lui prescrivons, comme oraison *pro re gravi*, la collecte *ad postulandam charitatem*.

CONCLUSION

Le regard tourné vers le Calvaire et vers le Saint Sacrifice de l'autel.

Tout le monde voudrait la paix, et tout le monde avoue que nous ne la possédons pas. Nous aspirons à la fraternité, et nous ne la réalisons pas. Pourquoi, Nos bien chers Frères, en est-il ainsi ?

La réponse est à la base de chacune des considérations développées au cours de cette lettre collective, dans laquelle nous, vos évêques, les ambassadeurs du Christ auprès de vous, nous vous apportons le message du Saint Evangile.

Nous avons à cœur la paix de vos âmes pour le temps présent et pour l'éternité, et nous vous répétons l'annonce de la bonne nouvelle, « l'Evangile », promesse et programme que chantaient les anges devant la crèche où reposait pour la première fois parmi nous le Sauveur du Monde : « Gloire céleste à Dieu et paix sur terre aux hommes sur qui s'est abaissée la bienveillance divine : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonae voluntatis.* »

Nous ne sommes pas sur terre pour nous rechercher tout d'abord nous-mêmes, pour attirer à nous ce que nous sommes et ce qui nous entoure ; nous sommes créés pour connaître, aimer et servir Dieu. Le premier cri de nos âmes, leur premier et suprême élan doit être : « Gloire à Dieu dans les cieux : *Gloria in excelsis Deo.* » Le monde actuel l'oublie, il s'obstine à le méconnaître. La raison fondamentale pour laquelle il n'a pas la paix, elle est là.

Le monde cherche l'ordre et le repos en dehors de la fin pour laquelle il a été créé : il sort de sa voie, il est fourvoyé. Or, le Dieu que nous cherchons et pour la gloire duquel nous sommes en ce monde, où est-il ? Il est là, à deux pas de nous, dans la crèche de Bethléem ; il vit sur nos autels, dans nos tabernacles, dans l'intimité de nos âmes ; il fait vivre l'Eglise, dont il est la tête et dont nous sommes les membres.

Oui, Dieu se révèle à nous dans son Christ et par lui. Il se rend sensible à nous, vient vivre, parler, agir au milieu de nous, souffrir et mourir pour nous. Son Verbe fait chair a revêtu notre nature à nous, est devenu notre frère, le premier-né de la lignée des enfants de Dieu à laquelle nous appartenons. Dieu désormais, c'est Dieu avec nous, Emmanuel, le compagnon de notre existence ; il s'est fait, avec nous et pour nous, la Voie à suivre, la Vérité à croire, la Vie à vivre. Saint Paul le déclare formellement dans sa lettre aux Galates : « Le Christ est devenu notre paix », dit-il : « *Ipse enim est pax nostra.* » (1) Entre Israël et la Gentilité, entre créatures et Créateur, il y avait des barrières, des murs de séparation. Le Christ, en donnant son sang pour nous tous, a fait tomber ces barrières. Il nous a unis en une même famille divine, où nous sommes appelés à vivre en frères sous le regard bienveillant de notre Père céleste, dans la participation unanime à la même grâce rédemptrice du Calvaire et des sacrements de la loi nouvelle.

Aussi, Nos bien chers Frères, est-ce vers le Calvaire que doivent se tourner nos regards, et vers les autels où se perpétue l'œuvre de la Rédemption du monde. Là est la source unique de la paix et de la fraternité.

Contemplons-le donc, notre Christ Jésus, dans l'accomplissement de son geste immense d'amour qui voudrait embrasser toute l'humanité. Le sang ruisselle encore de ses mains et de ses pieds, et de chacun de ses membres, dont on peut compter tous les os ; ses ennemis le maudissent, ses bourreaux le torturent, et pour les uns et pour les autres il n'a que cette divine parole : « Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne savent pas ce qu'ils font. »

Puis, suivons, à travers les siècles et jusqu'à nous, ce drame humano-divin dont le Christ est à la fois le Prêtre et la Victime.

Si l'on vous demande de vous préparer à manger bientôt l'Agneau pascal ; si l'on vous impose à cet effet six semaines de recueillement, de pénitence, de prière, d'aumône, c'est pour vous mieux disposer à recevoir en plus grande abondance les grâces qui découlent du Sacrifice de la Croix sur les âmes qui participent au saint Sacrifice de la Messe.

La liturgie de la messe et l'unité catholique.

Venez donc, tous, nous vous en supplions, au rendez-vous du Calvaire, qui se prolonge et se renouvelle dans notre sainte liturgie. Entourez vos prêtres, votre évêque, le grand Prêtre notre Christ Jésus. Unissez-vous en esprit aux chœurs angéliques, qui mêlent leurs accents aux nôtres pour exalter la gloire de notre Dieu et chanter ses miséricordes, et, ensemble, appliquons-nous à faire descendre la paix et la fraternité sur le monde dans l'unité de la sainte Eglise catholique :

« Père très clément, c'est donc vers toi que, par Jésus-Christ ton Fils, Notre-Seigneur, montent nos supplications et nos prières. Agrée et bénis ce qu'il est en notre pouvoir de te donner et te présenter en union avec la Victime sainte et immaculée du Calvaire. Avant tout, c'est pour ta sainte Eglise catholique que nous te faisons cette offrande : daigne la raffermir dans la paix, veiller sur elle, l'établir et la maintenir dans l'unité sur toute la surface du globe terrestre ; en même temps, nous te prions pour ton serviteur notre pape Pie XI, et pour notre évêque, Désiré-Joseph, et pour notre roi Albert, et pour tous ceux qui croient et pratiquent la foi catholique et apostolique. » (2)

† D[ÉSIRÉ]-J[OSEPH] card. MERCIER, *arch. de Malines.*
† GUSTAVE-JOSEPH, *év. de Bruges.*
† THOMAS-LOUIS, *év. de Namur.*
† MARTIN-HUBERT, *év. de Liége et d'Eupen-Malmédy.*
† EMILE-JEAN, *év. de Gand.*
† GASTON-ANTOINE, *év. de Tournay.*

Malines, Fête de la Purification, 1925.

---

(1) *Gal.* II, 14.
(2) Prière du Canon de la Messe : *Te igitur.*

Le Saint-Siège et la France

LA QUESTION de l'ambassade auprès du Vatican

(*Suite.*) (1)

DISCOURS DE M. L'ABBÉ DANIEL BERGEY (2)

Insuffisance des raisons invoquées pour la suppression de l'ambassade (3)

« C'est tout le problème religieux qui se pose. »

M. l'abbé Bergey (4). — Messieurs, je dois peut-être, plus que d'autres, solliciter votre indulgence.

Mon intervention, que je voudrais aussi brève que possible — et il ne dépend pas que de moi qu'elle le soit, — s'ajoute à une série déjà longue, et mon cas s'aggrave du fait qu'elle a été précédée de très hautes et splendides éloquences, depuis longtemps consacrées, qui ont, dans une série de discours admirables, étudié presque jusqu'au fond tous les détails, tous les aspects du problème qui se pose devant nous, à tel point que je me trouve presque coupable d'y ajouter quelque chose. Je m'excuse enfin d'interrompre le charme que vient d'exercer, depuis hier, notre excellent et vaillant ami M. Paul Simon. (*Applaudissements.*)

Toutefois, après avoir hésité, je me suis décidé à prendre la parole et, comme il faut ici dire sa pensée tout entière, je dois vous faire connaître les raisons pour lesquelles j'ai quelque peu hésité.

C'est que ce débat, qui semblait devoir se réduire à une simple question internationale et politique, revêt une ampleur tout à fait inattendue. C'est tout le problème religieux qui se pose, c'est le laïcisme qui se dresse comme une doctrine, adressant à la doctrine qui est la nôtre, qui est la mienne, des reproches, très sincères d'ailleurs, mais que je ne crois pas mérités.

Dès lors, le débat devient extrêmement grave. C'est pourquoi je me suis demandé si je devais intervenir, parce que, nouveau venu dans cette Chambre, il pourrait peut-être me manquer quelque expérience de cette redoutable tribune.

Les paroles que nous prononçons ici ne sont pas écoutées que par la Chambre. Chacun de nos mots retentit au loin, au delà même des frontières...

M. Fernand Engerand. — Très bien!

M. [l'abbé] Bergey. — ... et, comme c'est un prêtre qui parle aujourd'hui, je sais avec quelle attention, pour ne pas dire davantage — je ne mets pas d'épithète, — chacune de ses syllabes va être étudiée. Avec bienveillance? Avec une bienveillance moindre? Peut-être. Eh bien! je viens prendre mes responsabilités. (*Applaudissements.*)

Je pourrai déplaire, je m'en excuse par avance, aux uns comme aux autres. Mais comme j'ai l'impression très nette qu'un gros malentendu règne entre le Gouvernement et les catholiques français, un gros et redoutable malentendu qui peut avoir pour demain les plus graves conséquences, j'ai estimé qu'il était du devoir d'un prêtre français, citoyen comme les autres, mais avec des obligations peut-être supplémentaires, de dire à M. le président du Conseil: Nous allons causer tous les deux. Si nous ne nous entendons pas, chacun reprendra sa place; mais j'ai la conviction que bien des nuages pourront se dissiper.

Nous y apporterons notre loyauté, de part et d'autre, et je suis convaincu, Monsieur le président du Conseil, que, même si nous n'obtenons aucun résultat, ni vous ni moi, nous mériterons au moins ce grand éloge d'avoir travaillé de tout notre cœur à réaliser la réconciliation française. (*Applaudissements.*)

Et puis, n'auriez-vous pas trouvé étrange qu'un prêtre ne prît pas la parole dans un débat qui intéresse sans doute tous les catholiques, mais qui intéresse d'une manière plus particulière, reconnaissons-le, la partie sacerdotale des catholiques?

« Je siège à droite, mais je suis partout. »

Sans doute, d'autres sont venus, qui ont exprimé notre pensée avec une précision que j'allais presque appeler implacable, avec une éloquence à laquelle vous avez tous rendu hommage, ne fût-ce que par vos interruptions, qui sont, somme toute, un hommage rendu à une éloquence. (*Sourires.*)

Mais aucun d'eux n'est, en quelque sorte, l'interprète authentique de ma pensée, car je suis un « sauvage ». Je siège à droite, mais je suis partout. (*Très bien! Très bien! — Sourires.*)

Je suis d'ailleurs ravi de la place qui m'a été imposée, j'y ai trouvé de charmants collègues; mais je vous assure que, lorsqu'il m'a plu d'aller m'asseoir quelque peu à gauche, j'y ai passé d'excellents instants. (*Applaudissements et rires.*)

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 13, col. 323-384, 387-417, 451-499, 712-767, 839-872.

(2) *J. O.*, 28. 1. 25, 1re et 2e séances du 27. 1. 25. — Présidence de M. Paul Painlevé.

(3) Les sous-titres ont été ajoutés par la *Documentation Catholique*.

(4) Député de la Gironde; n'est inscrit à aucun groupe. — M. Jacques Allard (*Action Française*, 28. 1. 25) présente comme il suit M. l'abbé Bergey défendant les catholiques de France: « M. l'abbé Bergey est de grande taille. Ce n'est pas une image de dire de lui qu'il est taillé en hercule. Sa voix est solidement timbrée. Quand il le veut, elle porte et peut braver sans peine la tempête des interruptions ou des protestations.

» Au surplus, il a la répartie vive, agilement spirituelle, et, pour l'adversaire, souvent cinglante dans sa douceur. Le nouveau député de la Gironde s'est imposé, hier, par persuasion, par la bonne foi, en même temps que par une courtoisie, une patience et une mansuétude vraiment évangéliques, formant un étrange et édifiant contraste avec la stature et le tempérament du combattant.

» Mais ce désir — exprimé avec quelle dignité — de ne pas blesser l'adversaire, n'a pas empêché M. l'abbé Bergey d'infliger à M. Herriot quelques bonnes et fermes vérités. Ce dernier en a semblé, parfois, singulièrement gêné, quand il ne s'en est pas montré silencieusement piqué au plus vif de son orgueil. »

L'*Europe Nouvelle* (31. 1. 25) se réjouit du « régal de trois orateurs attendus: M. Herriot, M. Briand, M. l'abbé Bergey. Pour celui-ci, c'était presque une première. L'abbé fut éloquent. Mais on trouva que sa péroraison tenait un peu du sermon, et puis, le Cartel n'aime pas beaucoup les curés qui sont aimables pour leurs collègues de gauche. Ils ne passent cela qu'à l'abbé Lemire ».

Remarquons plutôt, avec la *Défense catholique* (février 1925), que « M. l'abbé Bergey s'est classé, dès le début, dans la lignée des grands orateurs parlementaires. [...] Tous les arguments, précis et décisifs, se succèdent avec méthode, dans une langue claire, puissante, dont la fermeté s'allie à un calme et une noblesse de ton incomparables ».

A gauche. — Les meilleurs.

M. [l'abbé] Bergey. — Vous me dites : « Les meilleurs ». Je n'oserais pas établir une comparaison semblable.

M. Barthe. — Vous l'avez dit un jour.

M. [l'abbé] Bergey. — Disons, si vous voulez, qu'ils furent de douceur égale. (*Rires et applaudissements.*)

Il est bien entendu que j'éviterai, dans la mesure où ce me sera possible, les fâcheuses redites. Cela me sera difficile, car j'arrive un peu en parent pauvre. Nous venons de nous asseoir, pendant quelques jours, à un véritable banquet d'éloquence. Nous avons entendu ici les accents les plus prenants, hostiles ou favorables. J'en suis donc réduit, pour examiner ce grave problème, à passer autour de la table et à ramasser les miettes. Mais enfin, qui sait si nous n'y trouverons pas encore quelque saveur ?

M. le rapporteur. — C'est une parabole !

M. [l'abbé] Bergey. — ... et, pour ma part, j'y retrouverai des souvenirs de l'Evangile, que, je le vois, M. Simon n'a pas encore totalement oublié. (*Applaudissements et rires.*)

M. le rapporteur. — Dites « Henry », cette fois. Il ne faut pas confondre !

M. [l'abbé] Bergey. — Je veux bien. Mais vous avez tous deux un tel talent que l'on se demande quel est celui qui y perdrait si on le confondait avec l'autre. (*On rit.*)

M. le rapporteur. — Je me reconnais battu ! (*Sourires.*)

M. [l'abbé] Bergey. — Faut-il que j'ajoute — j'espère que mon caractère m'en dispense — que je veux repousser scrupuleusement tout ce qui, en apparence même, pourrait revêtir l'aspect d'un procès personnel ?

Je ne viens faire ici le procès de personne. Je veux m'en tenir strictement aux discussions de principes. Si ma conscience et ma loyauté m'imposent, d'aventure, de porter quelques sévères appréciations, il faut bien que l'on se dise que je tiens à leur conserver ce ton de courtoisie complète qui est, paraît-il, de tradition dans cette maison honorable, vénérable et de très bonne compagnie. (*Applaudissements et rires.*)

Tout d'abord, je tiens à protester très amicalement — vous me permettez ce mot, Monsieur le rapporteur — ...

M. le rapporteur. — Il me flatte et il m'honore.

M. [l'abbé] Bergey. — ... contre une opinion que vous avez émise vers la fin de votre remarquable rapport. Je protesterai souvent, sans doute, au cours de ce débat.

Vous nous avez dit, je crois — et si je m'abuse, je vous supplie de ne jamais hésiter à rectifier mes involontaires erreurs, car nous sommes ici pour bien nous entendre, — vous nous avez dit : Les discours sont presque inutiles à la Chambre, les votes sont acquis, les positions sont nettement arrêtées.

Ah ! Monsieur Simon, me voilà déjà séparé de vous.

Je ne suis pas du tout de votre avis. Au risque de faire sourire de pitié — de haute pitié — les vieux politiciens, les tacticiens, parmi lesquels je soupçonne que doivent se trouver quelques sceptiques,...

M. Duclaux-Monteil. — C'est probable.

M. [l'abbé] Bergey. — ... je crois obstinément à l'indépendance et à la loyauté même de ceux qui me combattent. Je crois qu'il y a, dans cette Chambre, des hommes qui sont capables, au contact d'une vérité découverte ou mieux connue, de revenir sur une opinion erronée, qu'ils avaient jusqu'à ce jour acceptée.

Je crois qu'il y a, parmi nos adversaires, des hommes qui ont assez conscience de leur responsabilité pour changer même leur bulletin de vote si on leur démontre que l'intérêt du pays peut l'exiger. Je les crois capables, je le dis en toute sincérité, de bousculer, pour ce faire, de vieilles habitudes de pensée, des sophismes ou des erreurs acclimatées dans leur esprit, même si c'est la voix d'un « sauvage » qui leur démontre qu'il s'agit de l'intérêt de la France.

M. Chassaigne-Goyon. — Dieu vous entende !

M. Fernand Engerand. — *Amen !* (*Sourires.*)

M. [l'abbé] Bergey. — Ainsi soit-il. (*Rires.*)

Je crois donc, Monsieur le rapporteur, que, même dans la Chambre, il y a quelque chose à faire. S'il en était autrement, je me poserais une question. Je me demanderais ce que nous viendrions faire ici. (*Très bien ! Très bien ! au centre et à droite.*)

Ce serait une abominable et criminelle comédie, si nous ne venions ici que pour prononcer des discours qui ne pourraient rien changer ! Nous sommes là pour nous instruire les uns les autres, pour relever nos erreurs, pour dissiper nos doutes, pour essayer, par les paroles les plus courtoises et les plus loyales, de nous ramener chacun à ce que nous appelons — c'est le rêve que nous poursuivons sans cesse — la vérité.

M. Chassaigne-Goyon. — C'est la théorie.

M. [l'abbé] Bergey. — Oui, c'est la théorie. Ne serait-ce pas la pratique ?

M. Fernand Engerand. — Nous croyons aux miracles !

M. [l'abbé] Bergey. — Si vraiment une majorité n'avait pour mission que de faire bloc, par discipline et par mot d'ordre, pour écraser, et si la minorité n'avait pour objectif que de faire bloc, par discipline et par mot d'ordre, pour entraver et harceler comme opposition, ce seraient là, me semble-t-il, les premiers signes de l'agonie du parlementarisme. (*Applaudissements.*)

Ce serait aussi l'annonce intolérable d'une quelconque dictature que nous n'acceptons pas. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

J'aime donc mieux croire que nous ne sommes ici que pour rechercher et étudier ensemble les formules et les méthodes qui seront, non pas toujours conformes à nos goûts, à nos désirs, à nos petites et grandes passions, mais capables de nous aider tous à sortir notre pays des difficultés dramatiques qui l'oppressent et dont nous pourrions craindre qu'elles l'étouffent demain si nous ne portions tous au cœur, n'est-il pas vrai, Monsieur le président du Conseil ? cette certitude profonde et ardente qu'il n'est pas concevable qu'un jour la France puisse mourir. (*Applaudissements.*)

Ces considérations, qui sont un peu longues peut-être (*Non ! Non ! — Parlez !*), et je m'en excuse, ont pour objet de bien établir le terrain sur lequel j'ai l'intention formelle de me maintenir.

Les parrains de la reprise des relations avec le Vatican donnent une garantie laïque et républicaine assez grande

Je veux que le débat soit clair et je veux qu'il soit haut. Je veux que M. le président du Conseil constate bien que nous apportons ici une loyauté tout au moins égale à la sienne.

Dès lors, comment voulez-vous qu'avec une bonne volonté aussi nette de part et d'autre il ne sorte pas de ce débat, malgré tout, un résultat heureux pour la France ? A défaut de toute autre chose, nous aurons peut-être appris à nous mieux connaître et à nous mieux estimer. Beaucoup de difficultés seront tombées. (*Applaudissements à droite.*)

Nul, parmi nous, Messieurs — c'est une première

considération que je veux formuler, — nul ne peut s'étonner de voir surgir dans cette enceinte, depuis le 11 mai, le problème qui nous passionne aujourd'hui. Je prends cette expression dans son sens le plus noble et le plus acceptable.

Que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas, que l'on exulte ou que l'on gémisse, il y a un fait devant lequel il faut savoir tout simplement s'incliner. Nous aurions préféré pouvoir dire, dans les difficultés cruelles que traverse la France, que certains problèmes irritants ne seraient point de longtemps soulevés. C'est possible, c'est une pensée louable. Nous nous étions imaginé que celui qui nous rassemble et qui soulève des discussions parfois un peu âpres, un peu trop peut-être ; nous avions pensé que celui-là était définitivement résolu, puisque ceux qui avaient pris la responsabilité de le résoudre formaient autour de M. Briand un très orthodoxe et très important bataillon d'appui. (*Sourires.*)

Je ne crois pas, Messieurs, soit dit entre parenthèses, que ces hommes puissent sérieusement être accusés de n'avoir répondu, en rétablissant les relations diplomatiques avec le Vatican, qu'à leur mysticisme religieux ou à leur désir de saper les institutions républicaines.

J'ai écouté l'autre jour, avec le soin très attentif que mérite son très grand talent, M. Briand, ancien président du Conseil, le responsable — appelez-le le coupable, si vous le voulez — de cette reprise des relations avec Rome. Il nous a raconté une histoire extrêmement touchante et qui m'a profondément ému. Il a même dit qu'il allait faire sa confesssion publique, et je regrette qu'il ne se soit pas tourné vers moi pour le cas où il aurait eu besoin d'une absolution. (*On rit.*) Mais, nous la lui réservons pour l'avenir : on ne sait jamais de quoi l'on peut avoir besoin. (*Nouveaux rires et applaudissements.*)

M. Briand nous a dit qu'il avait organisé un pèlerinage à la Mecque (1), et quelques-uns, peut-être, ont insinué que c'était la preuve que le sentiment religieux se réveillait chez lui (*Sourires*), et que, par conséquent, la reprise des relations avec le Vatican était, en quelque sorte, frappée d'une tare.

Messieurs, je ne suis pas aussi facile à convaincre. J'ai pour le talent de M. Briand — je l'ai dit tout à l'heure — un très grand respect, et cela n'ajoute rien à ses mérites, d'ailleurs. Mais, je ne crois pas à ces retours si rapides chez lui. (*Sourires.*) Je ne crois pas que, sur cette route de la Mecque, il ait trouvé son chemin de Damas. (*Rires et applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

Un de nos collègues de gauche cria — et ce fut, pour lui, le résumé de l'intervention de l'ancien président du Conseil : « C'est le diable qui, devenant vieux, se fait ermite. »

Messieurs, je regrette que M. Briand ne soit pas là, parce que, si je ne traduis pas bien sa pensée, il aurait pu peut-être me répondre. Mais on lui répétera sans doute ce que j'ai dit.

Que M. Briand soit le diable, je ne puis pas le croire. (*Sourires.*)

M. Louis Guichard. — C'est un bon diable. (*Sourires.*)

M. [l'abbé] Bergey. — Il est peut-être aussi séduisant que lui, mais, malgré tout, c'est un bon diable. (*Sourires.*)

Quant à le croire vieux, cela m'est assez difficile. Il nous a bien dit ici que tout son avenir était derrière lui.

Il est peut-être seul à le croire, si tant est qu'il le croie. (*Rires et applaudissements.*) Et, d'ailleurs, c'est toujours une position très facile : quand on a son avenir derrière soi, il suffit de faire volte-face pour le trouver tout entier encore devant soi. (*Hilarité générale et vifs applaudissements.*)

M. le rapporteur. — Et la charité ?

M. [l'abbé] Bergey. — Il y a la justice, qui passe avant, et ceci ne vise point exclusivement la haute personnalité de M. Briand.

Quant à supposer que M. Briand se soit fait ermite, vous me permettrez de n'en rien croire non plus. En tout cas, il appartiendrait à l'une de ces Congrégations qui ne tombent pas sous le coup d'une de ces lois que défend, avec tant d'âpreté — dans le bon sens, — M. le président du Conseil. (*Rires.*)

Donc, Messieurs, pour parler sérieusement, je crois que la garantie laïque et républicaine est assez grande quand on regarde les parrains de la reprise des relations avec le Vatican.

La politique nouvelle et ses conséquences.

Mais, je l'ai dit tout à l'heure, il faut se rendre compte qu'une politique nouvelle — nouvelle non pas dans les principes, mais dans la date, — née, grandie, organisée sous le précédent Gouvernement, s'est, le 11 mai, emparée du pouvoir.

Cette majorité a pris comme chef le chef de l'opposition d'autrefois, c'est-à-dire M. Herriot. Et c'est bien M. Herriot — si mes souvenirs sont exacts — qui, en 1920, montait à la tribune pour protester, non sans arguments et non sans éloquence, contre la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège.

En sorte que je trouve parfaitement admissible que, devenu président du Conseil, le chef de l'opposition d'hier, à peine au débotté, veuille supprimer ce contre quoi il a protesté hier.

Ici encore, certaines doctrines sont énoncées, qui consistent à dire que le roi n'est pas obligé de se rappeler les promesses du duc d'Orléans.

Il y a toutefois une certaine fidélité dans les principes qui doit s'établir.

C'est pour cela, je vous le répète, que, si j'ai souffert, au mois de juin, en entendant M. le président du Conseil tenir le langage qu'il a tenu — et je le dirai tout à l'heure, — nous sommes obligés de reconnaître qu'il y a là une rigoureuse, quoique un peu brutale logique.

Vous objecterez que des questions beaucoup plus importantes, plus urgentes, eussent dû, semble-t-il, solliciter l'attention et l'éloquence des nouveaux vainqueurs.

Vous me direz que le peuple s'attendait peut-être à des réformes pour lesquelles il y avait urgence (*Très bien ! Très bien ! à droite et au centre*), plutôt que voir ressusciter de nouveau ce problème irritant : je vous l'accorde. (*Très bien ! Très bien sur les mêmes bancs.*)

Vous me direz que les paroles de M. le président du Conseil ont été trop alarmantes pour nous et, même sur le terrain international, complètement inopportunes. C'est une question d'appréciation.

Mais il y a un fait, c'est que le problème nous est posé et qu'il faut le regarder bien en face : une majorité gouverne comme elle veut. Un chef de Gouvernement, s'il est assuré d'une majorité de tout repos, peut s'accorder la liberté de prendre ses promesses électorales dans l'ordre et selon la méthode qui lui plaisent. Il pourrait même — j'espère que ce ne sera pas le cas — s'accorder la facétie d'aborder des questions dont il n'aurait jamais parlé pendant la campagne électorale, ne serait-ce que pour éviter d'affronter les autres. (*Très bien ! Très bien ! à droite et au centre.*)

(1) Cf. *D. C.*, t. 5, pp. 412-413.

Je regarde donc le fait en face : on nous supprime des crédits pour une ambassade. Je regarde ce fait sans gémir, sans pleurer, sans injurier qui que ce soit. Si j'ai des peines de sentiment, je les refoule au fond de moi-même.

Nous devons agir ainsi, ne serait-ce que pour montrer à M. le président du Conseil que nous sommes un certain nombre, dans cette Chambre, qui sommes prêts à le suivre sur tous les terrains de discussion où il lui plaira de nous conduire. Nous sommes ici quelques-uns qui sommes prêts à discuter avec lui partout et quand il le voudra, avec toute la courtoisie nécessaire, mais avec une irréductible et très digne fermeté. Nous sommes ici quelques-uns qui serions disposés à défendre jusqu'à notre dernier souffle, si jamais on émettait, ce qui n'est pas, la prétention de la leur discuter, toute leur place de fils légitimes et très aimants au foyer français. (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*)

Je suis sûr que M. le président du Conseil acceptera mes paroles et leur accordera son estime, pour leur franchise. Car il est toujours mieux de savoir à l'avance qu'on se battra avec des hommes qui savent nettement dire leur opinion. Il préférera ma loyauté à des intrigues de couloirs. Il vaut mieux, n'est-il pas vrai ? se battre avec un homme loyal, sous la lumière, que de se battre avec des fantômes, dans une cave. (*Applaudissements.*)

C'est pour cela que, sans tarder et tout de suite, nous allons aborder le problème lui-même. C'est là que je ramasse des miettes. (*Sourires.*)

Le point de vue des faits matériels.

Je me placerai d'abord au point de vue des faits matériels. Ce sera la première partie de mon intervention. Dans la seconde partie — et nous essayerons d'y mettre un peu plus d'ampleur, — je voudrais examiner le point de vue moral.

Mais il faut d'abord, si j'ose m'exprimer de la sorte, « débroussailler » d'une foule d'accusations et de faits qui ne me semblent pas tout à fait fondés et qu'il est indispensable de faire disparaître avant d'aborder le débat large et très haut que nous voulons établir.

L'idéal laïque et les lois intangibles.

D'abord, au point de vue de notre politique intérieure, la question de l'ambassade est-elle vraiment une question qui se lie de manière si intime à ce que j'ai entendu appeler ici l'idéal laïque, les lois intangibles ?

Je réponds immédiatement par la négative. Je suis vraiment surpris, plus que je ne saurais le dire, de voir établir une sorte de confraternité entre le problème de l'ambassade, problème international et politique presque exclusivement, et le tout autre problème qui est à côté, qu'il faudra bien aborder un jour à cette tribune, avec toute l'attention et la largeur de vue qu'il mérite.

M. [le chanoine] Eugène Muller. — Très bien !

M. [l'abbé] Bergey. — Je sais bien que ce n'est pas la volonté exclusive du Gouvernement, qui a pu faire dévier le débat : il y a les interruptions, les remarques faites par les orateurs. Mais enfin, ne trouvez-vous pas illogique, je vais plus loin, dangereuse, cette méthode qui consiste à accrocher par accident de graves problèmes à un problème essentiel, qui suffit, certes, à lui seul, à nous occuper ici ?

C'est le cas du problème dont je viens de parler, celui des lois laïques, du laïcisme opposé à nos doctrines catholiques, à notre théorie démocratique, que nous discuterons bien tous ensemble. Mais nous avons à le faire dans un débat exclusif, où nous pourrons, les uns et les autres, comparer nos pensées, nos méthodes, au point de vue laïque dont parlait M. le président du Conseil.

M. Herriot m'a dit lui-même, à la suite d'une question que j'avais posée : « Monsieur l'abbé, je monterai à la tribune, j'ouvrirai mes dossiers, et, là, j'exposerai toute la doctrine laïque du Gouvernement. »

Voilà une promesse que j'ai retenue très fidèlement et avec joie. Or, voici que, par morceaux, par mosaïque, on traite ce sujet. Je le répète, le responsable n'est pas le Gouvernement seul. Mais il y a un très grave danger : c'est que nous risquons, ces débats étant déjà suffisamment fiévreux par eux-mêmes, de les aborder dans une nervosité qui ne convient pas. C'est dans des débats comme ceux-là qu'il faut que nous apportions, les uns et les autres, une sérénité très grande afin de mieux nous connaître. Mais voici qu'on vient me dire : Ambassade ? Lois laïques !

La question d'Alsace-Lorraine.

Et cette si grave question d'Alsace et de Lorraine, qu'on accroche par hasard et qui déchaîna, vous l'avez vu l'autre jour, quelques-unes de ces scènes parlementaires dont le moins que je puisse dire — quand nous songeons qu'il y a parfois dans les tribunes des oreilles étrangères qui nous écoutent — est qu'elles sont profondément regrettables ! (*Très bien ! Très bien ! à droite et au centre.*)

Le problème d'Alsace ne doit-il pas venir ici seul ? Ne doit-il pas être traité à fond, et non pas seulement en colloque avec certains représentants de l'Alsace, mais avec tous, sans aucune distinction d'opinion ni de doctrine ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Faut-il une ambassade ou n'en faut-il pas ?

Voilà pourquoi ma première réflexion, qui va vous paraître étrange, est que je conclus, de tous les débats que j'ai entendus, que les trois quarts peut-être de toutes les paroles prononcées étaient totalement en dehors de la question.

Nous sommes ici pour savoir si, oui ou non, une ambassade est nécessaire ou si elle ne l'est pas. Je crois que, tous, vous me serez profondément reconnaissants de préciser le débat de cette manière. Si nous ne nous entendons pas sur les conclusions, évidemment, vous prendrez vos responsabilités et, le lendemain, nous reprendrons les autres débats, mais pas aujourd'hui : ce n'est ni le lieu ni le jour.

Je suis d'ailleurs d'accord avec M. Briand, qui a quelque autorité, puisque c'est lui, nous le rappelions tout à l'heure, qui a pris la responsabilité de rétablir ces relations diplomatiques. Voici ce que disait M. Briand, dans la séance de la Chambre du 30 novembre 1920 (1) :

« Personnellement, je voterai les crédits. J'ai toujours considéré, je l'ai dit à maintes reprises, qu'il n'y avait pas de contradiction entre le principe de la séparation et des rapports diplomatiques avec le Vatican. Je considère, aujourd'hui comme toujours, qu'il est nécessaire, pour un grand pays comme la France, de se trouver là où s'agitent les grands problèmes internationaux. Il n'est pas douteux que le Saint-Siège soit un de ces lieux. »

Je trouve également dans le livre *La séparation des Eglises et de l'Etat*, de M. Grunebaum Ballin, page 51, la même opinion :

(1) Cf. *D. C.*, t. 4, p. 525-527, notamment p. 525, col. 1.

« C'est un problème, dit-il, particulier, d'ordre diplomatique et international, indépendant des nombreuses questions de droit et de politique intérieure, que soulève le projet sur la séparation des Eglises et de l'Etat. »

Et je ne suis pas sûr que le même avis ne fut pas donné par M. Jaurès, dans le journal *l'Humanité* du 22 octobre 1904, et même par M. Poincaré, que M. Herriot appelait hier « un laïc authentique », dans la séance de la Chambre du 15 juin 1923 (1).

En sorte, Messieurs, que je crois être en très bonne compagnie lorsque j'affirme ici, en toute simplicité, que les débats menaçent de s'égarer dans des questions tout à fait étrangères et qu'une seule question peut ici nous intéresser: faut-il une ambassade ou n'en faut-il pas ?

Si vous me trouvez trop long, Messieurs ?... (*Non! Non! — Parlez! Parlez!*)

M. le rapporteur général adjoint. — Nous vous écoutons avec beaucoup d'attention et de satisfaction.

M. le rapporteur. — Et avec plaisir.

M. [l'abbé] Bergey. — Je vous en suis bien reconnaissant.

M. le président [M. Paul Painlevé]. — L'orateur nous a fait savoir que son discours se composait de deux parties. Je crois être son interprète en lui proposant d'achever ce matin la première partie et d'aborder la seconde au début de la séance de l'après-midi. (*Très bien! Très bien!*)

M. [l'abbé] Bergey. — Je demanderai la suspension à midi. (*Très bien! Très bien!*)

L'ambassade et les querelles religieuses.

La première réponse que je rencontre se trouve sur les lèvres mêmes de M. le président du Conseil. Elle consiste surtout dans l'expression d'une crainte. C'est celle-ci: « Si nous maintenons l'ambassade et sa correspondante, c'est-à-dire la nonciature, nous avons peur — et je crois être ici l'écho authentique de la pensée de M. le rapporteur — que ne se déchaînent davantage ce qu'on appelle les querelles religieuses. »

Nous pensions que tout cela était, en effet, éteint. Et ces jours troublés auxquels vous avez fait allusion, que je n'ai pas oubliés, ces jours troublés, depuis la guerre surtout, nous apparaissent comme de la préhistoire. Par conséquent, vous répondiez, Monsieur le rapporteur, et vous aussi, Monsieur le président du Conseil, à la pensée intime de tous les catholiques français, lorsque vous disiez: « Nous voudrions bien que les luttes religieuses ne reprennent pas. » Je suis de votre avis. Voilà déjà un point sur lequel nous sommes d'accord. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Seulement, il faut faire certaines constatations de fait. M. le rapporteur nous dit: « La meilleure preuve que la nonciature peut troubler la paix, c'est que ce n'est guère qu'à partir de 1906 qu'on a vu régner la sérénité dans les âmes. »

Monsieur Henry Simon, on voit bien, et je le savais déjà, que vous n'avez jamais été curé de paroisse. (*Sourires.*)

A gauche. — Il ne s'en plaint pas.

M. le rapporteur. — Ne découragez pas la bonne volonté! (*On rit.*)

M. [l'abbé] Bergey. — Je suis tout prêt à l'encourager, quand le moment sera venu. (*Nouveaux rires.*)

M. le rapporteur. — Quand vous serez évêque!

M. [l'abbé] Bergey. — Soyez tranquille, ce ne sera pas pour vous crosser! (*Sourires.*)

Mais j'étais curé moi-même, en 1906, et je n'ai point perdu un petit souvenir, dont vous pourrez discuter les origines, c'est possible, mais c'est le fait que je pose pour démontrer que la paix religieuse n'était pas si bien et si nettement établie: j'ai été affligé de huit procès-verbaux pour avoir voulu dire la messe dans mon église sans déclaration préalable.

Vous me direz: « Il fallait faire la déclaration. » C'est un autre problème. C'est la question des lois laïques. Mais je veux dire par là que, soit par la faute des catholiques, soit par la faute du Gouvernement — vous voyez jusqu'où je pousse le désir de ne pas passionner le débat, — la paix n'était pas rétablie à partir de 1906. N'oubliez pas que, par suite de la discussion que les catholiques font des lois que vous appelez laïques, nous arrivons à ce fait véritablement énorme, qui peut être la source du plus grave débat, c'est que l'Eglise, fait historique extrêmement important dans notre histoire, et même dans notre histoire contemporaine (*Très bien! Très bien! à droite et au centre*), n'a pas de statut légal. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et comment allons-nous l'établir demain, si nous commençons par rompre les pourparlers avec celui-là même qui, seul, a le droit de parler en semblable matière ?

Les luttes religieuses ? Mais, vous le sentez bien, elles se sont surtout déchaînées lorsque M. le président du Conseil a prononcé ici son discours inaugural. Je suis convaincu que, lorsqu'il nous dit qu'il ne comprend pas, il est tout à fait sincère, parce qu'il tient un langage composé de mots qui n'ont plus le même sens pour tous les Français. (*Applaudissements à droite.*)

Il parle de « république », de « démocratie », de « respect des croyances religieuses ». Voilà des mots qu'il faudra bien expliquer avant que nous discutions.

M. [le chanoine] Eugène Muller. — Très bien!

M. [l'abbé] Bergey. — Je crois que nous n'avons plus le même vocabulaire.

Qui donc peut savoir ici, Monsieur le président du Conseil, ce qu'est exactement la République ? Voilà déjà des années et des années que j'entends des républicains excommunier d'autres républicains.

Et vous qui, tout à l'heure, discutiez les places que l'on occupe à la Chambre, est-il bien sûr, Monsieur le président du Conseil, que, débordé par d'autres plus avancés, au point de vue républicain, vous ne deviendrez pas, à leurs yeux, un simple réactionnaire ?

Est-il sûr que vous resterez toujours dans le centre de la Chambre et que, demain, vous ne serez pas à droite ? Personne ne peut le dire. (*Applaudissements à droite.*)

Il n'y a, ici, qu'un seul parti qui ne soit pas réactionnaire, c'est celui de l'extrême gauche. C'est M. Renaud Jean qui est dans la logique, tous les autres sont des réactionnaires à ses yeux. (*Sourires.*)

M. Louis Guichard. — Qui sait si vous n'êtes pas d'accord avec lui ?

M. [l'abbé] Bergey. — M. Renaud Jean proteste lorsque je dis qu'il est dans la logique ?

M. Mistral. — Les anarchistes mettent les communistes dans le même sac que nous!

M. [l'abbé] Bergey. — Il est bien certain que M. Renaud Jean doit être un réactionnaire encore pour certains. Mais nous parlons de la Chambre.

Il y a donc nécessité — je vous la fais toucher du doigt — de nous entendre sur les termes. On a toujours plus républicain que soi, on a toujours plus réactionnaire que soi, plus démocrate que soi, et il me paraît véritablement étrange d'accrocher des que-

(1) Cf. *D. C.*, t. 10, col. 19-20.

relles religieuses à des termes auxquels nous ne donnons plus le même sens. (*Très bien! Très bien! à droite et au centre.*)

L'organisation catholique.

Je demande à M. le président du Conseil de bien mettre dans sa pensée que les querelles religieuses ne viendront pas, ici, parmi nous, du fait de l'ambassade. Remarquez que jamais, depuis que les circonstances ont permis que l'ambassade fût rétablie, vous n'avez vu, quoi qu'on en dise, l'agitation religieuse des temps passés.

Vous avez voulu affirmer que les réunions des catholiques, sur tous les points du territoire, ces réunions splendides, inoubliables, auxquelles j'ai eu très souvent l'honneur de prendre part, sont des réunions de lutte, d'attaque et d'agression.

Je tiens à porter ici l'affirmation opposée, avec toute l'énergie dont je suis capable. (*Applaudissements à droite.*)

Ce que nous défendons est autre chose que ce que vous pouvez croire. Nous ne défendons pas des conceptions politiques. Nous n'essayons pas de jeter dans ce pays je ne sais quelles dissonances qui pourraient être criminelles. Nous n'avons même pas cette préoccupation, qui serait extrêmement coupable, de vouloir imposer au Gouvernement — c'est-à-dire à ces hommes dont nous ne voulons pas aujourd'hui connaître les opinions politiques, mais qui, à nos yeux, portent sur leurs épaules les graves responsabilités du pays — nous n'avons pas, dis-je, la préoccupation de leur imposer des responsabilités plus lourdes. Celles qu'ils supportent sont déjà assez écrasantes.

Nous défendons un idéal qui nous est extrêmement cher, un idéal qui n'est pas seulement individuel, mais aussi familial, mais aussi social, un idéal qui intéresse l'humanité tout entière.

C'est alors que nous nous heurtons à l'opposition, dont vous avez parlé, du laïcisme, qui ne permet pas que la religion s'extériorise. Car vous voudriez que notre religion ne consistât que dans les gestes rituels que nous accomplissons dans l'intimité de notre sanctuaire familial. Vous semblez ne pas vous douter que ce n'est là que notre ravitaillement, mais que nous revendiquons le droit de partir à travers tous les chemins de la vie, surtout à travers tous les chemins qui sillonnent notre pauvre pays, afin de jeter, en quelque sorte, toute cette vie intérieure qui palpite en nos âmes, sans concurrence pour personne. Nous estimons que la misère humaine, que les malheurs de la patrie sont assez grands pour que nous puissions tous, ici, apporter l'amour de nos cœurs, sans que personne puisse en discuter ni la valeur ni l'intensité. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs. — L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

M. [l'abbé] Bergey (1). — Messieurs, ce matin, nous avons commencé, dans une atmosphère, je dirai presque de cordialité, pour laquelle je me plais à vous rendre hommage, l'examen de ce que j'ose appeler le côté matériel de cette si grave question de l'ambassade de France auprès du Vatican.

Le régime concordataire de l'Alsace-Lorraine réclame le maintien de l'ambassade.

Je voudrais envisager maintenant, avec toute la discrétion qui convient, les questions graves, complexes, qui concernent l'Alsace et la Lorraine.

(1) *J. O.*, 28. 1. 25, Ch., 2e séance du 27. 1. 25. — Présidence de M. Paul Painlevé.

Hier, M. le président du Conseil, en quelques mots que nous avons écoutés avec une attention émue, nous a annoncé que le Conseil d'Etat était d'avis que nos départements recouvrés étaient toujours soumis au régime concordataire.

Il y a là une question très grave, que j'abandonne tout de suite. C'est au Gouvernement qu'il appartient de tirer les conclusions qui s'imposent, et sur lesquelles nous reviendrons dans un instant, parce qu'elles m'ont paru quelque peu alarmantes.

M. le président du Conseil a conclu à peu près ainsi : « S'il faut envoyer quelqu'un qui soit là-bas notre représentant exclusivement pour ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, j'accepte d'y envoyer quelqu'un. » Je ne sais si j'ai bien compris. Quelqu'un qui, là-bas, même pour une question de détail, représenterait la France sans avoir l'importance d'un ambassadeur ? Je m'inquiète comme Français.

M. le rapporteur lui-même l'a dit dans son beau discours: notre pays a l'habitude de marcher avec toute sa stature et d'entrer partout sans courber la tête. Nous avions l'habitude d'entrer par la grande porte au Vatican, par ce qu'on appelle l'escalier d'honneur et, même, nous passions les premiers. Il ne faudrait pas, Messieurs — la parole n'est pas de moi, vous la connaissez, — il ne faudrait pas qu'on nous obligeât à passer par l'escalier de service. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

C'est, d'ailleurs, une question qui ne nous regarde qu'indirectement. Nous attendons les réalisations pour formuler, s'il y a lieu, les critiques nécessaires.

Qu'il soit seulement permis à un catholique français de dire au Gouvernement que, dans bien des circonstances, il lui a été donné d'examiner sur place ce problème quelque peu nerveux de l'Alsace et de la Lorraine.

Je crois même que certains journaux m'ont fait quelque grief d'être allé en Alsace et en Lorraine, à Strasbourg (1). J'étais encore à Metz avant-hier. J'espère aller sous peu à Colmar et à Mulhouse.

On a jeté sur moi, à cette occasion, des flots d'accusations et, si le mot n'était pas trop fort et ne correspondait si peu à ma pensée intérieure, je dirais presque un torrent de diffamations, puisque mon patriotisme était en jeu. Mais cela n'a aucune importance. Nous dirons, avec M. le président du Conseil, que, quand on est un homme politique, il faut savoir accepter certains inconvénients. (*Très bien ! Très bien ! au centre et à droite.*)

M. Chastanet. — M. le président du Conseil en entend bien d'autres.

M. [l'abbé] Bergey. — Sans doute, et je souhaite qu'il en entende encore longtemps, car cela prouvera qu'il n'est pas mort. (*Sourires.*)

Je me permets d'attirer l'attention du Gouvernement, autant du moins que ma parole puisse avoir quelque importance, sur ce fait que, là aussi, à mon avis, il y a, comme pour la France entière, un énorme malentendu.

Je suis convaincu que, le jour où le Gouvernement voudra examiner à part, avec toute l'ampleur qu'il mérite, le problème, le cas grave de l'Alsace et de la Lorraine, en faisant appel non seulement aux avis, dignes d'attention, de quelques représentants de ces départements, mais en consultant tous leurs représentants, à quelque opinion qu'ils appartiennent, beaucoup de ces malentendus se dissiperont. (*Très bien ! Très bien ! au centre et à droite.*)

En tout cas, ce qu'il m'a plu d'entendre sur les lèvres de M. Herriot, ce sont des protestations d'attachement profond pour l'Alsace et la Lorraine. Nous

(1) Cf. son discours dans *D. C.*, t. 12, col. 549-552.

ne ferons, ni l'un ni l'autre, à ces dernières, l'injure de leur accorder une aumône en leur témoignant ces sentiments. Nous ne sommes pas de l'intérieur, et elles ne sont plus des provinces retrouvées. L'Alsace et la Lorraine, c'est la France comme nous. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Toutefois, j'approuve de toutes mes forces les paroles d'attachement particulier qui ont été prononcées par le Gouvernement. Je m'y associe de tout mon cœur parce que, si l'Alsace et la Lorraine font partie de la chair française, c'est un morceau de chair qui est encore à vif. Elles sont comme la poitrine de la France, sur laquelle, au cours des siècles, se sont acharnés des coups répétés. Et comme il y a, dans cette poitrine, un morceau magnifique du cœur de notre pays, nous devinons ce que ces provinces ont souffert pendant les longues années de cette séparation cruelle. (*Très bien ! Très bien ! sur les mêmes bancs.*)

Lorsque nous nous penchons sur elles, pour examiner le *modus vivendi* qui, désormais, s'impose à nous — vous avez raison, Monsieur le président du Conseil, — nous devons nous pencher sur elles avec une tendresse que j'ose appeler maternelle. C'est tout ce qu'un prêtre français, catholique, tenait à vous dire sur cette question aussi grave. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Mais il y a aussi, vous le sentez, une nécessité pressante — pour essayer de trouver la formule — à conserver le contact avec l'autorité qui est l'autorité véritablement sacrée aux yeux des catholiques alsaciens et lorrains, et même, pour ce qui ne concerne que l'Alsace et la Lorraine, la conversation ne doit pas être interrompue.

La suppression de l'ambassade obligera les catholiques à se défendre eux-mêmes.

Il est un autre argument sur lequel, autant que je puisse me le rappeler, M. Briand a passé avec une certaine rapidité, au point que peut-être la Chambre n'y a pas prêté toute l'attention qu'il mérite.

A vrai dire, ce n'est pas à moi de rappeler cet argument. Mais, comme j'ai promis d'aborder ici les sujets les plus difficiles et de prendre en toute loyauté mes responsabilités, j'aborde ce sujet ; et, pour que ma pensée ne soit pas trahie, car la question est assez délicate, je me contente de rapporter ici quelques-unes des paroles que je prononçais dans une de ces réunions auxquelles, à tort, on reproche un caractère politique. Ces paroles, je les adressais à ceux qui, nous privant des relations avec le Vatican, s'exposaient peut-être eux-mêmes à un danger qu'ils n'ont pas soupçonné.

Je me cite moi-même, et je m'en excuse :

« Ne sentez-vous pas — disais-je — que les catholiques eux-mêmes se sentiront moins dans la nécessité de se tenir en paix armée pour la surveillance de leurs droits et de leurs libertés, si le gardien naturel de leur patrimoine religieux monte officiellement la garde auprès des pouvoirs publics ? »

Ecoutez bien ceci — c'est la véritable pensée de mon intervention dans cette réunion publique :

« En sorte que nous aurons moins à craindre ces poussées parfois indisciplinées de protestation et de défensive sur lesquelles — parce que livrées à elles-mêmes, selon les tempéraments et les traditions des régions et des climats — il pourrait être si aisé de faire passer quelqu'un de ces souffles troubles qui n'ont rien de commun avec l'ample et claire aspiration idéaliste et religieuse, ces souffles d'inquiétude qui peuvent, insensiblement, aiguiller des âmes ardentes et loyales vers de graves et regrettables gestes où, peut-être, la religion disparaîtrait sous l'envahissement victorieux de préoccupations moins nobles. » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Cela veut dire — vous l'avez tous compris...

Sur divers bancs à gauche. — Non !

M. [l'abbé] Bergey. — Je suis à votre entière disposition pour vous donner des clartés supplémentaires. Faites appel à mon obligeance, elle ne sera jamais en défaut.

Je crois comprendre votre désir : vous insistez afin que je ne m'abrite pas sous l'aide tutélaire d'une citation précise, mais je n'ai pas peur d'affronter la difficulté de traduire exactement ma pensée que je tiens, croyez-moi.

Ma pensée, c'est que, si vous éloignez le nonce et retirez l'ambassadeur, nous, catholiques français, nous allons nous sentir complètement isolés en face des pouvoirs publics, et que, si nous avons des raisons quelconques — nous en indiquerons quelques-unes tout à l'heure — de craindre que les pouvoirs publics ne se dressent en face de nous — je ne dis pas le Gouvernement actuel de M. Herriot, mais d'autres qui peuvent venir — avec des préoccupations qui mettent dans nos cœurs quelque épouvante, cette épouvante sera beaucoup moins forte si nous avons des représentants officiels de notre religion pour défendre nos droits. (*Très bien ! Très bien ! au centre et à droite. — Interruptions à gauche.*)

M. Maxence Bibié. — C'est une théorie de guerre civile. (*Exclamations à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. Aimé Berthod. — Entre les catholiques français et le Gouvernement français, il n'est pas besoin d'autres intermédiaires que les représentants de ces catholiques au Parlement. Ces représentants sont chargés de défendre les intérêts de leurs mandants et ils s'en acquittent, d'ailleurs, fort bien. Il n'y a dans mes paroles rien qui soit désobligeant pour vous. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations à droite.*)

M. [l'abbé] Bergey. — Je regrette que vous n'ayez pas compris le sens de mon intervention (*Exclamations à gauche*), parce que, dans les relations diplomatiques et dans les conversations qu'elles imposent, s'il en est qui pourraient se plaindre, je me demande si ce ne sont pas les catholiques eux-mêmes.

Vous avez dû constater jadis, au temps de « la jeunesse », que, dans une certaine institution qui s'appelle l'armée, des reproches étaient parfois adressés par le chef. L'échelon supérieur les faisait passer au suivant, le suivant les faisait encore passer au subalterne, et lorsque, par le capitaine, le chef de section, le sergent et le caporal, les reproches avaient — permettez-moi cette expression triviale, mais qui traduit bien ma pensée — dégringolé, c'était encore le pauvre soldat de deuxième classe qui attrapait le plus.

Il n'en va pas autrement lorsque, les relations diplomatiques étant engagées et maintenues, le curé de campagne, dont parlait avec beaucoup d'émotion M. le président du Conseil, le curé de campagne — et j'en suis un — ayant une difficulté quelconque avec son sous-préfet, son maire ou quelque fonctionnaire que ce soit, reçoit toujours, par ce *decrescendo* dont je parlais tout à l'heure, les reproches extrêmes qui viennent des échelons supérieurs.

M. Camille-Bénassy. — Du colonel.

M. [l'abbé] Bergey. — Du colonel ou du général.

En sorte que, si quelqu'un pouvait avoir à craindre de voir se maintenir les pourparlers dont nous parlions, à la rigueur, si nous ne nous placions qu'au point de vue de notre intérêt personnel, c'est peut-être nous.

Mais il y a quelque chose, me semble-t-il, qui passe avant : cela s'appelle tout simplement les intérêts du pays. (*Interruptions à l'extrême gauche.*) Oh ! il est toujours permis de suspecter le patriotisme de quelqu'un d'entre nous...

A gauche. — Non ! Non !

M. Capgras. — Il n'est pas question de cela.

M. le colonel Picot. — Pas le vôtre, en tout cas, Monsieur Bergey ; je vous ai vu à l'œuvre.

A gauche. — Vous n'en avez pas non plus le monopole.

M. [l'abbé] Bergey. — Nous n'en avons pas non plus le monopole, j'aurai l'occasion d'en parler tout à l'heure. Mais j'espère que vous ne me faites pas l'injure de supposer que je parle ici contre ma pensée ? (*Non ! Non !*)

M. Capgras. — Personne ne vous a dit cela !

M. Maxence Bibié. — C'est votre théorie qui soulève des protestations, et non autre chose ! (*Exclamations à droite.*)

M. le colonel Picot. — La tribune est faite pour permettre d'exposer toutes les théories.

M. [l'abbé] Bergey. — Il m'a toujours semblé, mon cher collègue, que la tribune française était faite pour que chacun vienne exposer ses opinions (*Très bien ! Très bien !*), pour laisser aux autres le soin d'y répondre. Et, en ce qui concerne le cas qui nous occupe, je serais véritablement désolé pour vous d'être d'accord avec votre propre pensée parce que, si l'on pouvait dire là-bas que vous êtes d'accord avec un curé, je vous porterais certainement un tort considérable. (*Rires et applaudissements au centre et à droite.*)

M. Capgras. — C'est la réciproque qui serait plutôt vraie !

M. Paul Constans. — Nous prenons toujours notre responsabilité.

M. [l'abbé] Bergey. — Il faut donc vous attendre à ce que l'on soutienne ici des opinions qui, bien souvent, pourront soulever vos protestations. En ce qui me concerne, je n'y vois absolument aucun inconvénient, puisque nous ne sommes réunis que pour favoriser le choc de nos idées.

M. Jammy Schmidt. — Vous êtes un esprit conciliant : vous vous êtes accordé avec M. Mandel. (*Exclamations à droite.*)

M. le président [M. Paul Painlevé]. — Veuillez cesser ces interruptions et écouter l'orateur.

La distinction entre le spirituel et le temporel.

M. [l'abbé] Bergey. — La préoccupation du Gouvernement dans cette affaire a été, nous a-t-il dit, au nom même de son laïcisme, d'établir la distinction entre le spirituel et le temporel.

Il est évident qu'ici encore nous enfonçons des portes ouvertes, car, s'il y a une catégorie de Français qui désirent cette discrimination absolue, ce sont les catholiques autant au moins que les autres.

Mais, s'il est facile de donner ainsi des formules, il est beaucoup moins facile de les appliquer. Je me méfie beaucoup, voyez-vous, de ces formules simplistes qui peuvent satisfaire les esprits peu portés à nous suivre dans nos dissertations plus ou moins savantes ou documentées, mais qui ne sont pas conformes, vous le savez bien — je parle des formules — aux complexités de la vie réelle. (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

Faire la discrimination entre le spirituel et le matériel, mais il y a, hélas ! longtemps que cette préoccupation hante les esprits les plus sincères et les plus contraires.

On a cité ce matin, et on a bien fait, cette parole que tout le monde connaît certainement, même parmi nos collègues de gauche : « Il faut rendre à César ce qui est à César » et, si vous me permettez de parler d'une façon plus générale, il faut rendre à l'idéal ce qui appartient à l'idéal ; et nous, nous disons : « Il faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

Mais, lorsque nous passerons à l'application, aux réalités quotidiennes, nous nous heurterons à des difficultés sans nombre, car vous ne séparerez pas l'homme comme avec un couteau tranchant, le domaine spirituel d'un côté, le domaine matériel de l'autre. Vous ne pourrez pas établir dans l'entité humaine cette distinction, d'un côté le spirituel, soumis au Pape, de l'autre le temporel, soumis à l'Etat.

Que vous le vouliez ou non, il y a des « compénétrations » de voisinage, qui sont plus nombreuses que vous ne croyez.

D'ailleurs, si cette opération se faisait comme entre deux jardins contigus, ne croyez-vous pas indispensable de conserver malgré tout, par-dessus la barrière établie, des relations d'amitié ?

Mais si la distinction n'est pas possible, les frontières ne se peuvent pas établir, et du moment que, par l'explosion de l'activité de chacun des individus qui composent l'humanité, vous allez vous trouver exposés à chaque instant à des heurts ou, tout au moins, à ce que j'ai appelé des « compénétrations » entre le spirituel et le temporel, je vous supplie, par prudence patriotique élémentaire, de conserver la conversation avec celui qui, au point de vue spirituel, peut vous apporter son aide la plus puissante et la plus efficace.

Je ne sache pas qu'il s'agisse par là d'approuver une doctrine et, lorsque vous conversez avec le Pape, d'approuver sa foi. Lorsque, pendant la guerre, des républicains authentiques se sont appuyés sur des rois et des empereurs, ont-ils, pour cela, abandonné leurs convictions républicaines ? Le problème est exactement le même. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

La prétendue hostilité du Pape contre la France.

Nous passons maintenant à un point qui vous intéresse certainement encore davantage, parce qu'il va être directement question du Pape, ce Pape que, l'autre jour, en plaisantant, de ce côté de la Chambre (*l'orateur désigne l'extrême gauche*), un collègue voulait faire fusiller. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Auguste Reynaud. — C'est le camarade de Saint-Just !

M. Capgras. — C'est de l'autre côté, généralement, que sont les fusilleurs.

M. [l'abbé] Bergey. — Ils ne fusillent qu'avec des doigts, ce n'est pas très grave.

Le Pape, nous a-t-on dit, s'est mis dans un tel cas d'hostilité contre la France qu'il est impossible à ce pays de continuer avec lui des relations diplomatiques.

Je crois que c'est l'argument dans toute son authenticité, authenticité d'autant plus grande que j'ai puisé dans les textes eux-mêmes.

On dit : « Le Pape, pendant la guerre, n'a pas prononcé les paroles qu'on attendait de lui », et on l'accuse d'avoir eu, à l'égard de la France, une neutralité tout au moins peu bienveillante. Et j'atténue l'expression qui a été employée. On a même ajouté que, depuis la guerre, le Pape et ceux qui gravitent autour de lui, que ce soient des individualités ou des institutions ou des collectivités, ont continué cette sorte de tradition établie et n'ont pas nourri, à l'égard de la France, des sentiments de cordialité complaisante.

Le Pape et la Belgique.

Messieurs, il faudrait s'expliquer, pourtant, une fois pour toutes sur ce point.

Le Pape, dit-on, n'a pas prononcé les paroles qu'on attendait de lui, et on a visé d'une manière plus spéciale ce petit peuple pour l'admiration duquel nous sommes tous d'accord, et qui s'appelle la Belgique. La Belgique a subi des massacres, sa neutralité a été violée. C'est ce que l'on peut appeler, dans toute la force du terme, le peuple martyr, qui, pour tenir ses promesses, qui, pour lui, ne sont pas des chiffons de papier, a préféré consentir à se faire hacher sur son propre territoire plutôt que de permettre que, par surprise, on puisse plonger le poignard dans le cœur de la France. (*Vifs applaudissements.*)

Un proverbe dit qu'il ne faut pas être plus royaliste que le roi. Si quelqu'un doit se plaindre, je crois qu'à vrai dire ce doit être la Belgique elle-même. Or, j'ai trouvé ici la trace des paroles nettement décisives qui ont été prononcées lorsque le Pape intervint en faveur de la Belgique, car, en réalité, il est intervenu.

M. Paul Nicollet. — Bien tard.

M. [l'abbé] Bergey. — Si la Belgique se déclare satisfaite, je ne vois pas pourquoi nous, Français, nous ne le déclarerions pas à notre tour. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Tout de même, le premier intéressé doit avoir la parole, et c'est la Belgique.

M. Capgras. — Et la justice !

M. [l'abbé] Bergey. — Si vous m'accordez le bénéfice de quelques minutes d'attention, nous pourrons nous prononcer tout de suite après et nous y aurons gagné les uns les autres.

A gauche. — Parlez ! Parlez !

L'attitude de Pie X.

M. [l'abbé] Bergey. — D'abord, si nous considérons les dates, n'avons-nous pas le souvenir qu'au moment où la guerre a été déclarée, ou quelques jours avant, lorsque l'empereur d'Autriche sollicita du Pape régnant la bénédiction de ses armes, le Pape lui répondit...

M. Renaud Jean. — Il oublia de l'excommunier. Monsieur l'abbé, je voudrais que vous me citiez un Pape qui ait excommunié un chef d'Etat pour avoir déclaré la guerre.

M. [l'abbé] Bergey. — Il y en a des quantités, mon cher collègue.

M. Renaud Jean. — J'en connais qui ont excommunié des rois pour avoir épousé leur cousine, mais je ne connais pas de roi qui ait été excommunié pour avoir fait tuer des milliers d'hommes.

M. [l'abbé] Bergey. — Je suis à votre entière disposition pour entreprendre, quand vous le voudrez, un cours d'histoire sur ce sujet. Mais permettez-moi de vous rappeler qu'il s'agit en ce moment de l'ambassade au Vatican ; il serait peut-être bon que vous me laissiez continuer.

Quand l'empereur d'Autriche sollicita l'approbation du Pape régnant, le Pape lui répondit, non sans quelque courage, car il parlait à l'une des nations les plus catholiques et les plus chères à son cœur : « Le Pape bénit la paix et non la guerre. »

A l'extrême gauche. — Cela ne l'engageait pas à grand'chose.

M. [l'abbé] Bergey. — Et, quelques jours après, le pape Pie X entrait en agonie, puisque, si mes souvenirs sont exacts, il est mort le 20 août.

Il faut donc, en toute loyauté, reconnaître qu'à ce moment la voix pontificale ne pouvait pas retentir à travers le monde entier, puisqu'elle était sur le point d'expirer, et vous reconnaîtrez avec moi qu'il fallait au moins attendre que le successeur de Pie X fût nommé.

Ce fut fait.

Ce qu'a fait Benoît XV.

Que fit le successeur ? Ecoutez ce que dit la Belgique — car ma parole n'aurait peut-être pas un crédit suffisant — à la suite de l'appel du Pape aux chefs des nations belligérantes, à la date du 1er août 1917... (1)

M. Renaud Jean. — En 1917 !

A l'extrême gauche. — Mais avant ?

M. [l'abbé] Bergey. — J'y viendrai.

Je tiens simplement à faire remarquer, en toute simplicité — ce n'est pas une plainte, — que jamais je n'ai interrompu un orateur. Que cela ne vous empêche pas de le faire ! Mais je fais la comparaison quand même. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Le Gouvernement belge répondit, le même mois, par un communiqué dont je détache le passage suivant :

« Le Gouvernement de Sa Majesté se plaît à reconnaître, dans ce document solennel, une preuve nouvelle, très précieuse pour lui, de l'intérêt particulier du Saint-Siège pour la nation belge, si cruellement et injustement frappée dans cette guerre qui a été un fléau pour l'humanité. Il est heureux, à cette occasion, de lui exprimer sa très vive et profonde gratitude. » (2)

M. Desoblin. — Pour l'incendie de Louvain ?

M. [l'abbé] Bergey. — Le cardinal Mercier écrivit au Pape, le 10 octobre 1917, tant en son nom qu'au nom de tous ses collègues de l'épiscopat de Belgique :

« Nous craindrions de sortir de notre rôle si nous nous arrogions le droit d'apprécier l'objet du conflit qui déchire et ensanglante le monde depuis plus de trois années. Mais nous éprouvons le besoin de dire à Votre Sainteté la douce émotion que nous avons ressentie en présence du nouveau témoignage de prédilection paternelle pour la Belgique contenu dans le message de paix aux nations belligérantes. »

M. Auguste Reynaud. — En 1917 !

M. [l'abbé] Bergey. — « Déjà, dès le début de la guerre, Votre Sainteté proclama à la face du monde qu'elle réprouvait l'injustice, et elle voulut bien assurer ensuite à notre Gouvernement qu'en formulant cette réprobation, c'est principalement notre chère patrie qu'elle avait en vue. » (3)

Je lis plus loin, dans la lettre (4) même du Pape du 22 janvier 1915 :

« C'est au Pontife romain, établi par Dieu souverain interprète et vengeur de la loi éternelle... »

M. Desoblin. — Il n'avait qu'à empêcher la guerre.

M. [l'abbé] Bergey. — Nous verrons, tout à l'heure, jusqu'à quel point l'interruption mérite réellement d'être proférée ici.

Je reprends ma lecture :

« C'est au Pontife romain, établi par Dieu souverain interprète et vengeur de la loi éternelle, qu'il appartient surtout de déclarer qu'il n'est permis à personne, pour quelque cause que ce soit, de violer la justice. »

Et il ajoute :

« Ces violations du droit, quelles qu'elles soient, en

(1) Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 402-404.
(2) Cf. *D. C.*, t. 1er, p. 522, col. 2, note 1.
(3) *Ibid.*
(4) Il faut lire « l'allocution consistoriale ».

quelque lieu qu'elles soient commises, nous les réprouvons hautement, de toutes nos forces. » (1)

Plus loin, je lis :

« Le Saint-Siège réprouve hautement toute injustice, de quelque part qu'elle vienne et sous quelque prétexte que ce soit. Que l'Allemagne... (*Interruptions à l'extrême gauche communiste.*)

Messieurs (*l'orateur s'adresse à l'extrême gauche communiste*), permettez à l'accusé de se défendre.

M. Charles Leboucq. — Ce sont de nobles paroles.

Réprobation de la violation de la Belgique.

M. [l'abbé] Bergey. — « Que l'Allemagne ait prétendu, d'après certains documents trouvés aux archives de l'état-major, que la Belgique avait violé la première sa neutralité, il n'appartient pas au Saint-Siège d'entrer dans cette question. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*) Il lui suffit de savoir que l'Allemagne, de son propre aveu... » — cela avait été dit publiquement par le chancelier, — « ...a pénétré sur le territoire belge, avec conscience de commettre une violation des lois internationales et, par conséquent, une injustice flagrante, pour qu'elle soit directement visée par le Saint Père dans son allocution » (2). (*Applaudissements à droite.*)

M. Capgras. — Après trois ans de guerre !

M. Frédéric Brunet. — Qui a écrit cela ?

M. [l'abbé] Bergey. — C'est une lettre adressée à la Belgique elle-même.

M. Capgras. — Ce n'est pas le Pape qui l'a écrite. C'est l'interprétation de sa pensée.

M. [l'abbé] Bergey. — Pardon ! C'est, au nom du Pape, l'explication qui fut donnée à la Belgique elle-même, interprétation qui valut au Saint-Siège les reproches violents de l'Allemagne, vous le savez.

A l'extrême gauche. — Ce n'est pas suffisant.

M. [l'abbé] Bergey. — On me dit : « Ce n'est pas suffisant »...

M. Desoblin. — Quelle différence y a-t-il entre les catholiques allemands et les catholiques français ? Cependant, les chefs militaires catholiques allemands n'ont pas été moins barbares que les autres pendant la guerre dans les régions envahies. Combien d'entre eux ont protesté ?

M. [l'abbé] Bergey. — On me dit : « Ce n'est pas suffisant. »

Si le Pape, blâmant les cruautés et la violation du droit, malgré sa situation de père commun de tous les fidèles de l'univers et sa préoccupation de conserver son crédit auprès des États belligérants pour rendre des services à nos blessés et à nos prisonniers, n'a pas fait entendre une protestation suffisante et si, pour cette raison, vous retirez votre ambassadeur, que ferez-vous envers les nations qui ont assassiné elles-mêmes ? (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*)

Je ne sache pas qu'une seule nation neutre ait fait entendre une protestation, même celle sur le territoire de laquelle s'étaient discutés les problèmes de la paix. Je ne sache pas qu'il se soit élevé une protestation lorsque le Gouvernement français a envoyé une ambassade à Berlin, et cependant, ce n'est pas le Pape qui a assassiné sur les champs de bataille en Belgique. Vous savez que ce sont les soldats allemands. Pouvez-vous, en toute logique, et en toute justice, dire que, puisque les Allemands ont été un peuple assassin, vous rappellerez votre ambassadeur ?

Soyez donc justes une fois pour toutes et n'ayez pas deux mesures : l'une vis-à-vis du Pape, parce qu'il ne peut pas se défendre, et l'autre vis-à-vis des autres Puissances. (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*)

Voulez-vous, Messieurs, me permettre quelques citations que je ferai très brèves, parce que, je crois, vous ne les supportez pas très aisément ? (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.* — *Parlez ! Parlez !*)

M. le président. — Montrez que vous les supportez.

M. [l'abbé] Bergey. — Je veux dire qu'elles vous imposent de la lassitude.

M. Aimé Berthod. — Nous vous écoutons religieusement. (*Sourires.*)

M. [l'abbé] Bergey. — Vous auriez tort, je vous assure, de ne pas écouter, parce que vous allez vous trouver en famille.

M. Auguste Reynaud. — Vous ne pouvez pas parler sérieusement du Pape. (*Rires sur divers bancs à gauche.*)

M. [l'abbé] Bergey. — Mon cher collègue, je parle du Pape à la tribune française avec une tristesse infinie et j'en parle comme catholique avec la plus grande fierté et un grand amour. (*Applaudissements à droite.*) Je suis sûr de sa cause et je suis sûr que vous-même vous arriverez à lui rendre hommage si vous m'écoutez. (*Dénégations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Renaud Jean. — Le Pape n'a rien fait contre la guerre. (*Interruptions à droite.*) Il n'a pris aucune sanction contre les chefs d'Etat, quels qu'ils soient, qui ont conduit les peuples à la guerre. Ainsi il a trahi la doctrine du Christ. (*Exclamations à droite.* — *Bruit.*)

M. le président. — M. Renaud Jean, veuillez ne pas interrompre.

Voyage du cardinal Mercier.

M. [l'abbé] Bergey. — Nous trouvons dans le *Petit Parisien*, à la date du 23 janvier 1922, l'appréciation dont je vais vous donner connaissance. J'abrégerai le plus possible les citations ; mais, si vous désirez que je la lise entière, je le ferai. (*Parlez ! Parlez !*)

« Ce fut seulement après la guerre que des échos plus limpides éclairèrent enfin l'opinion sur le rôle de Benoît XV, et ces échos vinrent de Malines. » — En Belgique ! Messieurs. — « On sut, en mai 1919, par un écrit pastoral du cardinal Mercier, qu'au début de 1915 ou 1916 (1) Benoît XV voulut voir à Rome l'illustre prélat. « C'est pour le blâmer, pro» clamait la presse allemande, et, avec lui, l'épisco» pat belge. » Mais l'Allemagne commença d'être anxieuse lorsque Benoît XV exigea d'elle la promesse qu'après son séjour à Rome le cardinal pourrait librement rentrer en Belgique.

» Deux mois plus tard, il rapportait de Rome à son clergé les lignes que voici :

« Nous assurons le cardinal Mercier que Nous » sommes toujours avec lui et que Nous prenons part » à sa douleur et à ses angoisses, puisque sa cause » est aussi notre cause. »

Et ce fut du haut de toutes les chaires belges que cette phrase retentit au nom du Pape aux oreilles allemandes.

M. Falcoz. — C'est l'histoire des carabiniers d'Offenbach.

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 1er, p. 523, col. 1 et 2.

(2) Note adressée le 6 juill. 1915 par le cardinal Gasparri au ministre représentant de la Belgique (cf. *D. C.*, t. 1er, p. 523, col. 2).

(1) Cf. *D. C.*, t. 7, col. 262. — Sur les faits rapportés par le *Petit Parisien*, voir la lettre même du cardinal Mercier (11. 5. 19), dans *D. C.*, t. 1er, pp. 642-646. Le journal et la lettre pastorale indiquent « au début de 1916 ».

La presse révolutionnaire elle-même a rendu hommage à Benoît XV.

M. [l'abbé] Bergey. — Vous oubliez, mon cher collègue, que la guerre a duré jusqu'en 1918.

Voici ce qu'écrivait le *Journal*, à la date du 23 janvier 1922, sous la signature de M. Edouard Helsey :

« Il meurt.... » — c'est du Pape qu'il s'agit — « ...au moment où, peut-être, il allait jouer dans le monde le grand rôle que la guerre lui refusa. Il n'est plus maintenant, sur son lit, qu'une chétive dépouille enveloppée de blanc, autour de laquelle s'inclinent en robe de pourpre d'augustes prières.

» C'était le père de la chrétienté. Les catholiques du monde entier, c'est-à-dire des millions et des millions d'hommes, sont en deuil. Que leur pieux silence ne soit point troublé !

» Benoît XV est mort. L'histoire jugera son œuvre et Dieu son âme. » (1)

Le *Matin* du 27 janvier 1922 publiait les mêmes appréciations. Je tiens cet article à votre disposition (2). De même *Excelsior* du 23 janvier 1922 (3).

Je passe les citations, il vous est facile de les contrôler. J'ai hâte d'arriver à l'*Internationale*.

A l'extrême gauche. — Laquelle ?

M. [l'abbé] Bergey. — La rouge. Je suis la noire. (*Sourires.*)

Dans l'*Internationale* du 22 janvier 1922, je lis ce qui suit :

« C'était un esprit fin..., » — il s'agit toujours du Pape — « ...accueillant. Aussi recevait-il et même sollicitait-il les conseils et les avis.

» ...Un fait est patent. C'est de Rome, du Vatican, que s'envola, en août 1917, la première proposition de conférence de la paix sur la base d'une restauration de la Belgique et de la constitution d'une Société des Nations analogue à celle conçue par le travaillisme anglais avant que Woodrow Wilson en fît l'un des grains de son chapelet de principes.

» Berlin et Vienne tendirent les mains vers le rameau d'olivier. Londres répondit négativement et Paris ne répondit pas du tout. On doit aux Papes, même morts, la vérité. » (4)

M. Ferdinand Faure. — Les catholiques français, à ce moment, ont-ils obéi au Pape ?

A l'extrême gauche. — L'Allemagne était à l'agonie à ce moment.

M. Yvon Delbos. — De qui est signé cet article ?...

M. [l'abbé] Bergey. — De M. A.-H. Pevet.

L'*Internationale* écrit, le 23 janvier 1922, sous la signature de M. Daniel Renoult :

« Il est mort — je parle du Pape — celui que, pendant la guerre, les mangeurs de curé « jusqu'au-boutistes » et les socialistes tournés au cannibalisme appelaient « le Pape boche ».

M. Goniaux. — C'est Cachin qui a écrit cela dans le *Petit Parisien*.

M. [l'abbé] Bergey. — C'est signé « Daniel Renoult ». (*Applaudissements et rires à droite.*)

« Mais la vérité indiscutable, c'est qu'il s'efforça de s'élever, lui aussi, au-dessus de la mêlée (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche*), de parler aux hommes en furie — qu'on excitait dans les deux camps à achever les blessés, à ne pas faire de prisonniers — de pitié et de charité. »

M. Renaud Jean. — Les catholiques se révoltaient contre lui à ce moment. (*Interruptions à droite.*)

M. [l'abbé] Bergey. — « En 1915, en 1916, en 1917, quand les sentiments humains n'existaient plus, il était beau de rappeler les principes élémentaires d'humanité.

» Ceux-là peuvent rendre librement cet hommage au Pape défunt qui n'ont jamais connu les liens de la religion, qui sont des laïcs jaloux des droits de la société civile et des libres-penseurs qui combattirent toujours le cléricalisme.

» Avec le recul du temps, le rôle du Pape pendant la guerre apparaîtra mieux, et on verra comment et avec quel mérite cet homme, embarrassé par mille considérations, fit effort pour résister à la barbarie en fureur. » (1) (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Le *Journal du Peuple* écrit le 22 janvier 1922 :

« A deux reprises, durant les grands massacres, le Pape fit proposer aux belligérants, avec tout l'appareil diplomatique dont il disposait, d'entrer en pourparlers de paix. Ce n'est pas tout. Le Pape n'a cessé de prodiguer des lettres, notes, discours et mandements contre la guerre. Le ton en est généralement impartial et élevé. On s'en fera quelque idée par les citations suivantes. »

Il y en a une colonne et demie dans le *Journal du Peuple*. Je vous en fais grâce (2).

Je pourrais vous citer encore le *Journal du Peuple* et encore l'*Internationale* et même un hommage loyal rendu par M. Sixte-Quenin, dans le *Populaire* du 23 janvier 1922. Et tant d'autres ! (3) (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

Je crois avoir suffisamment démontré que tous les partis, même ceux auxquels appartiennent mes collègues qui m'imposent en ce moment une fatigue très grande, sans que cependant j'en sois formalisé, ont rendu hommage au Pape et au rôle de bienfaisance et de véritable pacification qu'il a exercé sur le monde.

Pourquoi le Pape n'a pu faire entendre sa voix.

Mais ce qui m'étonne, c'est qu'on se scandalise avec tant de véhémence contre la non-intervention du Pape alors qu'on ne peut pas ignorer le fait qui a été révélé par le *Journal du Peuple* lui-même et qui, à ma connaissance, ne fut jamais controuvé. Voulez-vous que je vous le cite ?

Ecoutez bien ceci ; c'est très instructif :

« Non seulement les gouvernants n'écoutaient pas le Pape, mais encore ils dissimulaient à leurs peuples ses appels pathétiques. Le discours aux enfants, du 30 juillet (4), n'est pas entré en France et j'ai montré ailleurs... » — c'est l'auteur qui parle — « ...que la lettre au cardinal Pompili du 4 mars 1916 (5) avait été défigurée... »

---

(1) *D. C.*, t. 7, col. 263-264.
(2) *Ibid.*, col. 265.
(3) *Ibid.*, col. 266-267.
(4) *Ibid.*, col. 269.

(1) Cf. *D. C.*, t. 7, col. 269-270.
(2) Lire l'article en entier dans *D. C.*, t. 7, col. 271-273.
(3) On trouvera dans la *Documentation Catholique*, t. 7, col. 259-320, 355-367, les impressions de tous les journaux quotidiens de Paris au moment de la mort de Benoît XV.
(4) 1916. — Dans cette allocution, Benoît XV disait : « ... Vous êtes aujourd'hui les spectateurs inconscients de la plus sombre tragédie de la haine humaine et de l'humaine démence... Mais Nous, Père de tous les fidèles, Nous, dans le cœur de qui se répercutent et se rassemblent les douleurs et les gémissements de tous Nos fils ; Nous, depuis deux ans, Nous exhortons et Nous prions. Mais vaines jusqu'ici sont restées Nos exhortations à déposer les armes ; vaine Notre invitation à chercher par les voies de la raison et de la justice un arrangement qui puisse mettre un terme à cette déshonorante boucherie... » (Cf. *D. C.*, t. 7, col. 272.)
(5) Dans cette lettre, le Pape s'exprimait ainsi : « ... Il ne Nous est pas possible de Nous abstenir d'élever encore une fois la voix contre cette guerre, qui Nous apparaît comme un suicide de l'Europe civilisée... » (Cf. *D. C.*, *ibid.*)

M. Ybarnégaray. — La censure ! Varenne ! (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Albert Paulin. — C'est vous qui avez étouffé la voix du Pape, car vous étiez, à ce moment, en opposition violente avec lui.

M. Ybarnégaray. — Aucun de nos amis n'était censeur pendant la guerre.

M. Edouard de Warren. — Nous étions au front.

M. Albert Paulin. — D'autres y étaient aussi.

M. [l'abbé] Bergey. — Je ne suis pas le Pape, mais je voudrais cependant prononcer des paroles de paix entre les belligérants. (*Sourires.*)

« Mais il y a mieux — je cite toujours. — Ces moyens, employés contre le pacifisme du Vatican, n'ont pas encore paru suffisants aux Gouvernements alliés. Dans le traité secret du 16 [26] avril 1915, qui faisait marcher l'Italie, ils insérèrent un article 15 que voici :

« La France, la Grande-Bretagne et la Russie s'en» gagent à soutenir l'Italie, en vue de ne pas per» mettre aux représentants du Saint-Siège d'entre» prendre aucune démarche diplomatique tendant à » la conclusion de la paix ou au règlement des ques» tions se rattachant à la présente guerre. » (1)

Personne n'a démenti cette révélation importante.

En sorte que j'assiste à cette accusation singulière : d'une part, on me dit que le Pape n'a pas parlé — et je viens de vous prouver qu'il l'a fait ; il a si bien parlé que vos amis eux-mêmes ont été obligés de l'en louer après sa mort. Car, chez nous, on ne fait l'éloge des citoyens que quand ils sont disparus et ne peuvent plus gêner — ... (*Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Nouelle. — Il en est de même partout !

M. [l'abbé] Bergey. — ... et, d'autre part, on prend toutes les dispositions nécessaires pour que le Pape ne puisse faire entendre sa grande voix.

Messieurs, vous me permettrez une incursion dans mes souvenirs locaux. Il y a, dans notre pays, une très jolie langue, qui s'appelle la langue d'Oc. Elle est, vous le savez, en grand honneur. Ce n'est pas M. Renaud Jean qui pourra me démentir : c'est un des points où, par hasard, nous sommes d'accord. Nous sommes très fiers de cette langue et nous en usons toujours avec une grande fidélité. Un vieux proverbe de langue d'Oc, que je traduis en langue d'Oil, dit que, lorsqu'on veut tuer son chien, on l'accuse toujours d'être enragé.

Il est certain que le Pape, de quelque manière qu'il se fût conduit, *a priori*, était toujours sûr d'avoir tort, puisqu'on commençait par conclure des traités secrets ayant pour objet de l'empêcher de parler et qu'ensuite on s'écriait, avec de grands gestes d'indignation : Regardez donc ce Pape, il ne parle pas !

M. Paul Constans. — On parlait pour lui.

M. [l'abbé] Bergey. — Et si, malgré les dispositions prises, il parlait quand même, on arrêtait les journaux à la frontière, pour que sa voix ne fût pas entendue. (*Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président du Conseil. — Vous savez pourquoi !

M. Paul Constans. — Sur quelles suggestions arrêtait-on les journaux à la frontière ? Quels sont les partis qui en ont empêché la publication ?

M. [l'abbé] Bergey. — Ainsi, Messieurs, même par les temps actuels, on a formulé contre le Pape des accusations singulières.

Je passe rapidement, parce que M. le président du Conseil en a parlé et que d'autres orateurs l'ont fait avant moi. Au surplus, le temps s'écoule et je ne voudrais pas vous imposer une fatigue supplémentaire.

A droite. — Parlez ! Parlez !

M. [l'abbé] Bergey. — Mais je ne m'arrête pas à toutes les querelles qui nous ont été cherchées, notamment sur la prononciation latine et le port ou la suppression du rabat. Ce sont là, me semble-t-il, de véritables vétilles, car on serait, je crois, très embarrassé pour juger le prêtre qui vous parle : il prononce en « um », il est, par conséquent, à tendances gallicanes, et il ne porte pas le rabat, de sorte, que, par là même, il serait romain. Ce sont là des discussions d'un ordre tellement inférieur qu'il me semble bien que nous n'avons pas à y insister.

Je n'ai même pas à savoir s'il est exact que, dans le domaine de la Propagation de la foi, dans le domaine de tels et tels autres incidents qui ont été évoqués ici, l'influence de Rome se soit exercée dans un sens que le Gouvernement français ne doit pas approuver.

La lettre de S. S. Pie XI sur la Ruhr.

Mais ce qui me surprend, c'est quand je vois, par exemple, reprocher au Pape la lettre qu'il écrivit concernant la Ruhr.

Comment ! et c'est dans certaine partie de cette Chambre qu'on reproche au Pape d'avoir blâmé certaines « violences » d'ordre moral exercées sur les pays vaincus ! Mais il me semble, en tout cas, que ce n'est pas de ce côté (*la gauche*) que le reproche devrait venir.

M. Auguste Reynaud. — C'est la seule fois qu'il ait bien parlé.

M. [l'abbé] Bergey. — Comment ! M. le président du Conseil a dit le contraire. Faites attention ! (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Vous avez fait une campagne dans la France entière pour blâmer cette entrée dans la Ruhr, et ses « violences », et vous dites maintenant, pour faire le procès du Pape : « Mais cet homme n'est pas Français. Il a blâmé la Ruhr. » Et vous, alors, qu'êtes-vous donc ? (*Applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Etienne Rognon. — Nous sommes aussi Français que vous.

M. Henri Triballet, *s'adressant à la droite.* — Vous, vous êtes de mauvais catholiques !

M. Théo-Bretin. — Le Pape avait-il raison à ce moment-là ?

M. [l'abbé] Bergey. — C'est à vous que je le demande. C'est vous qui l'accusez.

M. Canavelli. — Il avait raison. Mais qu'en pensez-vous ?

M. Albert Paulin. — Vous avez toujours prétendu que cette politique était une politique nationale. Si le Pape l'a condamnée, il a condamné votre politique nationale.

M. Théo-Bretin. — Vous ne répondez pas à la question.

M. Paul Nicollet. — A ce moment, le Pape avait-il raison ?

M. [l'abbé] Bergey. — A vos yeux, il avait tort.. en parlant comme vous.

Le rôle d'une ambassade n'est pas d'obtenir des bénéfices.

On nous dit encore : « L'ambassade ne nous a pas procuré de bien grands bénéfices. »

Je soutiendrai peut-être une doctrine puérile, mais je ne m'imaginais pas qu'une ambassade était exclu-

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 7, col. 273.

sivement destinée à obtenir ce que j'appellerai des bénéfices, des passe-droits, des bienfaits. J'ai cru, jusqu'à ce jour — et j'espère que je ne suis pas seul à avoir cette doctrine, — que l'ambassade était surtout destinée à mettre un pays de faction dans un lieu central où s'agitent des intérêts internationaux, pour s'aboucher, prendre langue, discuter au besoin avec une Puissance étrangère, et surtout pour rôder autour de cette Puissance étrangère et glaner tous les renseignements qui peuvent être nécessaires au pays représenté.

En sorte que, même si on arrivait à me prouver que, dans le domaine de la politique extérieure, l'ambassade n'a pas obtenu, pour nous, des avantages d'exception auxquels, semble-t-il, nous aurions droit, il ne faudrait pas conclure qu'elle est devenue complètement inutile.

En effet, si nous faisons le tour de toutes nos ambassades auprès des Puissances étrangères, il serait peut-être difficile de faire la liste des avantages obtenus. Je ne sache pas — je n'y vois motif à aucun reproche, mais c'est une constatation de fait que l'on a d'ailleurs déjà émise — que l'ambassade auprès des Soviets ait obtenu, en quoi que ce soit, le règlement de notre dette russe. (*Très bien! Très bien! au centre et à droite.*)

Je ne sache pas que l'ambassade auprès de l'Allemagne nous ait fait payer les réparations que nous réclamons. Je ne sache même pas — et je parle avec toute la discrétion nécessaire, car je me rends bien compte que [de] l'écho qu'ont les paroles prononcées à cette tribune — que certaines autres ambassades, dans certains autres pays, nous aient toujours conquis le concours amical sur lequel nous étions en droit de compter.

Mais ce n'est pas le cas de l'ambassade du Vatican. Il m'apparaît à peu près impossible de nier quelques bienfaits réels.

Les services rendus par l'ambassade.

Je rappelle — si M. le président du Conseil ou l'un de mes collègues exigeait quelques explications supplémentaires, je suis prêt à les donner, — au sujet de la simple question du vicariat apostolique du Maroc, que c'est un Français qui a été nommé grâce...

M. le président du Conseil. — Grâce à un traité avec l'Espagne.

M. [l'abbé] Bergey. — Nous sommes tout à fait d'accord ; mais reconnaissez, Monsieur le président du Conseil, que ce n'est pas le traité avec l'Espagne qui a nommé le délégué apostolique. (*Applaudissements à droite.*) Il a fallu s'aboucher avec Rome. Nous verrons que ce ne sont pas davantage les traités passés avec les peuples d'Orient ou d'Extrême-Orient qui assurent certains avantages d'ordre spirituel aux représentants de la France. C'est encore par le Pape qu'il faut passer, et j'ajoute que, dans cette question, le Pape nous a témoigné une extrême bienveillance.

En ce qui concerne la question du délégué apostolique de Bagdad, vous nous avez dit qu'il s'agissait d'une fondation. Cela prouve — entre parenthèses — que, là où des fondations sont entre les mains du Pape, elles sont en sécurité beaucoup plus que dans les mains de certains autres Gouvernements. (*Applaudissements à droite.*)

M. Marcel Plaisant. — Les fondations peuvent être éteintes même en droit canon.

M. [l'abbé] Bergey. — Dans tous les cas, il faut bien se souvenir qu'il y a des distinctions à faire dans ce domaine, comme dans celui d'Ispahan. Il y a la question de l'archevêché et la question du délégué apostolique. Ce sont deux cas absolument distincts et vous ne pouvez pas les régler sans conversation avec le chef spirituel qu'est le Pape.

Vous me direz que nous avons des droits acquis. Mais ces droits, vous le savez bien, ne sont rien à l'égard des faveurs spirituelles dont nous venons de parler.

M. Fould a évoqué un incident qui nous apparaît comme assez fâcheux, s'il est authentique : l'incident du général Sarrail (1).

Monsieur le président du Conseil, vous nous avez dit, répondant à M. Désiré Ferry, qui discutait quelque peu la candidature de M. Bouglé à l'ambassade de Constantinople : Je n'ai pas à considérer les opinions politiques de l'homme que j'envoie comme ambassadeur, ou plutôt, si je dois en tenir compte, c'est pour qu'elles soient quelque peu conformes à celles du Gouvernement auprès duquel je l'envoie, afin d'éviter, d'une façon générale, les heurts qui pourraient provenir de divergences de vues.

J'approuve cette doctrine. C'est pourquoi je trouve imprudent d'envoyer auprès de peuples foncièrement religieux, de religions diverses d'ailleurs, un homme qui n'a pas les mêmes sentiments que les populations au milieu desquelles il va vivre.

Ce n'est pas que je puisse supposer que M. le général Sarrail n'aura pas un patriotisme assez averti pour défendre comme il conviendra tous les intérêts de la France. Mais vous risquez de le mettre en situation ou bien d'accomplir involontairement quelque acte qui pourrait blesser les populations au milieu desquelles il se trouve, ou bien d'accomplir de force — et, même dans l'intérêt du pays, c'est dur — des actes qui blesseraient au plus profond sa conscience personnelle.

Lorsque les honneurs religieux lui ont été proposés, il ne les a pas acceptés, dit-on.

A l'extrême gauche et à gauche. — Il a bien fait.

M. [l'abbé] Bergey. — Mais si, par hasard, on les lui avait refusés, comme cela s'est produit, je crois, à Constantinople, le Gouvernement français lui-même ne s'empresserait-il pas de chercher à se procurer de nouveau ces distinctions honorifiques, même d'ordre strictement religieux ? Le Gouvernement sait fort bien qu'elles sont une des raisons du prestige de la France dans ces nations religieuses.

Pour Constantinople, si mes souvenirs sont exacts, n'a-t-on pas essayé de s'adresser au nonce du Pape auprès du Gouvernement turc ?

La réponse n'a-t-elle pas été la suivante : « Ce n'est pas moi qui peux faire quelque chose, c'est le Pape. »

En d'autres termes, c'est la conversation qui toujours s'impose, même pour ces intérêts d'Orient et d'Extrême-Orient.

M. le président du Conseil. — Je ne comprends pas.

M. [l'abbé] Bergey. — C'est pourtant bien clair.

M. le président du Conseil. — Je m'excuse, c'est probablement de ma faute.

M. [l'abbé] Bergey. — J'aime mieux dire que c'est de la mienne, parce que c'est beaucoup moins grave. (*Rires et applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président du Conseil. — Vraiment, je ne comprends pas.

Le Vatican, poste d'observation important.

M. [l'abbé] Bergey. — Devant la Commission des Affaires étrangères, M. le président du Conseil a nié que le Vatican fût un poste d'observation important.

(1) *Cf. D. C.*, t. 13, col. 739-744, et les notes.

M. le rapporteur nous a même prêté une doctrine qui n'est pas tout à fait la nôtre. Je sais bien qu'il ne l'a pas fait volontairement, car ce serait un procédé trop facile que de prêter à un adversaire une doctrine qu'il n'a jamais soutenue, pour la mieux combattre.

M. le rapporteur a dit : « On nous demande d'imiter les autres nations. »

Jamais nous n'avons tenu ce langage.

M. le rapporteur. — Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'on nous donnait l'argument de l'exemple.

M. [l'abbé] Bergey. — A mon tour de dire que j'ai mal compris.

Laissez-moi tout de même cette phrase, car elle va me permettre d'être de votre avis. Ce sera une oasis dans cette discussion.

Nous serons d'accord, Monsieur le rapporteur, pour penser que la France est assez grande dame pour tracer toute seule son chemin et qu'elle a été plus habituée à être suivie par les autres peuples qu'à les suivre elle-même. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le rapporteur. — C'est ma doctrine.

M. [l'abbé] Bergey. — Je la partage, sans relativité. (*Sourires.*)

Cependant, il faut bien admettre que les nations représentées au Vatican sont nombreuses, beaucoup plus que l'on a semblé le dire, car la liste qui a été lue, d'après le *Figaro*, indique des nations sur lesquelles nous avons fait hier, par le discours de M. Paul Simon, les réserves qui s'imposent.

Mais je vais plus loin dans ma thèse. N'y aurait-il que quatre nations représentées au Vatican, si ce sont des nations voisines, la France doit y être.

M. Oberkirch. — C'est cela.

M. [l'abbé] Bergey. — Lorsque je me dis que l'Angleterre a un représentant auprès du Vatican, que l'Allemagne en a un...

M. Pfleger. — Voilà ce qu'il faut surtout considérer.

M. [l'abbé] Bergey. — ... que la Belgique, l'Italie et l'Espagne ont leurs représentants auprès du Vatican...

M. Marcel Plaisant. — L'Italie n'a pas de représentant auprès du Vatican.

M. [l'abbé] Bergey. — ... n'y aurait-il que ces nations, je dirais, me plaçant au point de vue français, que ma patrie doit également être représentée. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Comme je l'ai dit tout à l'heure, ces nations montent la garde, elles sont trop utilitaires pour que leur présence ne soit pas commandée par un intérêt primordial. Nous, Français, nous devons aussi avoir un intérêt très grand à y placer un représentant authentique, avec toute l'ampleur et avec toute la dignité qui convient au pays qu'il doit représenter. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président du Conseil. — Voulez-vous me permettre une observation ?

M. [l'abbé] Bergey. — Je vous en prie.

Les honneurs liturgiques en Palestine.

M. le président du Conseil. — Je désire vous interrompre le moins possible ; mais je dois vous demander une précision.

Très sincèrement, je ne me suis pas rendu compte tout à l'heure de ce que vous vouliez dire lorsque vous souteniez, je pense, que la présence d'un ambassadeur à Rome était nécessaire pour défendre le droit de la France à des honneurs liturgiques. N'est-ce pas cela, Monsieur l'abbé ?

M. [l'abbé] Bergey. — C'est bien cela, Monsieur le président.

M. le président du Conseil. — Je vous prierai alors de m'expliquer comment il se fait qu'en régime d'ambassade, en 1924, au moment des fêtes de Pâques, nous avons vu nos représentants en Palestine privés des honneurs liturgiques qu'ils avaient toujours reçus jusque-là, et par ordre du Saint-Siège.

M. le marquis de La Ferronnays. — C'était en Palestine.

M. Billart de Verneuil. — Il faut le demander à l'Angleterre.

M. le président du Conseil. — Je ne veux pas passionner le débat, mais je vous fais remarquer que, historiquement, ce sera sous le régime de l'ambassade que les représentants de la France en Palestine auront été privés des honneurs liturgiques qu'ils recevaient traditionnellement depuis des siècles.

M. Marcel Plaisant. — C'est en Palestine qu'ils étaient le plus sensibles.

M. [l'abbé] Bergey. — Monsieur le président du Conseil, qui donc est chargé du mandat en Palestine ? A qui la faute, si la France n'a plus la première place ? (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président du Conseil. — Monsieur l'abbé, encore une fois, je suis le premier désireux de vous entendre développer vos idées, qui sont si légitimes.

Mais laissez-moi vous répondre que cela vient de ce qu'il y a aujourd'hui, dans les conceptions internationales, des modifications extrêmement importantes, dont on ne peut pas ne pas tenir compte, qu'il s'agisse de la Palestine ou, d'ailleurs, de la Syrie, à laquelle vous avez fait allusion et sur laquelle je m'expliquerai quand la Chambre le voudra.

Autrefois, la France avait traditionnellement des droits en Palestine, et elle les conserve, cela va sans dire, dans les sanctuaires sur lesquels elle a des droits de propriété, soit directement, soit par l'entremise de ses nationaux.

Mais aujourd'hui est établi, par le traité de Versailles, le régime des mandats.

M. le marquis de La Ferronnays. — C'est cela.

M. le président du Conseil. — La Société des Nations a conféré des mandats. C'est un fait.

En Palestine, le mandat a été donné à l'Angleterre par la volonté des négociateurs et, en ce qui concerne la Palestine, la seule Palestine, certains arrangements ont été pris à ce sujet à San-Remo, qui d'ailleurs ne s'appliquent pas nécessairement aux honneurs liturgiques.

Ailleurs, le mandat a été donné à la France.

Il y a donc un fait nouveau et un problème nouveau : il est maintenant nécessaire de concilier des traditions qui vous sont chères, et qui sont chères aussi au Gouvernement de la République, avec les nécessités du respect des mandats internationaux conférés par la Société des Nations. C'est un problème infiniment délicat, à la solution duquel nous ne manquerons pas de donner toute notre attention.

M. Robert Schuman. — Alors, le grief que vous avez formulé à la tribune disparaît.

M. le président du Conseil. — Je vous ai dit que le droit de protectorat que la France possédait dans tout l'Orient — il ne s'agit, bien entendu, que du Proche-Orient, car en ce qui concerne l'Extrême-Orient rien n'est changé aux droits reconnus par les traités en vigueur — je vous ai dit que ce droit de protectorat, qui a été si souvent évoqué à cette tribune, était jusqu'à un certain point modifié en droit et en fait.

En droit, il est ou peut être modifié pour les raisons que je viens de dire dans certains pays de mandat. En fait, il se trouve que c'est précisément en régime d'ambassade que nous nous sommes vu

refuser en Palestine, en dehors des conditions prévues par le mandat, des honneurs liturgiques...

M. Jean Le Cour Grandmaison. — Auxquels vous aviez renoncé.

M. le président du Conseil. — ... auxquels, si j'ai bonne mémoire, nous n'avions pas renoncé. Voilà le fait, vous n'y pouvez rien.

M. le comte de Kervenoaël. — Ce n'est pas au régime d'ambassade, mais au régime des mandats, que nous devons ces pertes.

M. [l'abbé] Bergey. — Je ne crois pas que, par sa réponse, M. le président du Conseil ait démenti ce que je disais. Il reconnaît lui-même, en somme, que la situation nouvelle est le fait des traités passés entre les nations diverses et que la Papauté n'est pour rien dans la suppression de ces privilèges et honneurs liturgiques.

M. Violle. — Très bien! Voilà la réponse.

M. [l'abbé] Bergey. — Je peux être dans l'erreur, Monsieur le président du Conseil, mais j'affirme de nouveau avec toute ma conviction que, pour nos intérêts mêmes de l'extérieur, nous avons besoin de conserver notre relation avec le Vatican, afin que, dans les cas difficiles qui ne manqueront pas de surgir dans cette sorte de bouleversement de la carte géographique du monde, elle puisse nous rendre, à l'heure opportune, les services que nous en attendons. (*Très bien ! Très bien ! à droite et au centre.*)

Et puis, Messieurs, je vais peut-être commettre une faiblesse que l'on me reprochera, mais vous me permettez toujours de parler jusqu'au bout.

Puisque nous avons l'occasion de nous expliquer une fois pour toutes, il est bon que vous sachiez, Monsieur le président du Conseil, en face de quels hommes vous vous trouvez. S'il y a entre nous des divergences, il faut que vous reconnaissiez au moins que vous rencontrez, chez nous, une grande sincérité et une bonne volonté qui ne méritent aucun soupçon.

Le reproche que vous pourriez me faire, depuis que je parle, ce serait d'abord d'être trop long. (*Non! Non! Parlez!*)

M. le président du Conseil. — Ce n'est pas mon impression.

M. [l'abbé] Bergey. — Vous pourriez surtout me dire : Monsieur l'abbé — ou mon cher collègue, s'il n'y a pas d'abbé dans cette Chambre, j'ai toujours peur d'être hérétique au point de vue parlementaire (*Sourires*), — comment se fait-il que vous parliez toujours de bénéfices, de bienfaits, alors que, comme nous tous ici, vous êtes Français ?

C'est qu'en effet nous appartenons, n'est-il pas vrai ? à une nation particulièrement idéaliste. N'avez-vous pas chanté vous-même, avec des accents parfois si prenants, la beauté et la grandeur de l'idée ?

J'ai encore présents, frémissants dans mes oreilles et dans mon esprit, certains accents des discours que vous avez prononcés là-bas, où vous représentiez la France. J'ai eu l'impression, que je crois exacte, de trouver en vous comme une sorte d'apôtre tendu tout entier vers la paix et vers la fraternité.

Voix nombreuses à gauche et à l'extrême gauche. — C'est exact.

M. [l'abbé] Bergey. — Croyez-vous que c'est moi qui vais en rire ? Croyez-vous que je ne veux pas, ici, obstinément, fermer les yeux à certaines réalités qui sont venues parfois encadrer ces déclarations, comme pour leur donner un démenti quelquefois cruel ?

Croyez-vous que je n'aime pas mieux, obstinément, me dire que c'est là une tendance et la manifestation — je ne recule pas devant le mot, puisque vous avez voulu le prononcer vous-même — d'une âme qui, s'évadant brusquement de l'atmosphère parfois corrosive de la politique, a voulu s'accorder cette douceur légitime de s'ouvrir aux douces et bienfaisantes brises venues d'un esprit cultivé et, peut-être, d'un cœur attendri ?

Croyez bien que je parle sans faiblesse. Je ne suis pas animé, vous le sentez et faites-moi l'honneur de le croire, par je ne sais quel puéril désir de plaire, je n'ai besoin ici de la tolérance ni de l'indulgence de personne ; mais j'essaye, avec toute ma loyauté, de pénétrer ceux qui sont en face de moi.

La France ne peut pas s'éloigner de la grande Puissance morale qu'est la Papauté.

Si je ne me suis pas trompé, Monsieur le président du Conseil, dans ce modeste essai psychologique, je me demande comment un chevalier de l'idée comme vous, dressé au milieu de toutes les critiques, c'est vrai, au milieu de tous les soupçons, c'est vrai, ne s'est pas arrêté avec respect, avec courtoisie tout au moins, devant cette superbe faiblesse qui est encore, quoi qu'on en dise, et on vous l'a rappelé ce matin par un tableau brossé de main de maître, l'incarnation d'idéal de tant d'êtres humains, cette incarnation de la conscience et de l'idée en face de toutes les civilisations de fer et de sang que nous avons sous les yeux.

Ah! nous nous demandons s'il sera vrai, Monsieur le président du Conseil, que la France, obstinément idéaliste à travers toute son incomparable histoire, sera la seule à s'éloigner de la grande Puissance morale demeurée toujours intacte dans le monde. Est-ce que, seule pacifique au milieu de tous les déchaînements de la haine, la France ne se sentira pas arrêtée devant une faiblesse comme celle du Pape, sous prétexte qu'on ne pourra pas impressionner son âme encore endeuillée par des défilés de bateaux de guerre ou par la découverte de fusils, de baïonnettes et de mitrailleuses, ajustées secrètement pour les massacres de demain ?

En d'autres termes, est-ce que nous, les chevaliers d'idéal, je dis nous tous, nous, les fils de cette nation qui fut, à travers tous les siècles, l'apôtre de la paix, l'apôtre de la justice et de la véritable liberté, nous allons déclarer que nous sommes très fiers, que nous sommes très forts et peut-être un peu sommaires dans les procédés, parce que le Pape n'a pas la force pour se faire respecter ? Je ne puis pas admettre que nous prenions une attitude semblable.

Je sais bien quelle est l'objection : « Ce n'est pas une Puissance avec laquelle nous puissions établir des relations diplomatiques, quel que soit le respect que nous professions pour elle, parce que nous ne pouvons envoyer d'ambassadeur qu'auprès des chefs de peuples. »

Ici, je demande la permission de ne pas répondre moi-même. C'est M. de Monzie qui le fait, dans son livre *Rome sans Canossa.*

M. de Monzie reprenait d'ailleurs, dans ce passage — je ne l'affirme pas, mais je le crois, — une parole de Jaurès :

« Notre représentant à la cour pontificale sera notre porte-parole auprès de la grande association catholique du Vatican. Il importe peu de savoir si le Pape sera, oui ou non, selon l'expression moderne, une personnalité de droit international. Mais le Souverain Pontife sera traité, par nous, comme le chef de la grande association catholique, avec lequel, s'il en est besoin, nous aurons des pourparlers, en telle forme qu'il appartiendra. »

M. de Monzie, remarquez-le bien, ne discute pas le point de savoir si le Souverain Pontife est un souverain au sens international du mot. Il constate le fait : le Pape, chef d'une immense association spirituelle mondiale, qui compte en France des millions d'adeptes.

N'oubliez pas que l'Italie elle-même, qui est intéressée au premier chef à nous dire publiquement si le Pape est un souverain, a inséré, dans sa loi du 3 décembre 1870, cette précision, dont l'importance ne vous échappera pas :

« Le Pape a le caractère, les honneurs, les prérogatives personnelles d'un souverain. »

Ce qui fait que, sans nuire à cette doctrine dont vous parliez, la doctrine de l'ambassadeur mis auprès d'un chef de peuple, vous êtes encore bien à l'aise, puisque l'Italie elle-même confirme nos sentiments.

Conclusion.

La suppression est un geste peu courtois.

Vous m'avez prêté une attention extrêmement cordiale, et je vous en suis reconnaissant. Je veux conclure, toujours avec le souci d'aller jusqu'au bout de ma pensée.

Lorsque je me suis trouvé en présence de cette proposition de suppression de crédit, j'ai éprouvé un double sentiment de tristesse. Je ne veux pas dire seulement que le catholique, en moi, a été profondément blessé parce que son chef n'a pas été traité comme il devait l'être. C'est, du moins, le sentiment de celui qui vous parle. Mais ces questions de sentiment, je les refoule au fond du cœur. Nous parlons ici en citoyens français.

La France a toujours été, à travers son histoire, une dame de très grande et très haute allure ; ses manières furent toujours, je crois, distinguées, et son front, disait-on — c'est une image qui me plaît, — appelait le diadème. Depuis, elle s'est démocratisée, mais elle a conservé quand même sa distinction originelle, et, dans toutes les circonstances où elle manifeste sa vie, que ce soit à l'intérieur ou hors des frontières, on voit toujours que la France est de très grande race. Elle ressemble — si vous permettez cette comparaison, quelque peu intéressée, puisque c'est à notre propre mère et à celle de beaucoup de nos collègues que nous faisons allusion, — elle ressemble assez à ces femmes de la campagne qui, à travers tout notre pays, tout en conservant leur foulard et leurs sabots, décèlent, dans leurs paroles et dans leurs attitudes, je ne sais quelle bonté native et je ne sais quelle naturelle distinction vraiment incomparable. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas — permettez-moi cette allusion qui n'a rien de méchant, — ce n'est pas parce que, depuis le 11 mai, elle se promène à travers le monde, avec honneur, au bras de son nouveau régisseur (*Sourires*), qui est en même temps un des membres les plus fidèles de notre Congrégation des fumeurs de pipe, prolétarienne... mais glorieuse (*Rires et applaudissements*), ce n'est pas pour cela qu'elle doit se permettre des attitudes dont le moins que je puisse dire est qu'elles sont dépouillées de toute élégance traditionnelle. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Que ce soit son premier écart (*Sourires*), je ne le crois pas. J'ai entendu dire que, à notre première rupture des relations diplomatiques avec le Vatican, quelqu'un, dont on ne pourra pas dire qu'il avait trop d'onction dans les manières, puisque je veux parler de M. Clemenceau (*Sourires*), avait prononcé cette parole cruelle : « Nous nous sommes conduits comme des mufles. »

Je ne sais pas si le propos est exact. En tout cas, vous pensez bien que je suis très loin de vouloir user de comparaisons aussi sévères. Mais je suis obligé de me rendre compte que l'on n'a pas conservé, dans le geste que l'on nous propose, ce que je puis appeler l'élégance française.

D'abord, autant que je puisse juger, la suppression d'une ambassade n'est jamais un acte de grande amitié. Je crois même que c'est ce qui précède immédiatement la guerre. (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*) Et le fait de retirer un représentant — je ne dis pas d'en envoyer un, de créer de nouvelles relations, mais de le supprimer, ce qui est beaucoup plus grave — est un geste déjà bien peu courtois. Mais acceptons le principe. Il y a plusieurs manières de le mettre en œuvre avec délicatesse, à la française. Et que M. Herriot ne vienne pas me dire qu'il est incompétent en la matière. J'ai toujours entendu affirmer qu'il était fort aimable dans le privé — ce que je n'ai pas eu l'occasion de juger moi-même.

Un membre à gauche. — Cela viendra !

M. [l'abbé] Bergey. — J'en suis sûr... Mais il nous a donné, en bien des circonstances, l'exemple d'une amabilité vraiment remarquable, que beaucoup de bons Français ont quelquefois déplorée, lorsqu'il a traité avec des peuples amis, et même avec quelques adversaires qui ont les mains encore rouges du sang français. (*Très bien ! Très bien ! à droite et sur divers bancs au centre. — Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*) Il s'est manifesté extrêmement aimable lorsqu'il a ouvert paternellement ses bras aux troublants ambassadeurs de la fraternité moscovite. (*Très bien ! Très bien ! à droite et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je dis qu'ils me troublent...

M. Rognon. — Ce qui nous trouble davantage, c'est ce que vous venez de dire.

M. Paul Constans. — Ce n'était pas nécessaire à votre démonstration.

M. [l'abbé] Bergey. — Ici, Messieurs, nous nous trouvions cependant en présence d'engagements antérieurs, dont on nous a parlé si souvent au cours de discussions extrêmement graves.

J'ai fort bien compris que M. le président du Conseil, dans certains cas où ce côté de la Chambre (*le centre et la droite*) pouvait s'alarmer en voyant plus ou moins démolir l'œuvre accomplie jadis, répondait : « J'ai discuté avec un mur dans le dos. »

Le mur existait aussi vis-à-vis du Vatican, et il me déplaît, m'entendez-vous — c'est une peine immense que j'éprouve comme Français, — de voir mon pays se conduire de telle sorte qu'au lieu d'instituer un débat franc, un débat très haut, très clair, très net — suppression — on accroche cela à un tiroir à sous, que l'on ferme. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Ainsi mon pays fait l'effet d'un convive qui, après avoir sollicité l'entrée dans une maison amie, s'en va, profitant de la nuit, comme s'il se jugeait indigne de demeurer dans l'assistance. (*Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche.*)

M. René Chavagnes. — C'est un film !

M. [l'abbé] Bergey. — En d'autres termes, il faut savoir si une Puissance, même morale, n'a pas droit au respect d'une nation, qu'elle s'appelle la France ou qu'elle porte tout autre nom. Il s'agit de savoir si cette Puissance doit être traitée avec des procédés aussi sommaires, parce qu'elle n'a rien pour se défendre, et il s'agit de savoir si c'est la France, avec ses traditions séculaires, qui doit être la première, devant tous les autres peuples, à le lui dire. C'est là tout le problème.

Pourquoi les catholiques s'inquiètent.

Et puis, une autre inquiétude est née dans notre cœur. Elle explique peut-être l'émotion si grande manifestée par les catholiques français.

M. le président du Conseil s'est étonné de voir les catholiques se lever pour s'organiser et pour défendre leur foi. C'est que, voyez-vous, ils ne s'en tiennent pas seulement aux déclarations du discours inaugural du Gouvernement. Ils y voient déjà, sans doute, une raison de s'alarmer. Mais ils y voient surtout les premiers articles d'un programme dont ils connaissent la conclusion. Et de même que M. le président du Conseil regarde bien au delà de nous, chez nos amis, pour savoir ce que sont les déclarations extrémistes, nous aussi nous avons bien le droit de nous demander si, autour de M. le président du Conseil, il n'y a pas également des Congrégations qui ont établi un plan de lutte en France, plan sur lequel, d'ailleurs, nous sommes prêts à affronter le combat, c'est entendu, mais qu'on ne peut pas nous défendre de connaître dans tous ses détails.

Le plan maçonnique.

Or, quels sont les détails du plan que l'on a affirmé publiquement ? Cela commence par la suppression de l'ambassade du Vatican et cela se termine — je cite les termes — par l' « anéantissement de toute pensée religieuse », et c'est ce qui me fait peur. (*Vifs applaudissements à droite et au centre. — Protestations à gauche.*)

M. Antoine Cayrel. — Ceci contraste avec tout le reste de votre discours.

M. Camille-Bénassy. — Vous n'en croyez d'ailleurs pas un mot !

M. [l'abbé] Bergey. — Mon cher Monsieur Cayrel, je tiens à vous dire, en toute sincérité, que, s'il y a quelqu'un qui doive, sur quelque point que ce soit, me donner des indications pour la conduite de ma discussion, je vous affirme, au nom de la sympathie que nous avons l'un pour l'autre, que ce n'est certainement pas vous.

M. Antoine Cayrel. — Je m'en suis abstenu jusqu'à présent. C'est simplement parce que votre discours change de caractère que je me suis permis cette observation.

M. [l'abbé] Bergey. — Je répète donc que, lorsque M. le président du Conseil — dont je ne mets pas en doute la sincérité, c'est son entourage qui me fait peur — viendra ici, comme il me l'a promis, ouvrir ses dossiers, exposer toutes les plaintes qui ont été formulées publiquement par ceux qu'il appelle nos extrémistes, nous viendrons, nous aussi, avec nos dossiers, nous les ouvrirons et même, Monsieur le président du Conseil, nous vous donnerons une consolation à laquelle vous ne serez peut-être pas tout à fait insensible.

Vous nous avez dit que vous étiez couvert d'injures, de menaces, et que l'on interprétait votre pensée d'une manière malhonnête. Bien des fois, nous apporterons nous-mêmes des preuves des mêmes crimes, des mêmes fautes, des mêmes culpabilités.

Mais, voyez-vous, il faut prendre cela avec une certaine philosophie. C'est ce que j'appellerai, pour les hommes publics, les accidents du travail. Souhaitons qu'il ne s'en produise jamais de plus graves que ceux-là.

Ce qui sera nécessaire et ce qui se produira, espérons-le, au plus tôt, pour que tout malentendu disparaisse, c'est que, lorsque la question du Vatican sera tranchée, les deux doctrines viennent ici s'affronter, en toute cordialité et en toute sincérité.

Vous nous avez parlé de votre idéal, vous en avez parlé avec cœur. Ce qui a produit sur nous une impression de peine profonde, c'est que vous avez semblé vous imaginer que, du côté qui est le nôtre, il ne peut y avoir que ce vous appelez des cléricaux, dans le sens inacceptable du mot.

Avant de descendre de cette tribune, où, peut-être, sans le vouloir, j'ai pu blesser quelqu'un et je m'en excuse...

M. Février. — Ce sont les risques professionnels.

M. [l'abbé] Bergey. — ... permettez-moi, à mon tour, de vous dire que, nous aussi, nous avons notre idéal, et c'est peut-être là le point le plus aigu du problème. Il faudra qu'un jour nous venions tous ici ouvrir nos consciences et nos esprits, afin que nous puissions travailler — il n'est que temps — tous ensemble, à la prospérité de la France.

M. Chastanet. — Il y a d'autres questions à traiter !

Le respect de la foi catholique.

M. [l'abbé] Bergey. — Il y a d'autres questions à traiter, dites-vous ? Je m'étonne que vous, qui êtes respectueux des croyances, vous ne compreniez pas que c'est tout notre avenir, que c'est l'avenir même du pays qui est en jeu. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Je m'étonne que vous ne compreniez pas que l'union de tous les citoyens français est actuellement une condition indispensable pour le relèvement du pays. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Et nous avons peur que, comme vous, beaucoup ne le comprennent pas.

M. Chastanet. — Vos amis non plus ne le comprennent guère.

M. [l'abbé] Bergey. — Je vais en parler.

Nous avons notre idéal, nous aussi. Je vous assure qu'il n'a pas pour but de faire revenir une guerre, de distiller les larmes et le sang, ni d'industrialiser les cercueils.

De tous les côtés de la Chambre, il peut y avoir des hommes coupables ; mais ce que je demande à tous ceux qui m'écoutent, et plus particulièrement à ceux qui sont les adversaires — je ne dis pas : les ennemis — de mes croyances, c'est de bien s'imaginer que, depuis la guerre surtout, il y a une multitude de citoyens qui ont été pris tout entiers, peut-être plus que dans le passé, par tout ce qu'il y a de pur et de fécond dans l'idéal qui était le leur.

Nous appartenons tous à la génération qui a tant souffert ; et il nous est bien permis, en face des problèmes si troublants que pose la vie, d'éprouver le besoin d'y répondre par autre chose que par des sourires ou des haussements d'épaule.

Ce qui fait que nous nous sommes plus que jamais retrempés dans cet idéal religieux qui est notre inspiration de vie, c'est qu'il nous donne toutes les raisons de faire exploser à l'extérieur nos vertus privées et nos vertus civiques — d'ailleurs sans aucune concurrence pour qui que ce soit, mais dans un labeur parallèle et sous une inspiration commune de fraternité complète, absolue, pour le salut de notre pays. (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*)

Si nous avons besoin, à certaines heures, de nous retremper dans cet idéal, dans ces croyances, dont je parlais tout à l'heure, et dont vous avez parlé, Monsieur le président du Conseil, avec une véritable éloquence, si nous avons ce besoin, est-ce pour mériter l'accusation portée contre nous, à savoir que nos doctrines nous diminuent, diminuent la personnalité humaine ? (*Très bien ! Très bien ! à droite.*) C'est une guerre à outrance que vous voudriez engager contre des inspirations... (*Interruptions et dénégations à l'extrême gauche et à gauche.*)

Alors, ne dites pas que notre foi diminue qui que ce soit dans le monde, car s'il nous arrive, à certaines heures du jour, de nous livrer à certains gestes, à certaines attitudes, qui jaillissent d'ailleurs du fond de notre cœur, pour prier Celui en qui nous mettons toute notre espérance, c'est pour nous relever plus forts au milieu des luttes de la vie !

Au moment où vous voyez l'argent opprimer toutes les consciences, au moment où vous vous rendez compte qu'une foule de puissances essayent de casser les ailes à ce que j'appellerai l'idéal français, vous devriez vous sentir tous portés à vous joindre par ce qu'il y a de plus beau et de plus noble dans vos âmes. (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*)

Qu'on soit protestant, libre-penseur, franc-maçon, catholique, socialiste ou juif, est-ce qu'on a le droit maintenant de jeter un regard indiscret hors des barrières qui ferment nos consciences ? Est-ce que, quand nous entrons dans la vie publique, nous n'avons pas le droit de traduire notre croyance comme nous le voulons, dans le « respect des lois », dit le cardinal Andrieu, et par les moyens les plus honorables ? (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. René Chavagnes. — C'est tout ce qu'on vous demande : respecter les lois. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Marrou. — Le meilleur geste du bon citoyen, c'est de respecter la loi.

Appel à l'union entre Français.

M. [l'abbé] Bergey. — Nous avons, nous aussi, notre mot à dire sur les questions sociales qui vous préoccupent. Nous avons nos solutions. Il peut se faire que, dans mille circonstances, nous nous joignions à vous. Mais il est sûr que vous ne pourrez jamais obtenir, et vous le savez bien, que nous enfermions notre idéal dans les limites extrêmement étroites de notre vie familiale.

Tout ce que nous demandons — et si cela nous est accordé, nous sommes tout de suite dans l'entente la plus complète — c'est le droit commun, c'est qu'aucune loi d'exception ne soit faite qui puisse blesser nos consciences ; et alors nous marcherons la main dans la main. (*Vifs applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Ce débat viendra. Mais, à l'heure actuelle, il faut penser...

M. Huguet. — Au budget !

M. [l'abbé] Bergey. — ... à ceux qui, là-bas, dans certains pays, attendent peut-être que nous nous divisions, soit pour s'en réjouir, soit pour s'en inquiéter. C'est maintenant à ceux-ci que je m'adresse. Ils n'ont rien à craindre. Nous pouvons parfois, en France, nous disputer ; car, quand nous ne nous battons pas sur les champs de bataille, il faut toujours que nous nous livrions à des querelles ! Mais ce qui est sûr, c'est que quand la patrie collective court un grave danger, nous savons très bien retrouver l'esprit de la race. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

En 1914, nous nous disputions, nous échangions d'âpres propos (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche. — Applaudissements à droite*) ; mais il n'en demeure pas moins vrai...

M. Auguste Reynaud. — Et l'assassinat de Jaurès ?

M. [l'abbé] Bergey. — ... que nous avons su nous retrouver, sans distinction de croyances ni de professions de foi ; nous sommes tous partis défendre le pays. Et demain, quelles que soient nos querelles d'aujourd'hui, nous recommencerons le même geste... (*Applaudissements à droite. — Vives exclamations et protestations à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Jules Uhry. — A bas la guerre !

M. Lamazou-Betbeder. — Mais vous ne l'avez pas faite, la guerre, Monsieur Uhry !

M. Labatut. — Vive la fraternité humaine !

M. [l'abbé] Bergey. — Je ne vous permets pas Messieurs, de donner à mes paroles une traduction semblable. Vous savez bien qu'autant que vous j'ai la haine de la guerre ; je l'ai autant qu'il est possible de l'avoir ; mais quel est celui d'entre vous qui peut affirmer que la paix est complètement gagnée ? Demandez donc à M. le président du Conseil si, pour établir la paix mondiale, il ne faudra peut-être pas engager des combats, pacifiques, sans doute, mais très ardents, afin que la victoire des armes ne soit pas complètement dilapidée ?

Et c'est là, dans ces dangers communs, que nous nous retrouverons encore unis comme nous l'avons été hier : aucun ne manquera à l'appel. Pour cela, le rôle du Gouvernement, peut-être de votre Gouvernement, Monsieur le président du Conseil, sera de mettre au visage de la République autre chose que le ricanement d'une politique alarmante pour certains citoyens français. Ce sera d'y mettre le reflet de ce que j'appelle la douce, l'immortelle, l'ensorceleuse beauté française. (*Vifs applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — L'orateur, en regagnant son banc, est félicité par ses amis.*)

BIBLIOGRAPHIE

Le Secret de la confession. Etude historico-canonique (*Museum Lessianum*), par LÉON HONORÉ, S. J. — Un vol. in-8° de XXII-160 pages. Prix : 10 francs. Beyaert. Bruges. 1924.

« Cette étude sera la bienvenue pour les lecteurs de langue française. Moins dense et mieux aérée que celle que le R. P. Kurtscheid, O. F. M., a publiée en 1912 sur le même sujet, et presque sous le même titre (*Das Beichtsiegel in seiner geschichtlichen Entwickelung*), elle y ajoute cependant des précisions utiles ; elle donne, sur les tendances des jansénistes au sujet de l'usage à faire de connaissances acquises en confession, des renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs. Certains chapitres sont faits pour piquer la curiosité, par exemple le n° 4 sur *la révélation du crime de lèse-majesté*, et le 7° sur *les violations de la loi du secret.* Mais tous intéresseront. On y voit très nettement marquées les grandes étapes par lesquelles on s'est acheminé dans l'Eglise à la conception rigoureuse du *sigillum*, que le législateur canonique a finalement consacrée et imposée.

C'est à décrire cette évolution que s'est particulièrement appliqué le P. Honoré, et il y aurait mauvais gré à s'attarder sur son chapitre préliminaire : *La discipline pénitentielle durant les quatre premiers siècles de l'Eglise.* On pourrait souhaiter, sans doute, que les notions, trop communément confondues, de confession en général et de confession sacramentelle, de confession privée et de pénitence privée, de confession publique et de pénitence publique, fussent plus nettement distinguées. Mais ce travail de précision ne rentrait pas directement dans le plan de l'ouvrage, et ce n'est ici d'ailleurs qu'un vestibule. L'intérieur, au contraire, est parfaitement éclairé. — P. GALTIER. » (*Nouvelle Revue Théologique*, janvier 1925, pp. 62-3.)

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le Gérant :* A. FAIGLE.